ISSN 0988-4807

LES AMIS DU VIEUX ROGNES

Association déclarée J.O. 2.2.1977

ANNALES

17

1993

ANNALES N° 17

SOMMAIRE

Editorial	Guiral	ALMES
Statuts		
Compte-Rendu des Activités		
Bilan Financier	Danielle	ROSCH
Fouilles Archéologiques Traverse d'Agoult	Guiral	ALMES
Les Etoiles	Paul	FRANC
Souvenir de la Provence	Louis	THOMAS
Querelle à propos de cloches	Adaptation	Stéphane MAGNIN
Propos 9	Marcel	BONNAUD
L'été et l'automne 1789 à Rognes Aux Armes Citoyens	Ginette	ANDRE
Dans les années troubles...	Denise	FABRE
Brindilles des Jours	Gilbert	ROCHE
Rognes, il y a 90 ans...	Léon	POUTET

Reproduction des textes et illustrations interdite, sauf autorisation écrite, référence obligatoire à l'auteur et à la publication. Les articles publiés dans les fascicules n'engagent que la seule responsabilité des auteurs.

LES AMIS DU VIEUX ROGNES

ANNALES N° 17 **ANNEE 1993**

EDITORIAL

Les projets de l'association se réalisent peu à peu.
La Chapelle de St Marcelin a retrouvé cet été une toiture et l'an prochain verra la fin des travaux de restauration avec le traitement des murs et du sol. En même temps sera construit le clocheton.
Nous vous donnons rendez-vous à la mi-septembre 1994 pour l'inauguration et la pose de la cloche.
Un nouveau local est mis, depuis septembre à notre disposition. Il est situé au 23 bis rue de l'Eglise dans le bâtiment du Presbytère. Nous sommes ainsi à pied d'oeuvre pour réaliser notre projet de musée.

Les activités actuelles sont variées : visites des lieux historiques et des musées, sorties, conférences, édition des Annales, fouilles archéologiques. Le cap des deux cents adhérents est maintenant passé.

Que tous ceux qui oeuvrent à la réussite de notre association soient ici remerciés.

Notre attention se porte toujours sur la protection de notre patrimoine. C'est une tâche très difficile et de longue haleine que de préserver l'existant : petits bâtiments ruraux, mobilier, outillage, sites archéologiques...
Certains comprennent notre empressement à sauver ce qui peut l'être, d'autres n'ont pas conscience de l'action que nous menons, il en est de franchement hostiles.

Nos buts, fixés depuis toujours par nos statuts sont de recueillir, protéger et mettre en valeur la mémoire de Rognes.
Mémoire qui se trouve dans les bâtiments et les objets anciens, mais qui bat surtout dans le coeur de nos contemporains.

Le Président,
G. ALMES.

Les Amis du Vieux Rognes
ASSOCIATION DECLAREE (J.O 2.2.77)
Rue de l'Eglise
13840 ROGNES

ASSOCIATION " LES AMIS DU VIEUX ROGNES"

STATUTS

1 - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 1er :

L'Association dite "Les Amis du Vieux Rognes" fondée en 1976 a pour but :

- de faire connaître l'histoire du village de Rognes et de son terroir,
- de sauvegarder et protéger par tous moyens légaux tous monuments, vestiges, objets d'art, présentant un intérêt archéologique ou culturel,
- d'organiser un musée local destiné à recueillir tous les dons se rapportant aux origines, à l'histoire, aux coutumes et aux traditions du pays,
- de favoriser le maintien des coutumes et la pratique de la langue provençale dans le pays,
- de veiller à la conservation des sites caractérisant l'aspect ancien du village et de son terroir,
- l'Association est fondée sans limitation de durée et a son siège social Rue de l'Eglise à Rognes,
- d'établir des archives photographiques, audiovisuelles et réunir tout document historique ayant trait à la vie ancienne et actuelle de notre terroir,
- de réaliser des recherches par prospections ou fouilles archéologiques, en accord avec les propriétaires et autorisation du Directeur des Antiquités de la région,
- L'Association, par son Président peut donner son avis sur les projets mettant en cause l'environnement de la commune et initier toutes actions visant à le défendre.

Article 2 :

Les moyens d'actions de l'Association consistent dans la publication de bulletins, conférences, visites organisées de lieux historiques et de musées.

Article 3 :

L'Association se compose des membres suivants :
Fondateurs, Honoraires, Bienfaiteurs, Adhérents.
Elle pourra comprendre toutes personnes morales légalement constituées.
Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.
La cotisation annuelle minimum est fixée à 300 F pour les Membres Bienfaiteurs, à 100 F pour tous les autres Membres.

Les cotisations pourront être relevées par décision du Conseil d'Administration.
Le titre de Membre d'Honneur ou Membre Honoraire peut être décerné par le Conseil d'Administration aux Membres qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association.
Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Association sans être tenu de payer une cotisation annuelle.

Article 4 :
La qualité de membre de l'Association se perd :
1 - par la démission
2 - par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation, ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5 :
L'Association est administrée par un Conseil composé de 26 membres, élus au scrutin secret pour trois ans par l'assemblée générale de tous les membres de l'Association.
En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée du Conseil d'Administration.
Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.
Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers.
Les membres sortants sont rééligibles.
Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé des Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier.
Le Bureau est élu pour trois ans.

Article 6 :
Le Conseil se réunit une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du tiers de ces membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre.

Article 7 :
Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Article 8 :
L'Assemblée Générale de l'Association comprend tous les membres acquittant la cotisation.

Elle se réunit une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration.
Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.
Son Bureau est celui du Conseil.
Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions à l'ordre du jour, et pourvoit s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Article 9 :
Les dépenses sont ordonnées par le Président.
L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président ou tout autre membre qu'il aura désigné parmi le Conseil.
Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Article 10 :
Il est tenu une comptabilité deniers par recettes et dépenses, et s'il y a lieu une comptabilité matières.

III - RESSOURCES ANNUELLES

Article 11 :
Le patrimoine éventuel de l'Association répondra seul des engagements contractés en son nom et aucun des associés ne pourra, en aucun cas, en être rendu responsable.

Article 12 :
Les recettes annuelles de l'Associations se composent :
1 : des cotisations de ses membres,
2 : des subventions qui pourront lui être accordées par l'Etat, le Département et la Commune et des Etablissement Publics.
3 : de toutes autres ressources autorisées par la Loi et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

IV - CHANGEMENTS, MODIFICATIONS, ET DISSOLUTION

Article 13 :
Le Président ou le Membre qu'il aura désigné, doit faire connaître dans les trois mois, à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.
Ces modifications et changements sont en outre consignés sur le registre spécial coté et paraphé.
Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet lui-même ou à son délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par lui.
Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet du Département.

Article 14 :
La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale spécialement convoquée à cet effet.
Le nombre des membres présents doit être au moins égal au quart des inscrits à l'Association.
Deux commissaires désignés par le Conseil seront chargés de la liquidation des biens éventuels de l'Association.
La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence.
L'argent en caisse sera versé à la commune de Rognes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur	*Guiral*	*ALMES*	*Président*
Madame	*Madeleine*	*ALMES*	*Comité de Lecture*
Monsieur	*Michel*	*BARBIER*	
Monsieur	*Robert*	*BONNABAUD*	
Monsieur	*Marcel*	*CARLUEC*	
Madame	*Liliane*	*COSTES*	
Monsieur	*Christian*	*COULOUGNAC*	
Monsieur	*Daniel*	*DANNAY*	*Musée,ComitéLecture, Expositions*
Monsieur	*Edward*	*DAVIN*	*Photos*
Monsieur	*Michel*	*DAVIN*	
Monsieur	*Paul*	*FRANC*	*Musée,ComitéLecture, Expositions*
Monsieur	*Benoit*	*GAXOTTE*	*Fouilles Archéologiques*
Monsieur	*Alain*	*GAY*	
Madame	*Gisèle*	*GAZEL*	
Madame	*Jacqueline*	*JOURDAN*	*Secr.Adjt, Rel. Publiques, Musée.*
Madame	*Raphaële*	*PARRAUD*	*Comité de Lecture*
Madame	*Andrée*	*PHILIP*	
Melle	*Georgette*	*POUCEL*	*Vice-Présid.. Sorties, Conférences.*
Monsieur	*Gilbert*	*ROCHE*	*Secrét., Archives,Photos,Comité Lecture*
Madame	*Danielle*	*ROSCH*	*Trésorière*
Monsieur	*Paul*	*ROUBAUD*	*Relations Mairie, St Marcellin.*
Monsieur	*Gilbert*	*SALEN*	*Président d'Honneur,Comité Lecture*
Monsieur	*Fernand*	*SOUDAY*	
Monsieur	*Jean-Marie*	*THOMAS*	
Monsieur	*Georges*	*TOUZET*	
Madame	*Yvonne*	*VERRIER*	

Monsieur Marcel BONNAUD, Président-Fondateur, Président d'Honneur.
Monsieur Stéphane MAGNIN, Membre-Fondateur, Membre d'Honneur.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITES DU 30/5/92 AU 23/5/93

Juin 92	:	Visite du village (2 fois 50 personnes du Comité du Vieux Marseille).
Juillet 92	:	Fête du Vin - Projection Diaporama.
du 30 Juillet au 30 Septembre	:	Restauration de la Chapelle St Marcellin : Deux équipes du Chantier de Jeunes de l'APARE ont travaillé à la Toiture du choeur et au mur nord.
13 Septembre:		Participation au Forum des Associations.
20 Septembre	:	Journée St Marcellin - Messe, Bénédiction des Vendanges - Chorale repas Champêtre.
3 Octobre	:	Visite guidée de village et de l'église en accompagnateur du Musée de Salon et de la Crau.(30 personnes).
19 Décembre	:	Début des fouilles de la Goule des d'Agoult. Fin des fouilles le 20.02.93.
31 Janvier 93	:	Sortie à Marseille.
27 Février 93	:	Conférence de Mademoiselle ANDRE.
du 10 Avril au 17 Avril 93	:	Stage APARE - Chantier taille de pierre à Saint-Marcellin.
Avril	:	Nettoyage cave du presbytère.
13 Avril 93	:	Conférence et Diaporama à Marseille (Le cabanon et les bories).
17 Mai 93	:	Remise du plan de la Goule des Agoults en Mairie par Mr G. Almes à Mr Cordes.
23 Mai	:	Chorale à Saint-Marcellin.
23 Mai	:	Mise en place de la nouvelle porte à Saint-Marcellin. Assemblée Générale de l'Association à Saint-Marcellin. Lancement d'une souscription pour la cloche de Saint-Marcellin.

BILAN FINANCIER - ANNEE 1992

RECETTES : 32 765.00

DEPENSES : 35 158.64

EN CAISSE LE 31 DECEMBRE 1992 : 12 507.04

Membres de l'Association au 01.01.93 :
Membres inscrits : 178
Membres cotisants au 01.01.93 : 135

Montant des cotisations encaissées au 31.12.92 : 13 500.00

RUBRIQUE	RECETTES	DEPENSES	BALANCE
En caisse le 1/1/92	14 450.68		
Cotisations	13 500.00		
Ventes Annales et divers	2 695.00		
Subvention de la Mairie	2 000.00		
Manifestations culturelles	9 920.00		
Dons des adhérents	440.00		
Journée St Marcelin	1 210.00		
Don du C.I.Q.	2 500.00		
Don Comite du Vieux Marseille	500.00		
Manifestations culturelles		11 419.26	
Abonnement et cotisat.		500.00	
Photographies		1 708.63	
Timbres		1 505.20	
Assurances		1 130.70	
Tirage Annales et divers		8 983.20	
Frais divers fonctionn.		340.00	
Journée St Marcelin		916.00	
Chorale St Marcelin		4 500.00	
Achat Documentation		450.00	
Aménagement local		826.90	
Papeterie		2 878.75	
	47 215.68	35 158.64	
En caisse le 31.12.1992			**12 057.04**

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

TRAVERSE D'AGOULT A ROGNES

CIRCONSTANCES DE LA FOUILLE

Le sol de la traverse devant faire l'objet d'une restauration de la part de la Commune de Rognes, une fouille archéologique s'est déroulée au cours du mois de Janvier 1993, sur une superficie de 7 m2 dans la partie médiane de la ruelle.
Les autorisations écrites, furent accordées par Mr le Maire de Rognes et Mr le Conservateur Régional de l'Archéologie
De nombreux bénévoles et particulièrement les élèves de l'école primaire de Rognes apportèrent leur concours.
Il s'agit de Benjamin FONT, Baptiste MONTOYA, Stéphanie MAURIN, Fabien CHASSAUD, James et Antonin WISHART, Jean-Philippe Alexandre BOGHOSSIAN, Michel DAVIN, Daniel DANNAY, Vincent CHANDERIS, Jean-Philippe GAY Benoit GAXOTTE, Laëtitia CORNO, Sébastien ONOFRIO, Amélie LALANNE, Aurore MAGUEUR, Marylène LAFFORIE, Pierre PELLEGRIN, François BASTARD, Benoit CLAYETTE, Stéphane PEREZ, Ludovic, Fabien et Benoit JOUVET.
Mr Marcel BONNAUD nous apporta sa compétence technique pour les relevés d'altitudes.
Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur aide généreuse.

PROBLEMATIQUE, ENVIRONNEMENT HISTORIQUE

La traverse est implantée dans un quartier du vieux village riche en vestiges historiques du XIV, XV et XVIème siècle (PL.I).
A l'est on y trouve, la maison seigneuriale (1412) de l'ancienne famille d'AGOULT, le quartier du Barri (rempart), à l'ouest le quartier des Pénitents (ancienne Mairie 1532, chapelle des Pénitents 1567).
Au dessus vers le nord, le village médiéval et son rempart du XIIIème, au nord-est, les rues Barbarie et Batestine (appelée aujourd'hui avenue du Cégarès). (Planches.II et PL.III).
Cette venelle (2,55 m de largeur) a la particularité de posséder dans sa partie basse, une voûte surmontée d'une habitation formant un passage couvert débouchant rue des Pénitents (PL.IX et PL.X).
En Provence, ces passages couvert portent le nom de goules (références à goulet et goulot).
Au XVème siècle, elle était un axe de pénétration dans l'ancien village situé sur les pentes du Foussa. Elle dessert directement la maison seigneuriale et participe à la fortification du quartier par sa goule.
Elle met en relation le village médiéval et la zone d'accès au chemin se dirigeant vers Aix. Elle se trouve dans l'axe de la maison de charité construite en 1410 au bas de l'actuelle rue du Figuier (boulangerie).
Son percement est-il contemporain à l'établissement de la maison d'AGOULT ?

Les fouilles de la traverse font apparaître des vestiges médiévaux ; structures d'habitats et réserve-silo, antérieures aux bâtiments qui la bordent.
De part et d'autre de la ruelle, les maisons et leurs caves nous permettent une datation plus précise de l'aménagement du quartier.
A l'ouest la parcelle dite de Moreau recèle des pièces ou caves dont les voûtes à croisées d'ogives pourraient remonter au XVème siècle. Sa façade sud, aujourd'hui peu lisible est située dans l'alignement du mur des Pénitents, antérieur au début du XVIème.
A l'est de la traverse, la maison seigneuriale des d'AGOULT (actuellement propriété de la famille ESTABLET) se développe sur plusieurs parcelles.
La partie la plus ancienne est contigüe à la traverse et à la goule. La partie la plus imposante du corps du bâtiment qui domine la rue des Pénitents, la rue du Figuier et le Barri a été remaniée à différentes époques, particulièrement par l'ouverture de grandes fenêtres.
A gauche, en entrant dans la cour, deux pièces semblent appartenir à la partie la plus ancienne de l'établissement des d'AGOULT. Une salle rectangulaire d'architecture sobre mais qui recèle dans un angle un manteau de cheminée du XVème. A l'arrière donnant sur une courette, une cave ou cellier à voûtes ogivales à arcs diaphragmes supportant des dalles ou lauzes.
Ce style d'architecture, rare dans la région se retrouve à Rognes dans une autre cave au-delà de la place Vivaux (place du 14 Juillet).
La référence à cette construction des voûtes à arcs diaphragmes se trouve au château de l'Empéri à SALON DE PROVENCE, où l'on peut admirer deux salles de ce type datées du XIIIème siècle (sources, Raoul BRUNON, Conservateur du Musée de l'Empéri). Il donne à ce style une origine orientale. Le Moyen-Orient et ses fortifications médiévales n'y sont pas étrangères.
Il est difficile de donner au cellier d'AGOULT une datation aussi basse que celle du XIIIème. Il faudrait admettre alors que le village de Rognes s'étendait sur le piémont sud du Foussa, au-delà de la ligne des remparts. L'hypothèse d'un bâtiment isolé plus ancien est plausible, les d'AGOULT utilisant une zone déjà aménagée en 1412.
Nous trouvons dans l'histoire de Rognes de l'Abbé MARTIN mention d'un logement acheté par la famille d'AGOULT coseigneur de Rognes et qui a été agrandi par la suite. A cette assertion s'oppose une autre source citée par le même Abbé MARTIN, indiquant que la maison seigneuriale fût construite dans une zone de jardins en contrebas du village.

Avons-nous à l'aube du XVème siècle un bâtiment et son cellier isolés dans des jardins ?

Les structures découvertes dans la traverse à l'occasion des fouilles sont antérieures au cellier, puisque l'implantation de celui-ci les découpe.
Cela veut-il dire que les limites sud du village ont variés et qu'après une période d'expansion au XIIIème, une partie de la zone d'habitat s'est rétractée vers le haut au XIVème.
Ce retrait de l'habitat peut-il être mis en relation avec la peste de 1348 qui faucha à 50 % la population de Rognes ?
Au début du XIVème, la population de Rognes (la commune) est estimée à 1 millier d'habitants, elle tombe à 500 en 1353 (source BARATIER.M. La Démographie Provençale du XIIIème au XVIIème).

Le village fut durement éprouvé et l'on peut imaginer un abandon de certains îlots d'habitations au bas du village. Ces maisons disparaissent-elles ensuite ? Dégradées et arasées pour certaines, seront-elles recouvertes un siècle plus tard par l'aménagement de la traverse ?

Les fouilles réalisées sur une très faible surface, font surgir plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Nous ne savons presque rien de l'Histoire des Rognens et de la constitution du village pour les périodes antiques et médiévales.
La fouille permet une approche nouvelle de l'occupation chronologique des lieux. Jusqu'à ce jour, seule la céramique trouvée sur les pentes du Foussa nous permettait d'envisager les installations successives des populations.

De l'habitat préromain, oppidum, village fortifié occupant le plateau, on ne collecte pour l'instant et ce en surface que des fragments de céramiques indigènes et d'importation. Les trois premiers siècles de notre ère ne sont pas représentés par des trouvailles mobilières.
Les périodes suivantes ; bas-empire, paléochrétienne, haut moyen-âge moyen-âge et périodes modernes sont, elles, bien présentes par les poteries et objets divers.
Le hiatus ou interruption de l'habitat lors des trois premiers siècles, s'explique par l'abandon des positions perchées de la période de la fin de l'âge de fer, au profit de la plaine (destruction probable de l'oppidum du Foussa par les Romains au premier siècle avant notre ère).
La romanisation (pax romana) oblige et permet l'établissement et l'occupation prolongée des plaines. Sur l'ensemble du territoire de Rognes plus de 28 sites gallo-romains répertoriés (dont 6 grandes villae). Ce n'est qu'à partir du IIIème siècle et suite aux invasions que les pentes du Foussa se remplissent à nouveau de la population qui l'avait déserté au profit de la villa gallo-romaine des quartiers Fontvieille et de l'Aumone.
De la période paléochrétienne jusqu'au tremblement de terre de juin 1909, les Rognens ne cesseront d'habiter les hauteurs formant ainsi le village perché si caractéristique du paysage provençal.
Les fragments de céramiques trouvés au cours de la fouille attestent de l'occupation quasi continue du site.

ETAT DE LA TRAVERSE AVANT LA FOUILLE (PL.XI et PL.XII).

L'état de dégradation du sol de la traverse, surtout dans sa partie haute, (PL.I) était si avancé que le passage en était pratiquement impossible. Seule la partie basse, cimentée était accessible aux riverains.
A l'origine elle débouchait au nord perpendiculairement à la rue Batestine et se prolongeait en se rétrécissant vers la partie haute du village. Au sud, dans sa partie basse, de la rue des Pénitents à la porte d'accès à la cour Moreau, la pente douce permettait le passage des charretons.
Une pierre chasse-roue est encore visible à l'aplomb du montant gauche de la porte d'entrée de la cour. Ce pieds-droit présente une arête chanfreinée facilitant le passage des animaux et de leurs charges.
La partie haute de la traverse est formée de marches de pierres de Rognes inégalement réparties et formant des paliers grossièrement *remplis* de gravats.

Des blocs de ciments alternent avec ces marches posées sans ordonnancement (PL.IX).
Sur le côté droit de la traverse un caniveau caladé sert à collecter les eaux de ruissellement et à recevoir celles des pluies qui proviennent des toitures de la maison d'AGOULT (PL.XIV).
A gauche de la traverse, la présence d'un caniveau n'est pas nécessaire, la cour et les bâtiments se trouvant en retrait.
Une rangée de lauzes en pierre de Rognes est plantée au droit des fondations de la maison d'AGOULT empêchant les infiltrations profondes en rejetant l'eau dans le caniveau. Ces pierres dressées contre les façades et ajustées les unes aux autres, sont l'un des attraits architecturaux de cette ruelle (PL.XII, PL. XIII et PL.XVII).

LES SUBSTRUCTURES DE LA FOUILLE (PL.IV à XXI).

Les quelques mètres carrés fouillés font apparaître des vestiges appartenant à divers bâtiments de différentes époques. Leurs arasements irréguliers dans la pente laissent supposer qu'au moment de la formation de la ruelle, si certains étaient visibles, d'autres se trouvaient déjà enfouis.
Au sud du sondage, un mur épais (mur I) bâti à la terre coupe la traverse d'est en ouest. Il repose sur des fondations débordantes, elles mêmes insérées dans le safre (PL.XXI).
Au milieu de la zone dégagée, une structure quasi circulaire (murs II et II bis) est recoupée par un alignement (mur III) de blocs de pierres de Rognes équarris prenant une orientation nord-sud. Le mur nord de ce vestige, que l'on pourrait assimiler à une réserve-silo, se développe en cul de four.
Au nord de la fouille un mur parallèle (mur IV) aux fondations du mur de la parcelle Moreau s'enfonce dans la partie non explorée du comblement de la traverse (PL. XV). Il est construit avec des pierres aux faces dressées, et posées sur les lits de terre fine. Cette terre particulièrement préparée ressemble par sa granulation et son aspect rougeâtre à de l'argile servant à la production de poteries.
Les couches alentour, sont formées de l'accumulation de cette terre qui s'est échappée des joints et des parois en coulant de ce mur. Il s'agit en réalité de l'angle d'un bâtiment détérioré par l'établissement postérieur de la maison Moreau.
A l'est de ce mur partiellement dégagé, un muret (mur V) orienté est-ouest appareillé de fragments de safre très érodés appartient à une structure beaucoup plus ancienne. C'est dans cette zone que l'on a découvert les fragments de poteries les plus nombreux de l'époque préromaine.
Toutes ces structures ont été découpées à l'est par la fondation et les murs de la cave-cellier d'AGOULT.
Tous les vestiges dégagés par la fouille préexistaient donc à la construction des bâtiments de la deuxième famille co-seigneuriale de Rognes.
La fouille a permis de dégager les restes d'un palier caladé du début du XVIIème siècle qui a subsisté jusqu'à nos jours (PL.XV).

LA CERAMIQUE ET LA DATATION

Les fragments de céramiques retrouvés au dessous de l'arasement des murs appartiennent aux périodes antiques et médiévales. La poterie au contact du safre, au fond du silo-réserve (-1,2 m), est représentée par des artéfacts de céramique indigène du 1er siècle avant notre ère.
Un très gros fragment de tuile romaine (tégulae) était prise sous le mur III de la fosse silo. L'espace situé entre le mur I et le mur III a également donné de nombreux morceaux de poteries préromaines, dolium, mortier, urne.
C'est à proximité du muret V qu'un fragment de céramique sigillée portant la marque du potier arétin Publius Hertorius (P.HERT) a été découvert.
Il s'agit d'une production d'importation provenant des ateliers d'Arezzo (Italie) à la fin du premier siècle avant notre ère.
Des fragments de meules en basalte se retrouvent mêlés à des morceaux d'amphore. La céramique antique est également présente dans les couches supérieures, elle provient de l'érosion des vestiges se trouvant plus haut dans la pente.
La poterie sigillée claire B (IIIème) est peu représentée, et associée à la céramique commune grise tardive.
La céramique paléochrétienne IV et Vème est présente par des morceaux décorés de palmettes, appartenant à des plats. Cette DSP (dérivée sigillée paléochrétienne) est présente sur le Foussa dans des zones déjà prospectées.
La poterie médiévale du XIème au XVème est relativement abondante et les plats, pichets, bols, assiettes sont bien représentés à travers le pégau du XIIème à pâte grise et les productions locales ou d'importations aux pâtes vernissées.
La céramique la plus abondante est celle qui correspond aux périodes modernes du XVIème au XXème siècle. Les fragments sont situés dans les couches hautes de la fouille directement sous le caladage qui formait les paliers de la traverse.
La céramique du XVème est présente dans le comblement qui permit d'aménager la ruelle. Elle se trouve dans l'apport des matériaux qui ont formé la première chaussée de la traverse.
Le deuxième aménagement est plus tardif, au début du XVIIème, on entreprend la pose des pierres levées le long des façades et l'on établit le caniveau caladé, les escaliers et les paliers caladés.
Ces aménagements sont datés par des monnaies (double tournois) du début XVIIème.
La couche supérieure a subi une érosion très importante depuis le tremblement de terre, et sur une vingtaine de centimètres, une profusion de fragments de céramiques de toutes les périodes se fait jour. Une hache polie (néolithique ?) au tranchant retouché y a même été retrouvée. Les ossements d'animaux, le verre, les objets métalliques s'y mélangent aux galets arrachés des caladages. Ces galets proviennent pour la plupart du quartier des Mauvares.
Les rues ont été utilisées de tout temps comme dépotoir et les objets à cause de la circulation et du piétinement sont rarement bien conservés.

CONCLUSIONS

La fouille malgré sa surface réduite, a permis de découvrir des vestiges médiévaux du XIIème et XIIIème siècle, dans une zone que nous pensions libre de toute habitation. Elle confirme les prospections de surfaces qui indiquaient un habitat permanent sur le Foussa depuis l'oppidum du IIème au village moderne détruit en 1909, avec un hiatus dans l'occupation des deux premiers siècles de notre ère.
La solution aux nombreuses questions posées par cette fouille, serait de réaliser à l'occasion de nouveaux travaux, des sondages archéologiques. Si le dégagement des voies communales dans les pentes du Foussa se réalisaient un jour, cela contribuerait à la connaissance de l'Histoire du Village.

Rognes le 15 Octobre 1993
Guiral ALMES.

VILLAGE
Campanette
Rue
Neuve
Place du 14 Juillet
Avenue
du
Cégarès
Rue
des
Pénitents
Montée des Caillats
Rue du Figuier
Avenue du Cégarès
TRAVERSE - Goule D'AGOULT

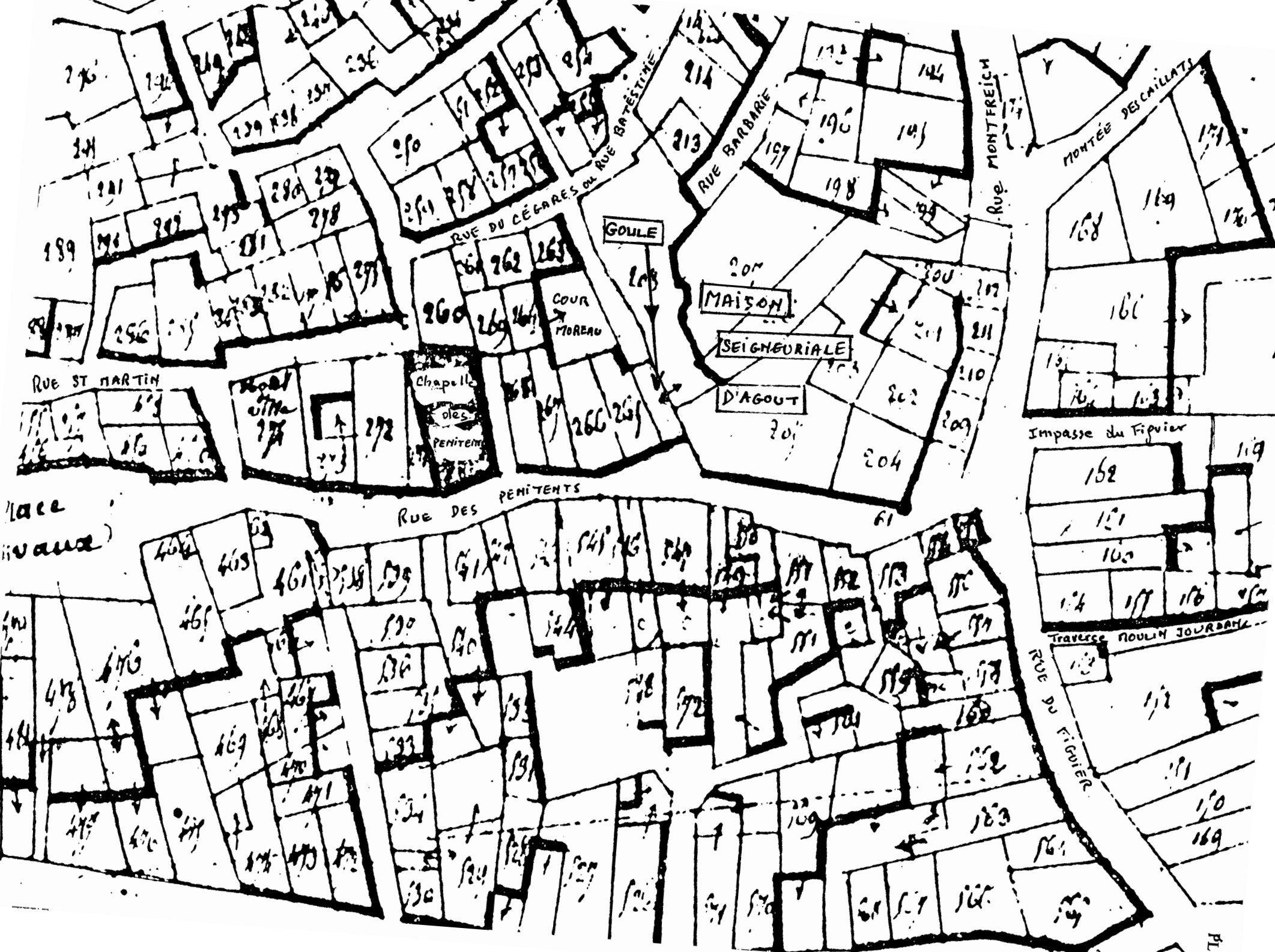
RUE ST MARTIN
Chapelle des PENITENTS
RUE DES PENITENTS
RUE DU CÉGARES OU RUE BATESTIME
COUR MOREAU
GOULE
MAISON SEIGNEURIALE D'AGOUT
RUE BARBARIE
Rue MONTFREICH
MONTÉE DES CAILLATS
Impasse du Figuier
Traverse MOULIN JOURDAN
RUE DU FIGUIER

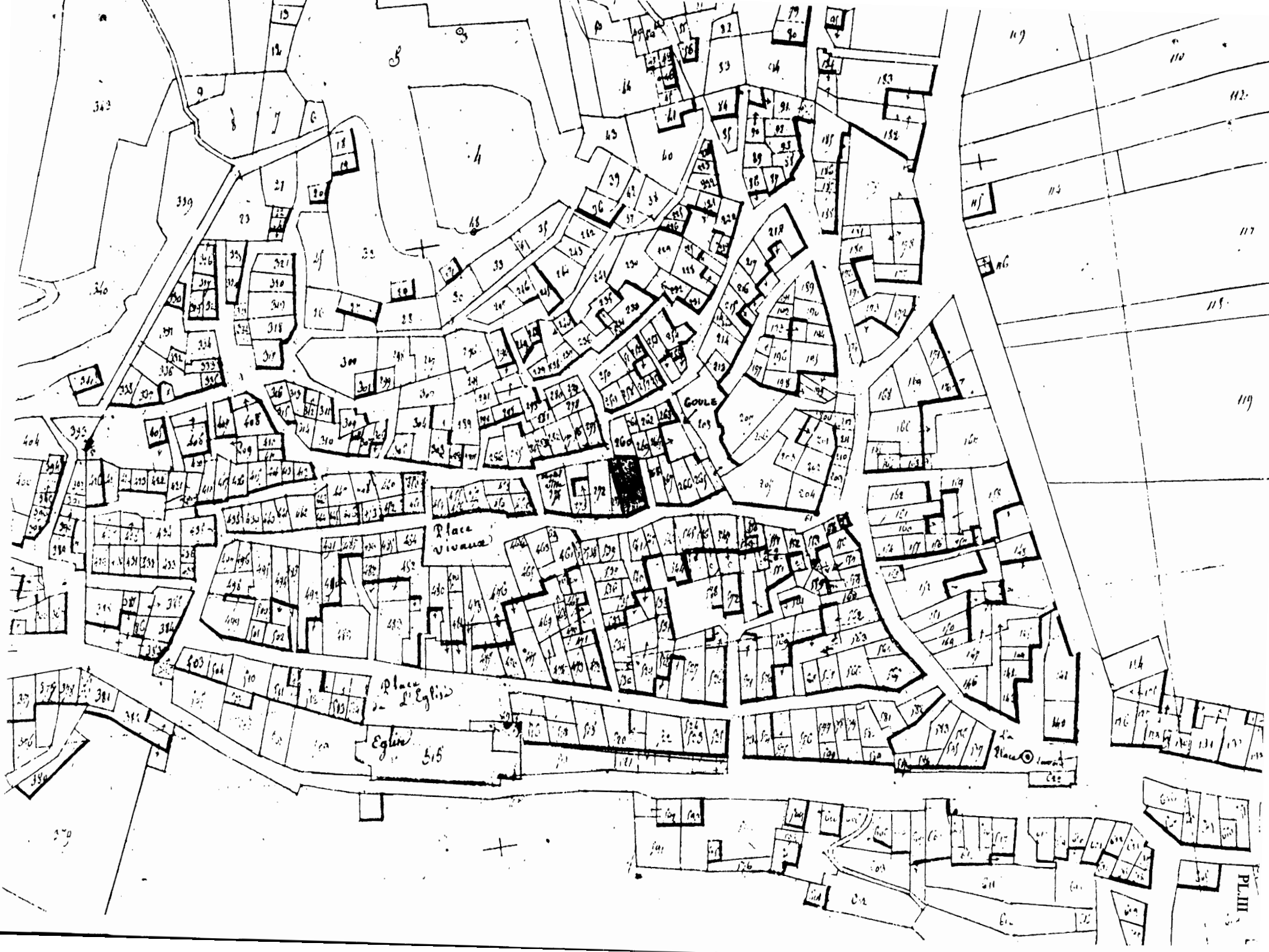

PL. III

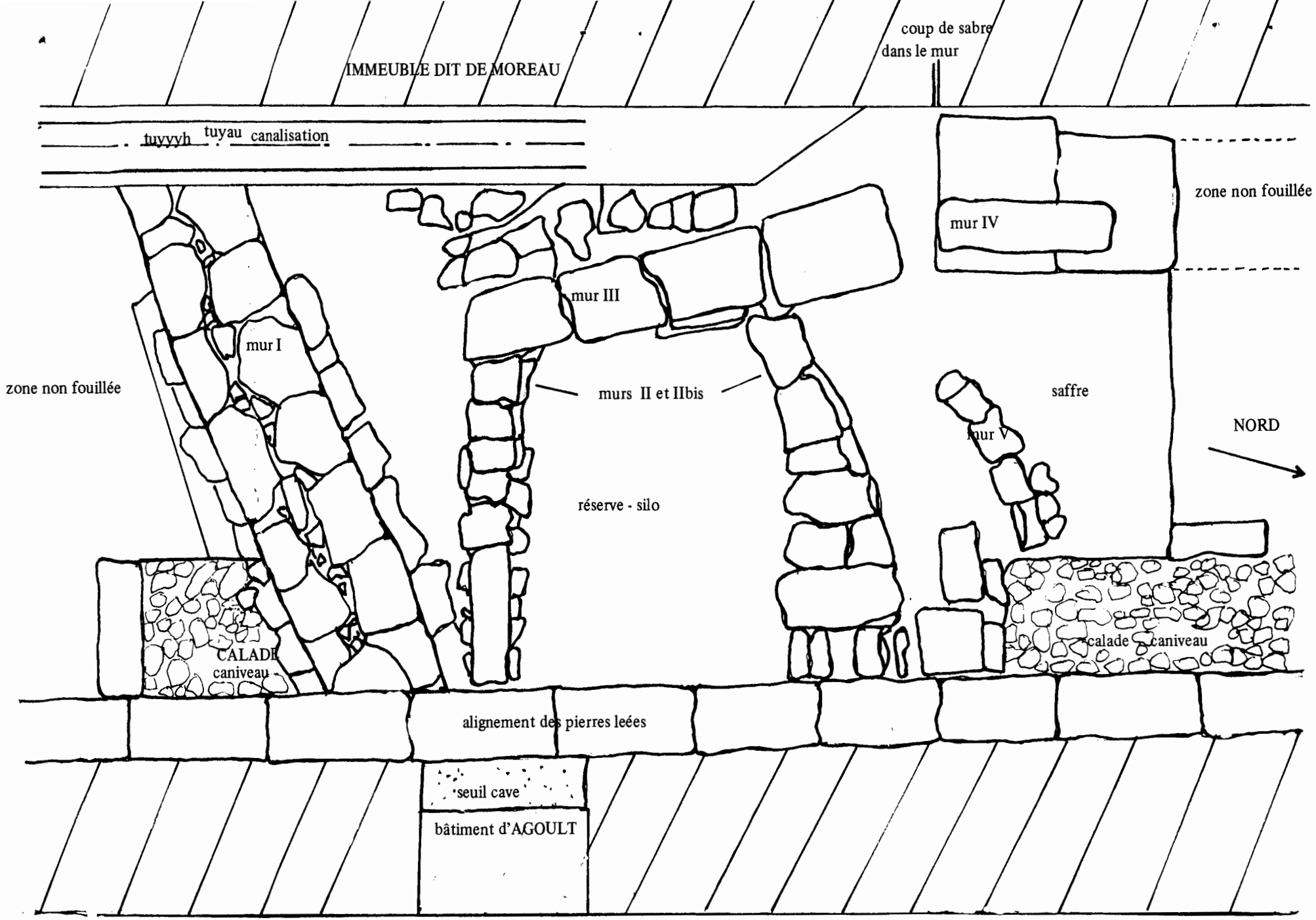
IMMEUBLE DIT DE MOREAU
coup de sabre dans le mur
tuyyyh tuyau canalisation
zone non fouillée
mur IV
mur III
mur I
zone non fouillée
murs II et IIbis
saffre
mur V
NORD
réserve - silo
CALADE
caniveau
calade
caniveau
alignement des pierres leées
seuil cave
bâtiment d'AGOULT

PL.IV

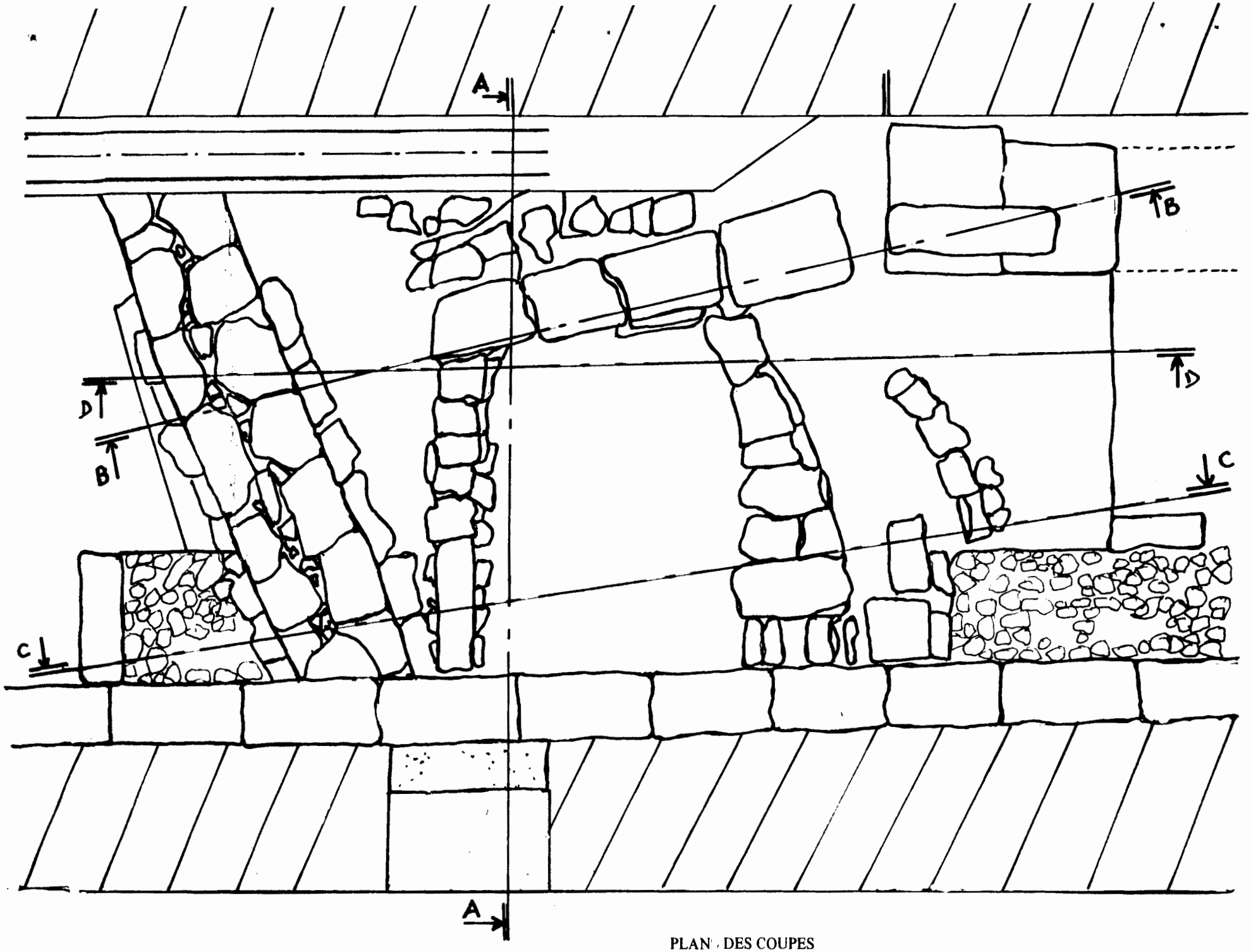

PLAN - DES COUPES

PL. V

COUPE A A

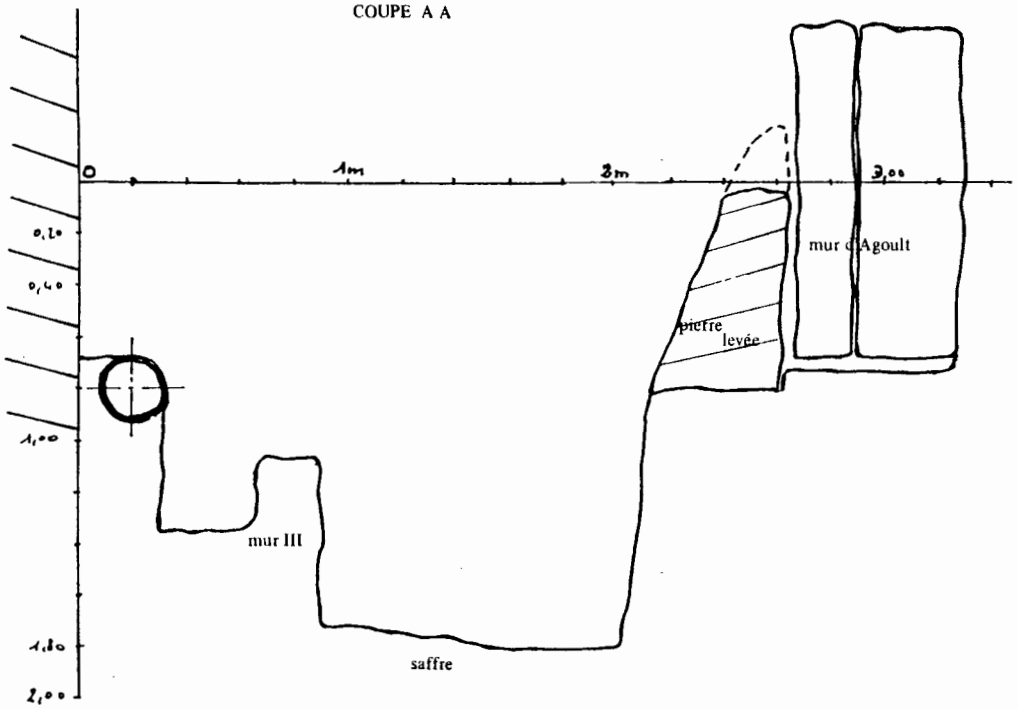

COUPE B-B

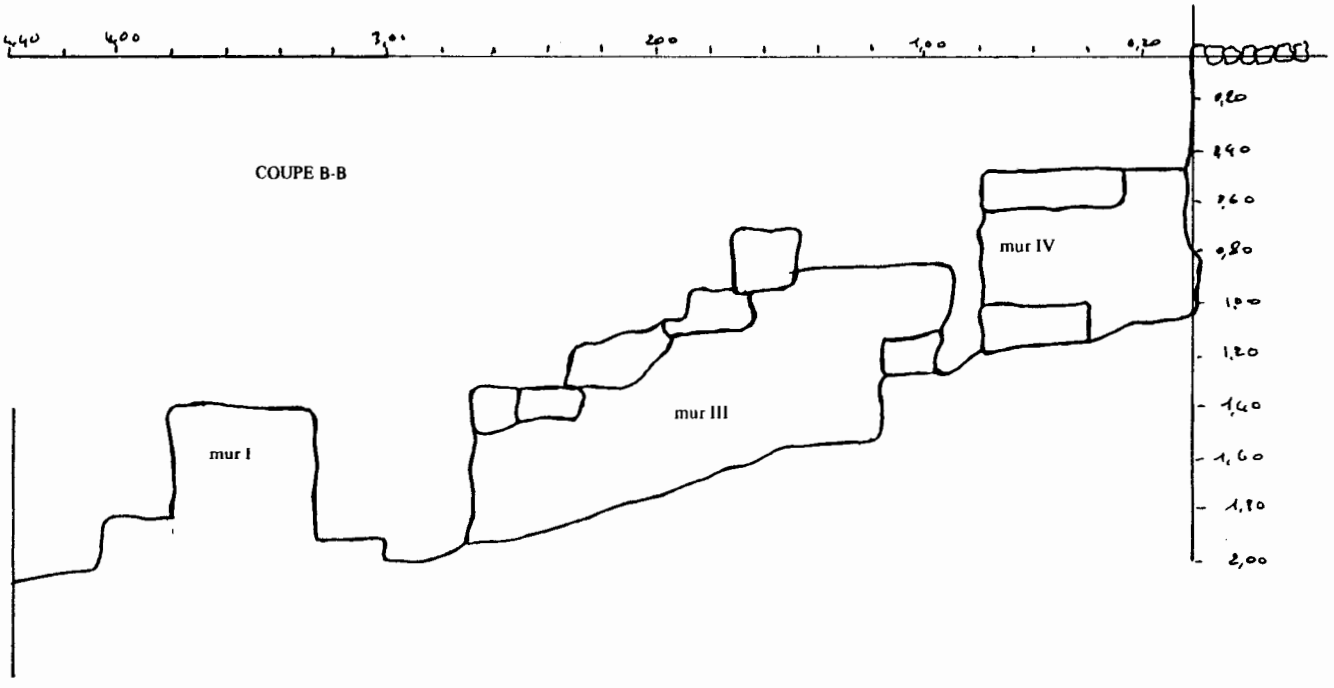

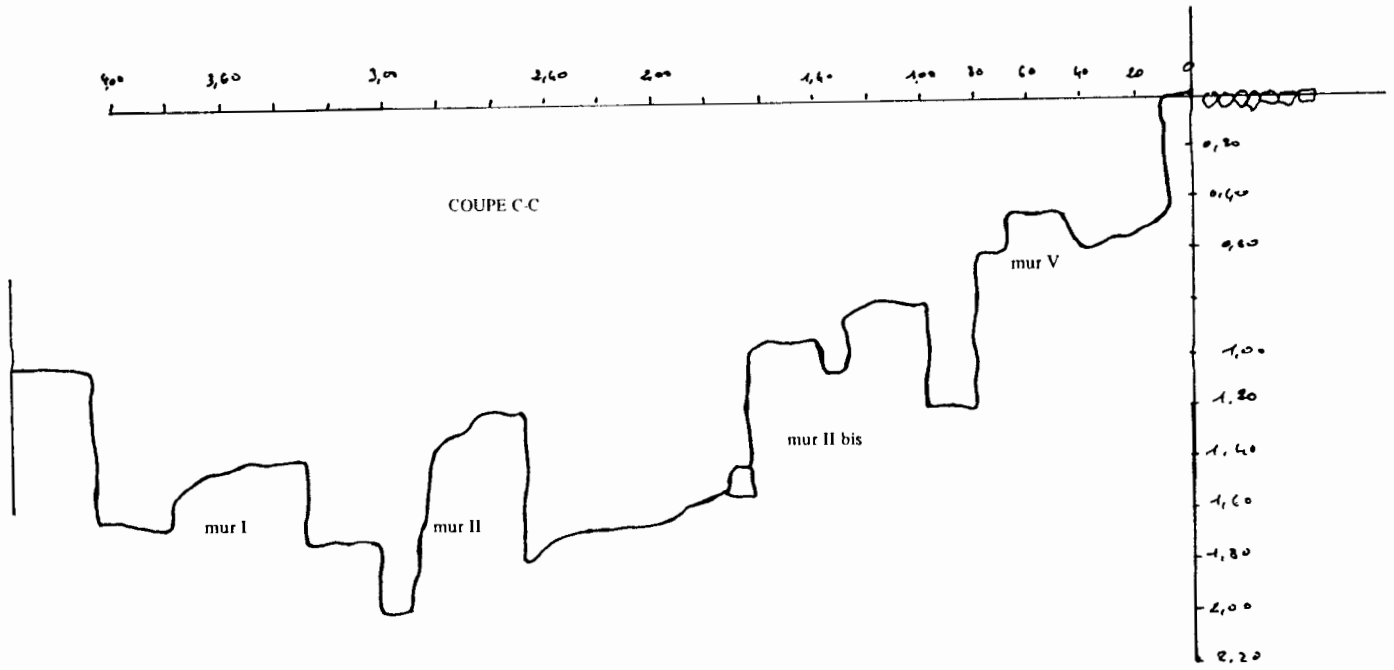
COUPE C-C
mur I
mur II
mur II bis
mur V

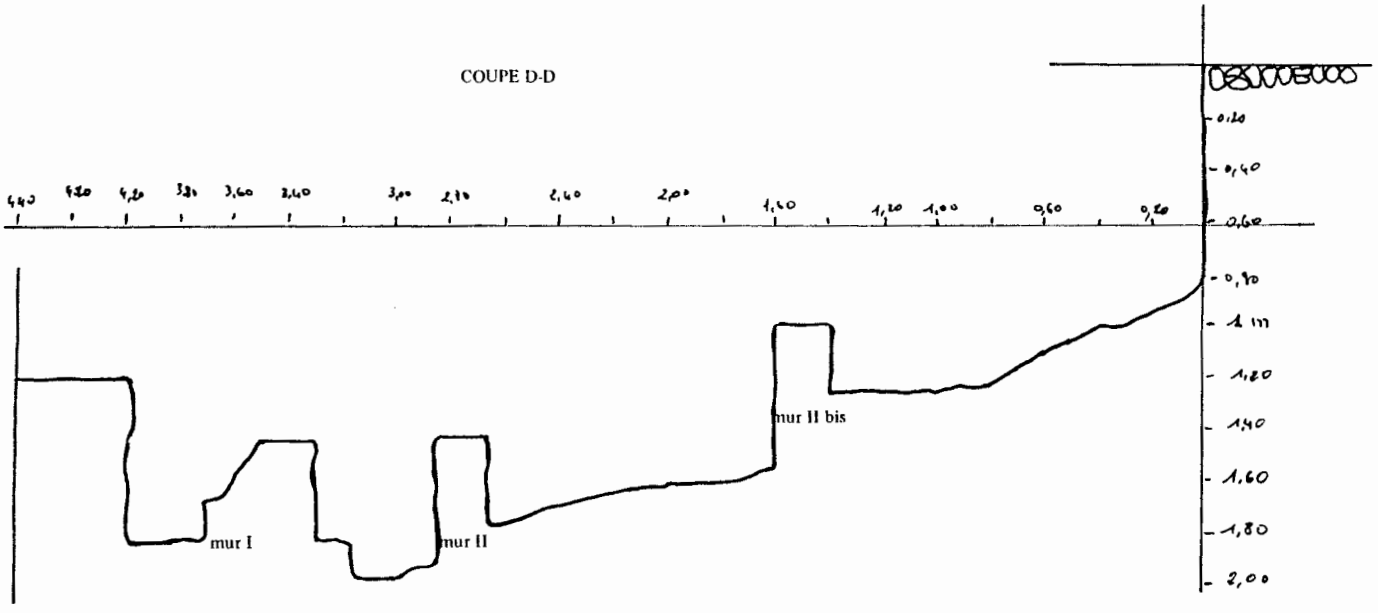
COUPE D-D
mur I
mur II
mur II bis

PROFIL EN LONG DE LA TRAVERSE DE LA GOULE D'AGOULT

Longueur de la gouleen projection 31,30 m

Longueur de la goule en long 32,60m

Largeur moyenne de la goule 2,55m

Dénivellation entre la rue du Cégarès et la rue des Pénitents 10,17 m

Relevés: M. BONNAUD, B. GAXOTTE, G. ALMES.
Janvier 1993.

pente moyenne partie haute 39%
pente moyenne partie basse 24 %

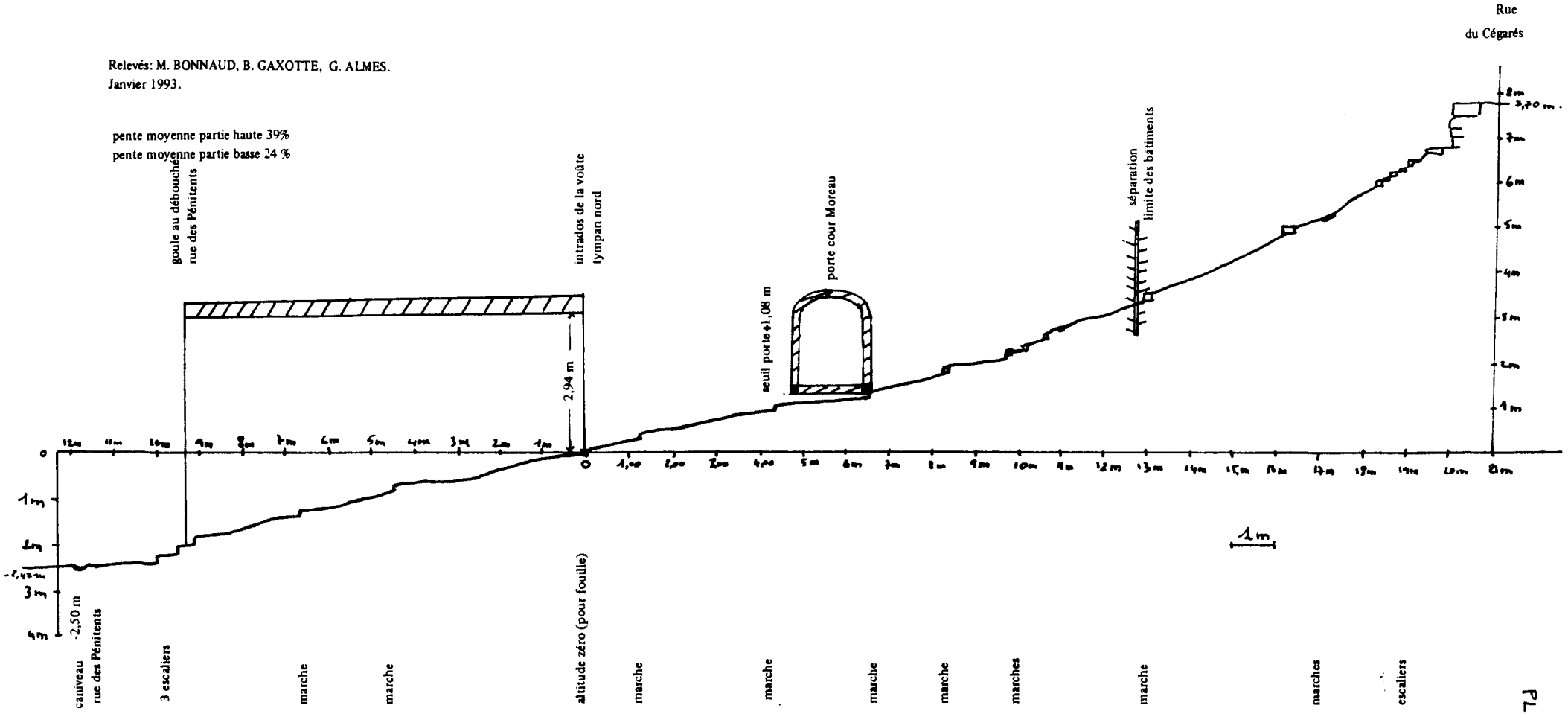

PL. VIII

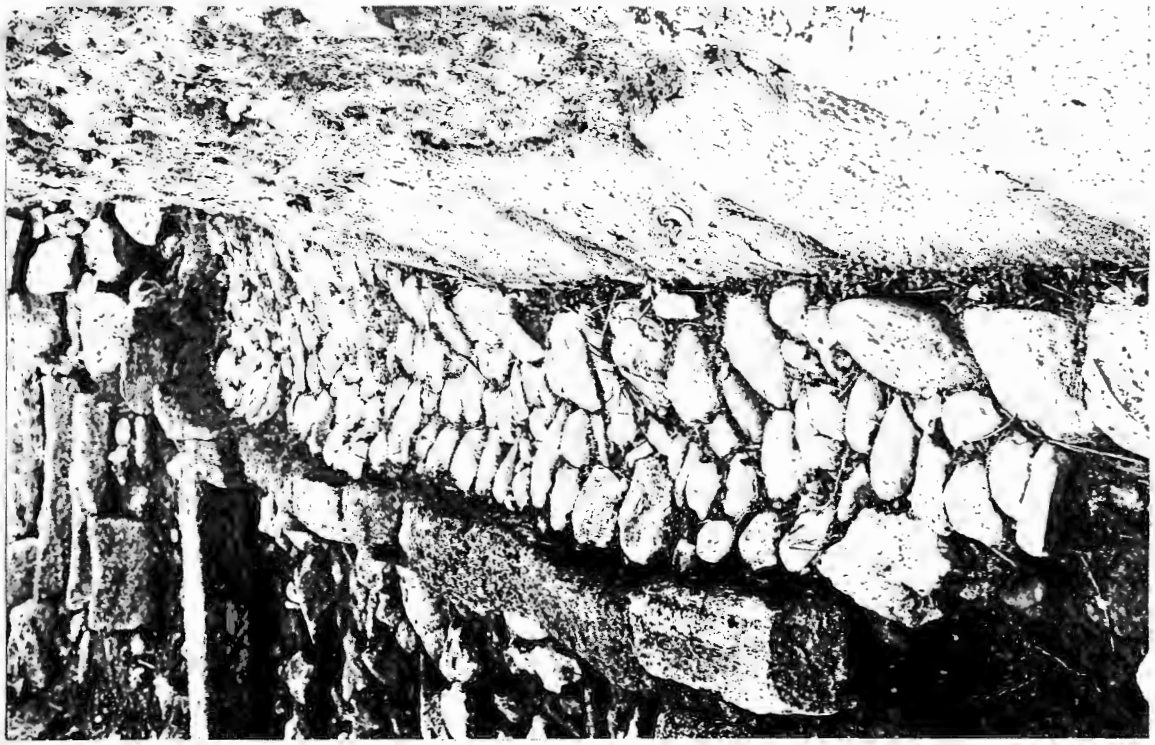

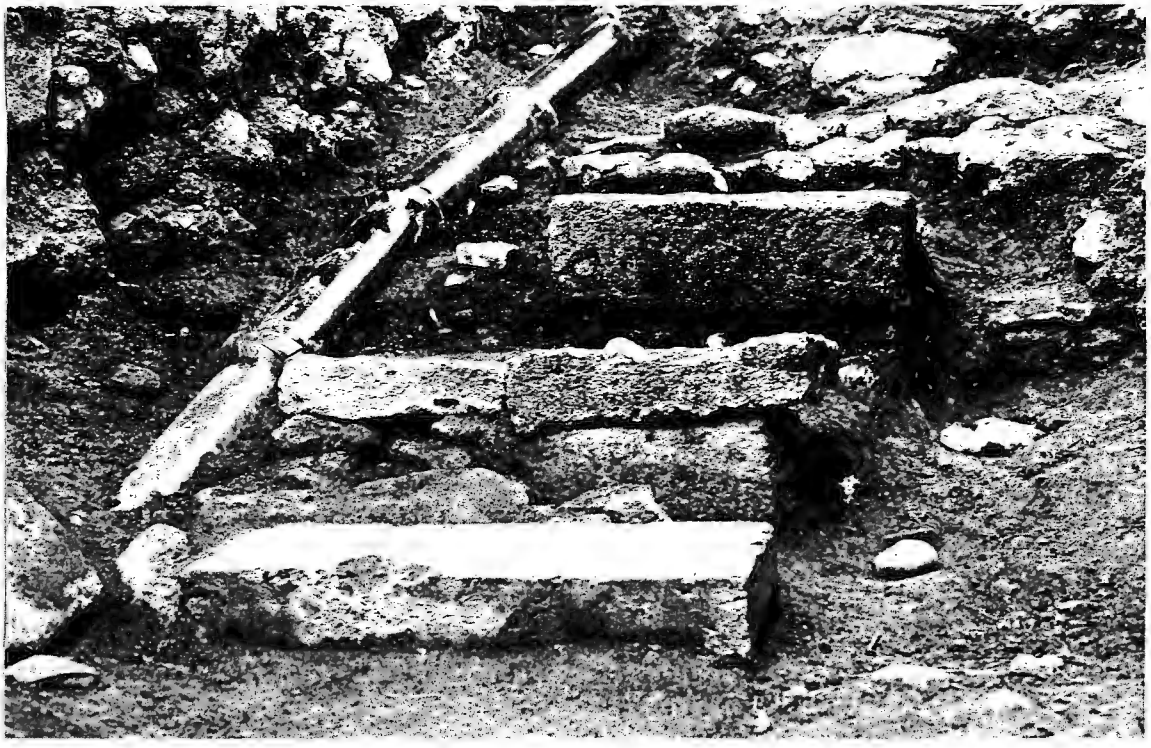

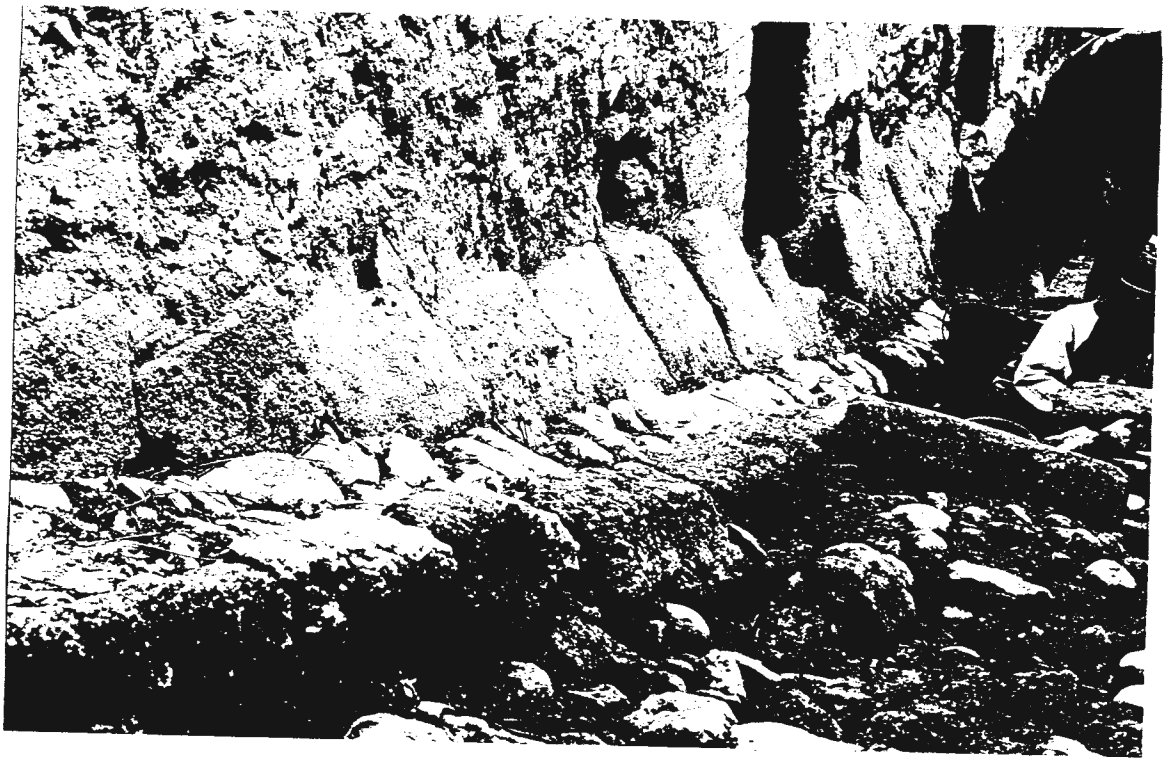

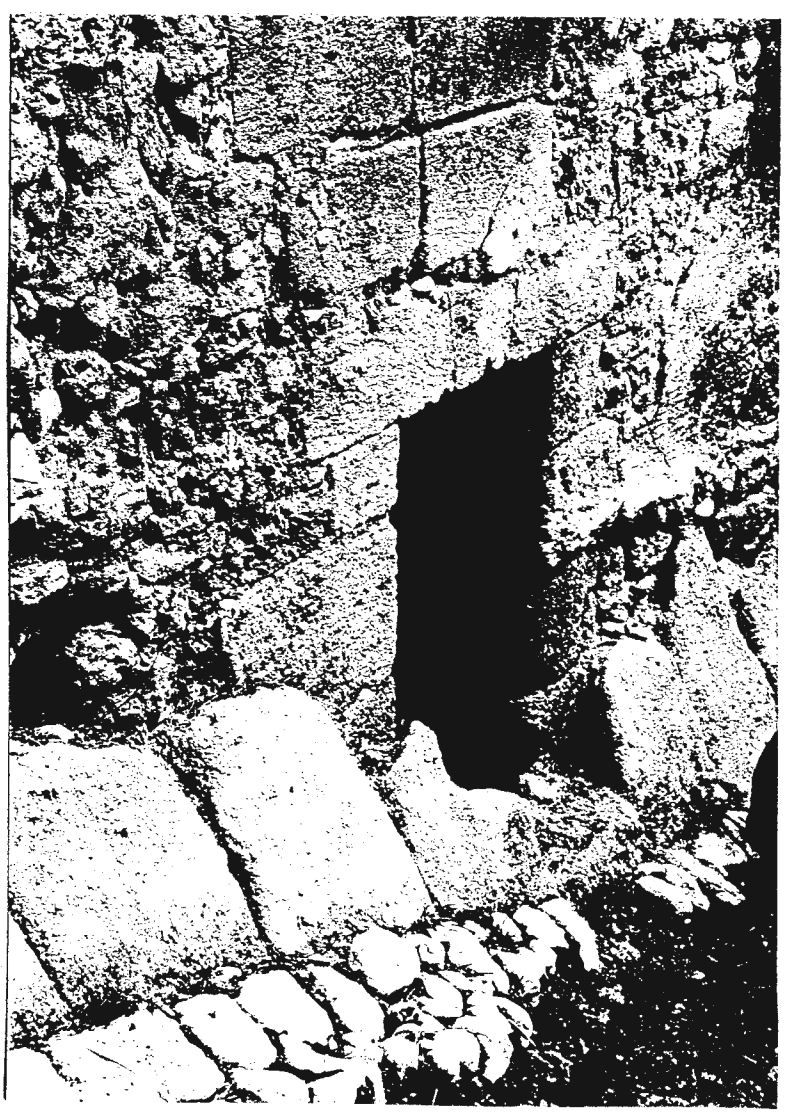

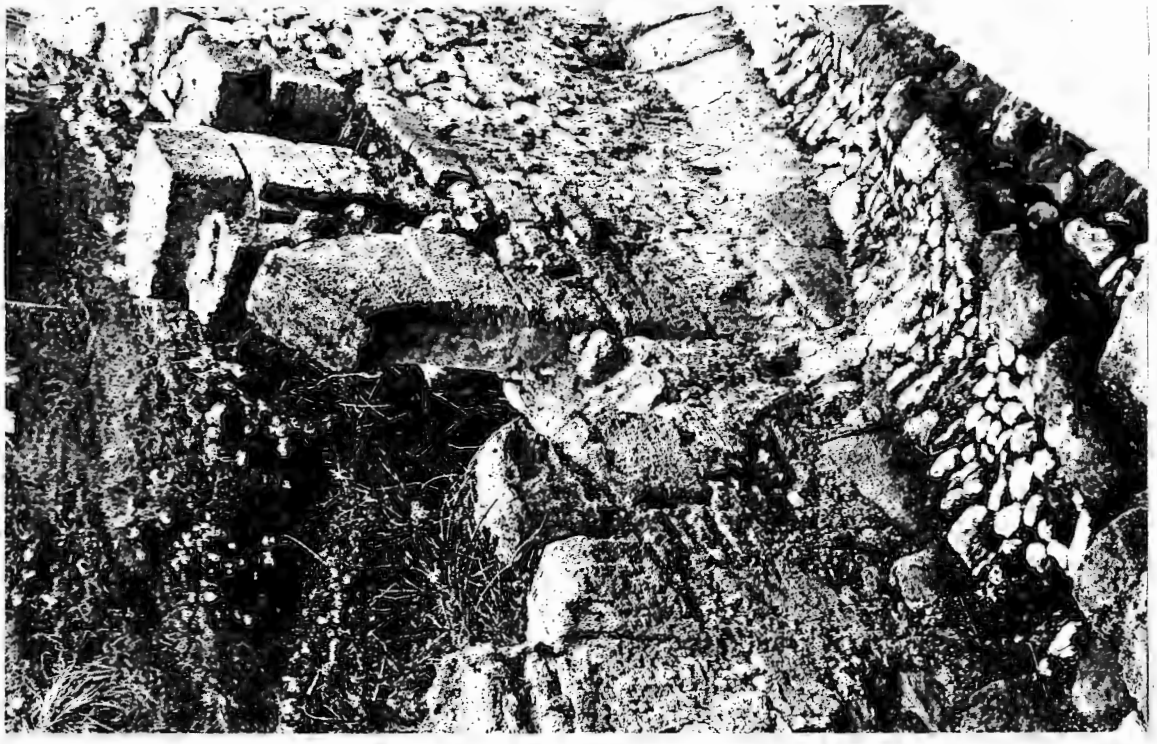

LE CIEL DE ROGNES

Vu le nombre important des textes publiés dans ces annales, nous ne pouvons cette année consacrer plus d'une page à notre chronique astronomique.
Que traiter en une page ? Nous avons fait de notre mieux.

LES ETOILES

J'aime bien regarder les superbes étoiles
Firmament infini, d'une beauté sans voile
Sur ce beau velours noir, brillent mille diamants
Tout comme dans un conte, un beau conte d'antan.

Mais en baissant les yeux je vois tout près de moi,
Deux étoiles jolies, qui me mettent en émoi
C'est vraiment oui je crois un doux présent des dieux
Ces étoiles jolies, ce sont tes jolis yeux.

Ces yeux que j'aime tant me parlent un doux langage
Ils me disent "je t'aime" et cela sans ambages
Le plus souvent très doux, mais aussi amoureux
Mon coeur est plein de joie, je suis vraiment heureux.

Si la vie quelquefois, m'est dure et difficile
Si de rudes tourments me la rendent hostile
Je regarde là haut et je vois dans les cieux
Comme un doux réconfort briller tes jolis yeux.

Il y a aussi un peu d'amour dans notre beau ciel de Rognes.

Paul FRANC.

Le 7 Septembre 1853 Louis Thomas quitte Laiz, canton de Pont de Veyle dans l'Ain, pour venir rendre visite à son oncle Pierre Thomas qui au cours de son tour de France en 1825 avait choisi de s'installer à Rognes. (Pierre Thomas, né à Laiz - Ain - le 11 Août 1805 et décédé à Rognes le 21 Septembre 1863 est l'ancêtre des Thomas de Rognes).

140 ans après, grâce à Mademoiselle Magdeleine Nas, de Pont de Veyle (Ain), arrière petite-fille de Louis Thomas, nous découvrons ce texte qui relate les péripéties du voyage et la découverte de la Provence, de Rognes en particulier.

Le récit a été reproduit sans la moindre correction afin que l'on puisse savourer toute l'émotion et parfois même la poésie qui s'en dégage.

D.D.

SOUVENIR DE LA PROVENCE

Départ de la Bresse 1853

Chapitre 1er

Le 7 du mois de Septembre 1853 je quitte mon pays le sac au dos pour aller faire un tour en Provence, nous partons de Pont de Veyle nous prenons l'onibus pour Mâcon tous cela va très bien quand on est encore dans son pays, arrivé à Macon nous trouvâmes le bateau à vapeur tout prêt à partir nous entrons dedans, l'heure du départ arrive il faut partir pour Lyon, cela commence déjà à faire un morceau de chemin mais ce n'est pas le tout, car 15 lieues (1) ne sont pas 80 il s'en manque.
Ce petit morceau de chemin nous est un agrément là on ne se fatigue pas on fait du chemin sans s'en apercevoir on peut se promener sur le pont, on peut causer avec l'un avec l'autre tout cela vous distrait.
Nous approchons de Lyon nous commencions Claude Guillet et moi à ouvrir les yeux contre les rochers qu'il y a sur le bord de la Saone car nous n'en avions jamais vu cela nous fesait bailler après tout cela nous commençons d'appercevoir Lyon qui nous était encore bien plus curieux que tout le reste car des pauvres gens comme nous qui n'avons jamais vu que Pont de Veyle et par là St Jean Crottet, Bagé, etc, etc.
Vous devez penser comme cette ville devait être curieuse. Enfin arrivé au port nous débarquons nous mettons le pied dans ce nouveau monde pour nous, là c'est un cassement de tête, qui vous crie d'un côté qui vous crie de l'autre.
MM où allez-vous, voulez-vous partir pour Avignon, pour Valence ou pour Vienne, un tel prix pour ici, un tel pour là bas, enfin on ne sait plus où l'on est.
Ah je ne disais rien moi mais je me la pensais belle, je sentais qu'il y avait quelque chose dans le coeur qui me disait tu n'est pas encore dehors de la misère va, tu à encore du chemin à faire ; enfin tout cela va bien tandis que nous sommes à Lyon, il nous semblait être encore à Mâcon mais pas du tout nous en étions déjà bien loin.
(1) une lieue = environ 4 km

Enfin nous fimes quelques tours dans la ville en attendant le départ, nous visitâmes le palais, de là nous traversâmes la Saone et nous alâmes un peu visiter la Place de Belle Cour la commune ou sont les deux belles statues de la Saône et le Rhône puis quelques rues des plus belles, de là nous revimmes d'où nous étions partis et nous voulûmes visiter notre dame de Fourvière nous y montons mais je vous assure que c'est une rude pénitence car quand il faut monter 490 marches d'escalier sans compter le chemin autre qu'on fait il y a de quoi vous faire souffler et de quoi mouiller la chemise.
Mais tout cela étant terminé il faut penser à partir de Lyon l'heure approchait il ne fallait pas trop s'écarter au contraire il fallait s'approcher de la voiture nous nous approchons et venons d'où nous étions partis il me semblait que toujours au contre de cette petite ville chérie là il fallait lui dire adieu pour un moment moi que quand je passait huit jours d'y aller je me croyai perdu mais apprésent que je vais passer les mois et peut-être des années il y en aura bien pour se languir.
Enfin ce n'est pas le tout il s'agit aprésent de se munir de pain et du vin pour partir plus loin, là nous n'aurons pas tous nos aises comme dans le bateau à vapeur, on commence à nous faire monter six dans une case qui n'était pas trop large là il ne fallait pas penser de bouger ni de s'étendre et c'est que la route étai longue cette fois nous avions 50 lieues à faire dans cette position, si j'étais pintre, je vous la pindrer telle quelle était mais je vous ferais voir ça à mon retour vous ne pourrez vous empêcher de nous plaindre. Ce qui me faichai le plus c'est qu'il fallait voyager la nuit moi qui était curieux de voir de pays et nous ne pûmes rien voir, nous partimes de Lyon à sept heures du soir je vous assure que cette nuit là fut longue pour moi car je ne put dormir de toute la nuit. Tandis que tous les autres ronflaient comme des sourts, mois je regardais de temps en temps par la fenêtre de notre prison je voyais un pays je me demandais comment on l'appelait et quelque fois je le demandai à mon oncle mais le bruit de la voiture était si fort que je n'entendais pas ce qu'il me disait et moi pauvre curieux j'en étais quitte pour cela.
Enfin passons à un autre chose. Pendant toute notre route dans le département du Rhône nous avons eu la pluie comme dans notre département je crois que le pays est bien apeu près le même, mais arrivé dans le département de l'Isère cela commençait déjà à changer de temps les routes étaient sèches comme s'il y avait eus deux ans qu'il n'y eus pas plu, les cantonniers étaient obligés d'arroser les routes.
Ah je me pensais cette fois nous allons nous rotir en Provence. Enfin à force de marcher au galop nous arrivâmes cependant à Avignon vers les cinq heures du soir du lendemain cela nous fesait 22 heures de marche dans une position pitoyable : (mais il y en a une de position que j'ai oublié de vous dire mais les reprise son bonnes comme on dit à des fois).
Cette position est que arrivé dans un petit endroit que je ne pourrais pas vous citer le non mais c'est tout près de Orange, là on a changé les chevaux comme à l'ordinaire tout cela va bien ; mais quand ils ont été pour les faire marcher il n'y avait pas moyen car il s'en trouvait un de blessé, alors nous autres nous descendimes tous car nous avions peur qu'on nous culbuta sans dessu dessous, vient le moment ou il se mettent à courir et nous autres qui n'étions pas montés encore nous étions frais, chacun grimpa comme il pouvait mais mon oncle et moi nous sommes trouvés en retard et il fallait cheminé pour la suivre enfin cependant, à force de courrir mon oncle s'accrocha comme il pu à la porte de la voiture et me tenant par la main il me traina un moment ainsi, les autres riaient

comme des fous de notre malheur, enfin cependant les chevaux calmèrent leur course et nous montâmes dedant la voiture.
Ah je me pensai quelle misère de voyager, si un fois j'étais arrivé je resterai bien tranquille un moment, ce petit malheur vien de se terminer qu'un autre se présente tout de suite, cette fois à notre tour de rire.

Mon cousin Théophile et Claude qui étaient la moitié du daible entre les deux ce qui fesait un quart de daible chacun se tiraient et se poussaient, voilà qu'à force de faire les fous Claude tombe son chapeau il fallu descendre pendant ce temps là la voiture fit du chemin que nous le perdimes de vue, par bonheur pour lui qu'il y avait un relais tou près la nous priâmes le postillon d'attendre un moment et il nous attein qui se trouvait à Orange.

J'en revin sur notre arrivée à Avignon après avoir traversé quatre départements qui sont le Rhône, l'Isère, la Drome et Vaucluse.
Mais tout cela ne fait pas notre compte il reste encore un département à passer qui est celui ou nous allon résider. Ici nous faisons une pause nous sommes obligés de coucher à Avignon nous trouvons les voitures trop chères et le chemin de fer ne nous conduisait pas dans notre résidence nous sommes obligés de cheminer ah ! cruel morceau de chemin pour le faire à pied 12 lieues pour moi que quand j'allais à Mâcon de Pont de Veyle je me sentais fatigué, comme diable faut il faire 12 lieues à pied.

Avant d'aller plus loin je vais vous citer les pays que nous avons passés dans les quatre Départements que je vous ais parler.

Lyon	Vienne	St Ramber	Valence	Montélimar	Mornas
Fons	Aubérine	Moras	La Paillasse	Donzère	Orange
Ozon	Péage de Roussillon	Tain	L'Oriol Derbière	La Palud	Avignon

Voilà tous les relais de poste de notre route. Depuis Lyon jusqu'à Avignon il son au nombre de 17. Je termine mon détail de notre route en voiture pour vous faire celui de la route à pied qui est beaucoup plus intéressant pour un qui veut voyager la on a mieux le temps d'examiner les pays, de sentir la chaleur du pays, mais sur le tout que je n'engagerais jamais personne à voyager à pied car c'est une rude pénitence, personne ne peut mieux expliquer ce que c'est que la fatigue que moi, je crois que on peut être fatigué tant qu'on le voudra jamais on ne le sera plus que je l'étais depuis Avignon jusque au Pont Royal qui sont à une distance l'un de l'autre de 10 lieues.

DU VOYAGE A PIED.

Nous partons d'Avignon à 4 heures du matin pour nous rendre à notre lieu de destination il me semblait que j'allais marcher sans fatigue de la manière que j'étais content de voir tous mes parents de ce pays, mais mon contentement fut bien triste après avoir marché seulement jusqu'au jour, je commençais à fatiguer on ne pouvait pas encore voir le pays, examiner les terres ni les montagnes de ces endroits je me languissais.
Mais voilà que nous arrivons à un lieu qui est assez curieux, qu'on appelle bon pas ou nous allions entrer dans le département des Bouches-du-Rhône l'a il faut traverser la durance, il y a un pont en bois qui est extremement long, c'est un magnifique coup d'oeuil pour un étranger que cette rivière cela commençait un peu à me distraire.

Cette rivière est très rapide elle est a peut près de la largeur de la Saone mais quand elle est basse il ne passe pas d'eau à plain elle a beaucoup d'iles et il y a aussi beaucoup de caillous dedant et elle fait beaucoup de ravage quand il vient quelque crue d'eau, le pont en bois que nous avons traversé à au moins 200 mètres de long il est très bien construit.

Après avoir examiné nous nous mettons en route afin de pouvoir atteindre un village ou un ville pour pouvoir un peu nous restaurer car nous n'avions encore rien dans le ventre qu'une petite goute que nous avions pris à Avignon.
Enfin nous arrivâmes à un endroit appelait Saint-Andiol, mais le village n'étais pas tout afai sur la route il ne s'y trouvait qu'un petit hameau ou nous trouvâmes une gargotte nous nous y arrêtames pour déjeuner, ha je ne puis pas vous expliquer le bien que cela me faisait de m'asseoir car quand un homme comme moi a fait 4 lieues 1/2 sans déjeuner croyez bien qu'il peut se reposer un moment j'étais déjà bien au cinquième degrés de fatigue. (an en mettons 10 pour le tout), ce n'était pas le tout il fallait se garnir le ventre et partir nous avions encore 7 lieues et 1/2 à faire, ah ! je pouvais bien compter de surpasser les dix degrés de fatigue dont je vous ai parlé tout à l'heure il y en avait bien pour aller au 15ème.

Nous avons le ventre plain il faut partir, ah ! la jolie musique de voyager à pied, je n'en pouvais plus le soleil commençait à chauffer et pensez que nous avions encore 7 lieues et demies à faire je me disais en moi même impossible de pouvoir aller au bout mais les autres m'encourageaient en me disant tout à l'heure nous sommes à Orgon et nous prendrons la voiture qui nous conduira à Lambesc, tout cela ne me soulageait pas je n'étais que toujours plus fatigué ;

Enfin a force de marcher nous arrivons à Orgon petit village sur la route là nous entrons dans un auberge pour nous désaltérer. Ah ! je ne puis exprimer le bien que cela me fesait de m'asseoir, nous demandons s'il ne partait point de voiture on nous répondit que jusque au lendemain il n'en partaient pas, joli comerce cela me fit un effet que je n'en pouvait rien dire, cela me fit bien plus d'impression en mal que si on m'annonçait un héritage, c'est égal il faut encore filer à pied, on ne peut pas dire autrement car nous étions nu pied, Claude lui marchait depuis la pointe du jour nu pied les caillous lui semblaient devenir dures, moi il n'y avait pas si longtemps et je ne les trouvaient pas tendre, triste position qu'on se trouve en sa vie, nous avons passé Orgon et nous ne sommes pas encore au

bout il s'en manque bien, mais par bonheur nous trouvâmes une femme qui conduisait une charette nous lui demandons à monter dessu elle nous l'accordat mais elle nous conduisit si peu loin que nous ne fûmes pas plutôt dessus qu'il fallut descendre nous nous trouvions si bien quoique cela nous écrasait le derrière, dans la voiture nous nous trouvions mal et là que nous étions bien plus mal placé nous nous trouvions à merveille.

Forcés de cheminer encore une fois nous ne pouvions presque pas mettre le pied à terre de la manière que nous les avions talés, il n'y avait pas moyen de mettre nos souliers, je me croyais forcait de rester là comme une statue planté au milieu de la route à ne pas pouvoir seulement me sortir de devant une voiture cependant il fallut encore faire des efforts pour marcher car nous n'étions pas encore arrivés il s'en fallait beaucoup, mon oncle me disait tout à l'heure nous sommes au Pont Royal nous nous y arrêterons et nous y coucherons demain nous finirons notre route, cette promesse était bien bonne pour moi mais nous n'y arrivions jamais il était encore au diable toujours il me disait il y a encore tant de kilomètres nous en avons pour tant d'heures, mais nous marchions si doucement que le kilomètre n'était jamais passé.

Enfin arrivé à un endroit que tandis que je vivrais je me le rappellerai toujours, là ! je suis tombé de fatigue on peut bien le dire je suis tombé dessous un mûrier il me semble que je le vois encore, tombé d'une manière que je ne pouvait plus bouger ; là ! je peut bien dire au 15ème degré de fatigue, car si on en mourrait de la fatigue moi je ne serais plus en vie aprèsent, car, je vous le répète on ne peut pas plus être fatigué que je l'était à cette position si nous avions seulement étaient arrivé cela n'aurait tout rien été mais c'est que nous avions encore trois lieues à faire pour aller à Rognes. Enfin, pour en définir il fallut se lever et partir plus loin pour trouver une asile pour coucher car à cet endroit on ne voyait ny maison ny cabanes ny rien dutout que des montagnes des arbres voilà tout on ne trouvait pas seulement une goute d'eau pour se désaltérer enfin c'était abominable là oui je regrettais mon pays et je me disais en moi même s'il faut faire un métier comme ça pour retourner jamais de ma vie je ne le revoi plus.

Enfin en me passant toutes ces idées dans la tête nous approchions du Pont Royal tant désiré, nous y arrivons, nous entrons dans une auberge pour nous rafraîchir et manger un morceau car nous avions faim et soif et nous étions fatigués, je le répète encore une foi. Là à ce petit pays appelé Pont Royal nous fûmes obligés d'y coucher Claude Guillet et moi, après avoir mangé et bu il n'y eu plus moyen de bouger de là mon oncle et mon cousin nous abandonnèrent dans ce pays étranger ils partirent le même soir pour Rognes, et nous peauvres bressans qui étions au dernier degrés de fatigue nous étions obligé de rester les pieds nus sur le pavé ne pouvions plus tenir éveillés pas moyen de mettre nos souliers nous avions les pieds enflés d'une manière effroyable.

Enfin pour accomplir notre malheur la mort vint nous déloger de l'auberge ou nous devions loger peut être une heure après que mon oncle et mon cousin furent partis un enfant mourut dans cette auberge et on nous chassa en nous disant que c'était inutile d'attendre qu'on avait pas le temps de nous préparer à souper et qu'on ne pouvait pas nous loger, qu'il fallait chercher une autre asile, nous voilà encore une fois au désespoir, la nuit approchait nous ne pouvions

plus bouger de nos places nous avions encore deux lieues à faire ; ha ! nous étions dans une triste position je vous l'assure.
Enfin il fallu nous décider d'un côté partir plus loin ou chercher une asile, nous demandons s'il n'y avait point d'autres auberge on nous en indiqua un mais qui n'était pas trop renommé portant l'enseigne suivante "A la bonne mère des soldats".
Nous nous y rendimes tristes au milieu d'un peuple étranger pour nous, car nous les entendions parler à côté de nous et nous ne les comprenions pas du tout, enfin nous y entrâmes une grosse femme nous parut et nous demanda ce que nous voulions, nous lui répondimes que nous cherchions à loger elle nous le promit en nous disant que nous serions très bien, alors on nous prépara a souper d'une certaine ratatouye de pommes de terre que nous ne pûmes pas seulement gouter nous fumes obligés de manger notre pain sec égal ce n'était pas cela qui nous contrarier le plus c'était de passer la nuit.
On commença à nous demander nos papiers nous qui ne savions pas l'usage de coucher dehors nous hésitions pour leurs remettre alors il nous dirent que si nous leurs donnions pas nos passes ports ils ne pouvaient pas nous faire coucher.
Enfin nous leurs cédâmes et on nous mena coucher dans une chambre ou le maitre couchait un homme à réellement vous faire peur il était d'une grosseur monstrueuse pendant la nuit il ronflait comme un cochon gras qui ne peut plus souffler, je vous assure que cette nuit là nous fut bien pénible.
Cependant elle se passa tout de même sans nous arriver aucun malheur, le matin arriva et nous commençions à être contents, nous nous levâmes nous primes une goute et nous partimes du Pont Royal bien contents d'en sortir je vous l'assure.
Voilà la fin du 3ème jour de notre voyage.

4ème Jour

Nous commençons le quatrième, mais nous étions encore fatigués, mais nous marchions mieux que le jour précédent de la passion que nous avions d'arriver à notre lieu de destination nous marchâmes à peut près deux heures sans rien appercevoir mais tout d'un coup la ville de Lambesc nous paru devant les yeux nous étions contents car nous savions qu'on nous attendaient nous arrivâmes en face de la maison qu'on nous avez désigné nous y entrons là on nous fit déjeuner épuis nous chargeâmes nos paquets sur une petite bête et nous partimes pour Rognes qui est à un heure et demi de Lambesc.
Sur cette route là nous nous amusions a regarder les champs plantés d'amendiers d'oliviers, arbres qu'on ne voit pas chez nous cela était une chose curieuse pour nous, nous approchions de Rognes mais nous ne l'appercevions pas encore car il est bâti je ne sait comment avant d'entrer dans ce village il y a une belle carrière où l'on coupe les pierres comme on coupe le bois chez nous si vous voyez cela il y a de quoi bâtir dans ces pays chez nous qu'on est obligé de bâtir en terre et là on ne sait pas ce que l'on veut faire des pierres et vous embarrassent à tout moment.
Arrivé au village, nous aperçûmes qu'il était bâti contre un rocher des rues étroites qui descendent comme dans un précipice Claude disait, oh ! le vilain endroit je ne pourrais pas y rester moi, mais quand nous eûmes tout vu cela allait mieux car il y a des cartiers qui ne sont pas mal.

FIN DU VOYAGE.

PETIT DETAIL SUR LA PROVENCE

ROGNES

Arrivé dans ce pays nous étions comme tout le monde le serait curieux de tout voir, nous commençons par un peu nous promener dans le village de Rognes, village de 1800 habitants ce village est bâti contre un rocher qui se nomme le Foussa en provençal, ce rocher est au moins deux fois plus haut que le clocher de notre paroisse on y monte facilement par des chemins qui sont assé bien, les rues sont étroites dans ce village et elles ne sont pas comme chez nous en plaine elles montent rapidement ce que je craignais bien moi dans les commençements mais tout s'accoutume.

Ce qui était curieux dans ces endroits pour nous autres pauvres Bressants c'est de voir les fontaines qui continuellement crachent d'eau, là il n'y a pas besoin de la tirer n'y la pomper comme chez nous on a besoin que de mettre sa cruche dessous le cannon et elle se remplit aisaiment. Elles sont construites de la manière suivante :
Il faut pour cela que la source soie plus haute que l'endroit ou se trouve la fontaine, de cette source on ammène l'eau par des conduits sous terrain jusque au lieu ou l'on veut l'établir, et par ce moyen l'eau jaillit sans cesse, ci ce n'était pas de cela dans ce pays on serait malheureux pour les eaux car il n'y a ni rivières n'y fossés n'y serves, là il faut que les fontaines servent pour tout pour laver pour faire boire les bêtes.

En provence on ne se sert pas des boeufs pour le service on ne se sert que de mulets, de chevaux, d'ânes pour labourer pour charrier ses récoltes, il y a des certains cartiers qu'il n'y aurait pas moyen d'y abiter avec des boeufs car les chemins sont épouvantables des chemins qui montent qui sont plaint de pierres il n'y a pas moyen d'y abiter avec des voitures ont est obligé de tout charrier à dos. On récolte en Provence, du blé, du vin ; des pommes de terre, des garrances, des chardons, des olives, des amandes, des figues et enfin plusieurs autres fruits semblables aux notres poires pommes, etc.

AIX

Arrivé en Provence je désiré bien un peu visiter la ville d'Aix, lorsqu'un beau jour mon oncle me dit si je voulais y aller, j'étais content car je n'avais pas encore vu une si grande ville. Elle est a trois lieues de Rognes, arrivé dans cet endroit curieux pour moi on me fit visiter toutes les curiosités.
Le Cours qui se trouve en arrivant c'est une très belle promenade il est très large il y a de beaux cafés, de beaux magasins de belles fontaines on y remarque surtout celle de l'eau chaude si je ne l'avais pas touché je ne l'aurais pas cru.

Un peu plus loin on y remarque la statue du roi René qui date de...

Il y a dans cette ville des rues qui ne sont pas mal de très beaux magasins.
Nous visitâmes la cathédrale qui est très belle et très vaste jamais je n'avais vu une si grande église elle contient une quinzaine de très beaux lustres et elle est très bien ornée. La grande porte et magnifique par ses sculptures elle ne s'ouvre qu'une fois par an pour la fête Dieu. Je m'y suis trouvé et je l'ai visitée.

De là nous avons visité le palais de justice qui est très beau il y a en entrant deux belles statues en marbre très bien taillées, en entrant on monte quelques marches d'escaliers et on se trouve au milieu de toutes les chambres. Il y a dans le haut de superbes galeries qui sont soutenues par des colonnes enfin c'est un très bel appartement.
Près de là se trouve la prison qui est place sur une place même au milieu c'est un appartement carré où l'on peut circuler tout au tour.
La place du marché au boeufs qui est toute entourée de murailles avec des aitres (?) tout autour qui sont très commodes elles sont soutenues par des colonnes, dessous ses aitres se trouve le poid public pour peser les boeufs ou les autres animaux.

Passons à autre chose bien plus curieux encore pour moi se sont les bains cette fontaine qui sans cesse y crache d'eau chaude elle se trouve placée sous une petite voute ronde elle a huit canons et la tout près est placé la maison des bains.
L'eau de cette fontaine quoique chaude elle n'est pas mauvaise à boire comme celle que nous faisons chauffer elle ne vous ferait pas vomir comme l'autre c'est une chose merveilleuse pour un voyageur comme moi qui navait jamais rien vue.

J'oubliai de vous parler de la commune qui est aussi une belle batisse riche et antique.
Cette ville possède une faculté de théologie c'est à dire un grand séminaire.

LA MOISSON

Dans ce pays on ne moissonne pas comme chez nous on moissonne et on lie tout en même temps les hommes moissonnnent et les femmes lient il y a toujours deux moissonneurs pour une lieuse.
Ils ne prennent pas le blé comme nous autres par coté ils mènent tout devant eux et ils en prennent plus large.
Les trois personnes c'est à dire les deux hommes et la femme forment ensemble une saigne (?) en provençal.
Après qu'ils ont coupé, lié, le blé ils ne le charient pas tout de suite ils l'entasse en petits tas et ils le laissent jusque a ce qu'il soit tout moissonné puis il le charie au lieu destiné a le fouler qu'ils l'arrange parfaitement bien en gerbière.
Les sols qui servent a fouler ou autrement nommés hairs sont pavés comme les rues des villes chez nous et elles sont exposées sur une hauteur ou les vents soufflent souvent afin de pouvoir vanter.
Je vais vous dire la manière de battre le blé en provence.
On commence à étandre le blé sur ces hairs d'une manière extraordinairement épais il y en a meme qui mettent les gerbes toutes droites bien serrées les unes contre les autres et ils font courrir dessus leurs chevaux ou leurs mulets tout le jour ils n'étendent qu'une fois par jour. Il y en a un qui se tient au milieu qui tient les bêtes et les autres tournent sans cesse la paille qui se brise come du bollon (?) de chez nous.
A la fin du jour quand la paille est bien faite c'est a dire bien trisse (?), s'il fait du vent ils se mettent en devoir de venter, premièrement d'enlever la grande paille épais le balouf (?)
Voilà la manière de battre le blé en provence les hommes n'ont pas de peine pour battre dans ces pays.

LA VENDANGE

La vendange ne se fait pas tout à fait la même chose mais cela rapproche bien d'abord on ne fait guère de vin blanc en provence du moins dans les quartiers que je suis.
Pour vendanger on s'y prend de la manière suivante.
On charge premièrement des bennes ou pour mieux dire des cornues car elles ne sont pas ovales comme les nôtres elles sont rondes on les charge sur une charette tant qu'il en peut tenir et on les mènent à la vigne, on les déchargent et on les remplit de la manière suivante.
Chaque vendangeur à une corbeille ou il coupe ses raisins dedant ils n'ont pas comme chez nous des seaux les raisins sont plus dures que dans nos pays.
Alors on recharge ses cornues et on emmene ca pour les mettre dans le lieu destiné à les faire bouillir qui est une grande cuve en pierre qui se trouve toujours placé au dessus des caves cette cuve est batie de la manière suivante.
Il y a premièrement un gros bacha (?) en pierre placé au dessu de la cuve qui sert à fouler les raisins pour les écraser, la cuve est construite en maçonnerie bien cimentée afin quelle ne perde pas elle est voutée au dessu ou il y a un trou pour faire passer le vin et la grappe a mesure qu'on écrase les raisins, ensuite on laisse bouillir tout ensemble.
Le canon par ou l'on tire se trouve toujours dans la cave afin de pouvoir le mettre aise dans les tonneaux car il y en a qui tiennent extraordinairement. Il y en a qui tiennent jusqu'à 200 hectolitres jugez s'il fallait remuer ca de place.

Après qu'on a tiré le vin de dedans ???? cave on pressure de la manière suivante on traine les pressoirs dans les rues ils sont placés sur des roues afin qu'on puisse les trainer à volonté on les mènent devant la maison du particulier l on pressure et on file chez un autre.

Voilà la vendange de la manière qu'elle se fait.

RECOLTE DES AMANDES

La récolte des amandes se fait au mois de septembre ce fruit se recueille comme les noix, il a une coquille qui ressemble aux pêches car les arbres sont a peut près la même chose.
Il y a d'amandes de plusieurs qualités des dures et des tendres les tendres sont préférées aux autres.

RECOLTE DES OLIVES

L'olivier est un arbre qui ne vient pas extraordinairement gros ni ne monte pas haut mais il pousse un pied très gros dans terre.
C'est un arbre qui craint beaucoup les gelées surtout quand il y a des brouillards, il reste vert l'hiver, les feuilles ressemblent à celles du saule quand il gèle on le coupe par le pied et il repousse toujours si le pied n'est pas mort.

La récolte des olives se fait au mois de novembre et l'on fait l'huile tout de suite, elles sont a peut près de la grosseur des glands quand elles sont mûres elles viennent noires, les olives sont aussi bonnes à manger mais il faut avoir resté en

provence car je vous assure que les premières fois on ne les trouve pas trop bonnes mais on s'y accoutume et on les mangent par délice.
Moi la première fois que j'en ai mangé je vous assure que je ne les trouvais pas bonnes mais a présent je les trouves excellentes.

C'est une belle récolte pour la provence.

FIGUES

Les figuiers sont des arbres qui produisent du fruit deux fois par an, qui sont les figues en fleurs et les figues, les figues en fleurs viennent beaucoup plus grosses que les autres et beaucoup plus premières elles se recueillent dans le mois d'août au lieu que les autres se recueillent à la fin de 7bre et 8bre et il y en a encore dans le mois de 9bre.
C'est un très bon fruit comme vous le savez elles sont très bonnes a manger quoi quelle ne sont pas sèches, il y a des gens qui se croient qu'on les sucres quand elles sont sèches mais ce n'est pas vrai elles sont sucrées de leur naturel on ne fait que les faire sécher, et après on les arrangent dans les corbeilles bien entassées.

Voilà la manière de les arranger quand vous en aurez à la bresse vous ne serez pas entrepris sur cet article.

SEMAILLES

En provence on sème a peu près au même moment que chez nous et de la même manière, excepté qu'on ne fait pas de sillons on sème tout à plat.
Leurs petites charrues à deux oreilles sont très petites un homme la trainerait aisément.
En provence on préfère le blé qui n'a pas de barbe à l'autre, on ne fait presque que de celui-là on trouve qu'il fait plus de grains et qu'il est meilleur.
Les blés ne viennent guère haut en paille mais ils rapportent beaucoup plus de grains que chez nous.

Voilà à peu près ce que je puis vous dire de la semence du blé.

DEPART DE ROGNES

Je suis parti de Rognes le 21 du mois d'août de l'année 1855 pour aller travailler dans un village voisin appelé Saint Cannat village de plus de 2 000 âmes placé sur la grande route de Paris à Marseille.
Saint Cannat est un pays riche les habitants sont très fiers, on y cultive le tabac, la garance, les chardons, en parlant du tabac il faut que je vous en dise un mot sur cette récolte c'est une récolte qui donne beaucoup de travaille, il faut premièrement, celui qui en veut faire aller faire sa déclaration à la commune du nombre de feuilles que vous en voulait faire cette déclaration se fait dans le courant du mois d'octobre pour l'année prochaine.
Le tabac se plante au printemps une fois planté il faut l'arroser et une fois qu'il est à une certaine hauteur il faut le tailler c'est à dire couper le bout de la plante pour lui empêcher de grener, au mois de Juillet Août les commissaires viennent pour vous le classer c'est à dire déterminer le nombre de feuilles qu'il faut laisser

à la plante plus ou moins selon comme le tabac se trouve beau par ce moyen ils savent combien chaque particuliers a de plantes et de feuilles à livrer à la régie, on l'arrache au mois de septembre on le pend comme on pend le gros blé chez nous pour le faire sécher, une fois qu'il est sec on le met en maneques (?) c'est à dire on en met 25 feuilles ensemble bien arrangées et on les lient d'un bout, puis on les mets en bottes comme des bottes de foin et le jour désigné on les portes à la régie, dans le mois de février ou mars.
Voilà la culture du tabac.

QUERELLE A PROPOS DE CLOCHES

Cela s'est passé à l'occasion du 14 Juillet 1883. La sonnerie des cloches en est le sujet.

Une circulaire rappelant un avis du Conseil d'Etat du 17 Juin 1840 est envoyée aux Maires. Par leur canal elle recommande à l'Eglise de célébrer le 14 Juillet par une sonnerie des cloches.

Ce n'est pas un ordre, ni Paris, ni Marseille, ni Lambesc n'en ont tenu compte. Il faut se souvenir que le "torchon brûle" depuis 1789 entre l'Eglise et la République avec des flammes variables suivant les époques.

Le Curé de Rognes était l'Abbé Daussant. Le Maire J.B Michel Chantre volontaire à l'Eglise jusqu'à ce qu'il soit nommé premier adjoint (d'aucuns ont agi ainsi, fréquentant l'Eglise avant les dernières élections - avant mais plus après !).
Le Curé note :
"A l'approche du 14 Juillet 1883 jour désigné pour une fête dite nationale, l'abus et le désordre des sonneries qui s'étaient produits l'année précédente et relatés à cette date, étant tous présents à notre esprit, nous avons essayé de les détourner cette année. Nous n'avons pas voulu chercher à accoster le nouveau Maire de la Commune dont les sentiments bien connus et les antécédents religieux nous inspiraient la confiance, et cela dans la crainte de le compromettre aux yeux de ses corélégionnaires et le gêner dans son action par rapport à la conduite qu'il avait à tenir ; nous lui avons donc écrit :

A M.J.B Michel Maire de Rognes,

Rognes, le 11 Juillet 1883,
Cher Monsieur,
Ne voulant pas donner à ma lettre un caractère officiel je m'adresse à un ami et non au magistrat de la Commune.
En prévision de la fête du 14 Juillet, la question sonnerie me préoccupait, et je me demandais si l'on rééditerait cette année le scandale de l'année dernière. Je viens de lire dans mon journal la circulaire du Directeur des cultes que vous avez reçue sans doute, et j'aime à espérer que votre bon esprit n'y verra pas une obligation d'offenser encore la Conscience Chrétienne par une nouvelle profanation.
D'ailleurs ce fut une honte pour nous l'année dernière car dans aucun pays d'alentour on n'osa offenser ainsi la conscience catholique. Votre prédécesseur croyait par cet acte de faiblesse, reconquérir sa popularité ébranlée, mais cette profanation ne le préserva pas d'un naufrage bien mérité par ailleurs."

Signé Daussant Curé.

Le lendemain à midi arriva la réponse du Maire :
"Monsieur le Curé, vous m'écrivez en ami, je vous réponds en ami, pour que l'*escandalle* qui s'est produit l'année dernière ne se produise plus cette année, il est en votre pouvoir de l'éviter, et si comme ami et comme pasteur du village vous avez un service à me rendre, et vous acquitez d'un devoir envers la

population républicaine de Rognes, ce serait pour moi une grande satisfaction et pour vous l'estime de tout le monde.
Voyez maintenant Mr le Curé ce que vous avez à faire pour moi, et pour le peuple de Rognes, car vous pouvez être persuadé que je n'*exiterais* personne pour aller *sonné*, mais si on me le demande comme tout le monde a eu connaissance de la circulaire je ne puis pas le refuser. Dans le cas où vous voudriez faire sonner votre sonneur dites moi ce que *vau* pour faire sonner deux carillons et je payerais ce qu'il faut pour sa peine. Donnez moi Mr le Curé une réponse avant vendredi soir.
Dans cette attente, recevez Mr le Curé mes sincères et cordiales salutations.

J.Bte Michel, Maire de Rognes."

Lettre qui provoque les commentaires du Curé :
Très conciliant en apparence, mais cette lettre peut se traduire ainsi :
"Mr le Curé, l'année dernière des maraudeurs se sont introduits frauduleusement dans le colombier dont vous avez la garde et ont fait ripaille. Je le reconnais c'est un scandale, mais si vous voulez que le scandale ne se produise plus cette année, il est en votre pouvoir de l'éviter, si vous voulez me rendre un service à moi votre ami qui suis tenu comme magistrat de maintenir le bon ordre, si vous voulez accomplir un devoir envers une faible partie de la population qui convoite ce qui ne lui appartient pas, ce serait de faire égorger cranement vous même ces belles colombes, les faire apprêter délicatement par votre cuisinier émérite auquel je donnerais l'étrenne et le faire servir gracieusement en deux repas à ces affamés ; sinon je laisserai encore dévaster le colombier."

Envoyer au Maire cette version de sa lettre aurait produit peut être plus d'effet, mais nous respectant et respectant aussi un magistrat qui doit être respectable, nous avons répondu le même jour :

Rognes, le 12 Juillet 1883

Mon Cher Monsieur Michel,
Toujours ami, n'est-ce pas ? Je vous trouve fidèlement dépeint dans votre lettre, bon, ne voulant déplaire à personne et voulant contenter tout le monde, cela fait votre éloge et augmenterait mon estime pour vous si je ne vous avais pas connu, mais il est de ces cas dans l'administration où il faut savoir tourner avec adresse, ou résister avec courage et cela ne dépasse ni votre sagacité ni votre caractère. (1).
Je sais que je vous rendrais service en accèdant à vos désir. (2) Pour la population, les quelques personnes qui peuvent désirer le son des cloches ne sont pas mues par un sentiment religieux et il leur importe fort peu qu'elles l'aient de gré ou de force. D'ailleurs personne ne peut mettre en doute mon bon vouloir en tout ce qui ne touche pas la Conscience et les obligations de mon ministère, et c'est à vous que je devrais dire le premier : si vous voulez me rendre un service, ne me demandez pas au nom d'une petite fraction de la population une chose qu'il m'est impossible de vous accorder.
Les cloches sont des objets exclusivement consacrés pour l'usage du Culte, les employer à autre chose est une profanation à laquelle un chrétien ne peut consentir. Depuis leur origine les lois civiles l'ont ainsi reconnu et pratiqué. (3)
Il n'y a que le cas du tocsin où le Maire peut requérir en d'autres occasions c'est un abus de pouvoir. (4)
On sonnait autrefois pour la fête nationale parce que l'Eglise était invitée à y participer, mais voulant aujourd'hui une fête purement civile, y mêler les

sonneries c'est pour faire un mélange abusif et bizarre du sacré et du profane. Vous avez vos canons, vos boites, vos musiques, etc, nous avons nos cloches."

"Et si l'année prochaine on vous demandait le dais de la procession pour promener Marianne ? Et si l'année suivant on demandait l'Eglise pour y installer un bal, faudrait-il encore céder ? Vous voyez où peut conduire la voie des concessions, on glisse facilement sur la pente.

Et puis mon cher ami, les républiques ne sont pas plus stables que les dynasties, surtout si elles s'engagent dans des voies violentes. Et outre que la bénédiction du Bon Dieu s'éloigne de la tête des profanateurs, une réquisition signée de votre main et qui resterait dans nos archives ne serait jamais un titre de gloire pour vous et votre chère famille. Vous savez qu'après la première révolution des noms restèrent honnis et parmi eux figurent ceux qui avaient profanés la chose Sainte.
Mais je tiens trop à vous pour penser à pareille chose. Si des personnes vous sollicitent ce ne sera pas de gros dévôts, et vous en aurez raison en disant que vous n'êtes pas plus cléricaux à Rognes qu'à Lambesc et autres pays où l'on ne sonne pas. Si l'autorité supérieure réclame, on passera en jugement les Maires de Paris, Marseille, Aix, Lambesc, etc, etc, avant que votre tour arrive vous pouvez dormir de longues nuits tranquille.
Et croyez à mon appréciation plus calme : la population de Rognes, vos administrés sages, prudents n'auront que des éloges à vous adresser.
Je suis long excusez-moi, et si vous vouliez me ménager une entrevue, je croirais être plus utiles que bien d'autres dont l'instruction et le caractère ne secondent pas toujours le bon vouloir.
Et croyez à mes sentiments affectueux et dévoués.

Daussant, Curé."

Quel effet a produit cette seconde missive amicale :
Ressemblant plutôt à un traité qu'à une lettre ? On nous a assuré que le Maire avait essayé de résister, mais qu'enfin il s'était lui aussi lavé les mains comme ce juge faible dont notre magistrat avait tant de fois chanté l'anathème dans le choeur de notre Eglise passus sub pontio pilato ; car lui aussi avait peur de perdre sa place. Et le lendemain soir et le jour du 14 à midi nos cloches étaient en plein charivari, assortissant pas mal toutefois la fête grotesque qu'on octroyait à la population paisible et qu'on payait d'un suprême dégoût.
Cet abus a motivé cette troisième lettre sévère et bien méritée :

Rognes, le 16 Juillet 1883

Monsieur le Maire,
Abusant d'une clef du clocher que vous ne détenez que par tolérance, vous avez sans ma permission, envoyé sonner de jeunes étourdis et un pauvre niais qui, dans des carillons excessifs et ridicules, mêlant les glas funèbres à des airs désordonnés, ont brisés les bras des cloches, les crochets en fer adaptés aux battants et suspendus ainsi l'usage d'objets qui nous appartiennent exclusivement. Je proteste.
Me rendant moi-même au clocher pour arrêter ce désordre, et voulant pénétrer avec la clef dont je suis le seul dépositaire légal, j'ai trouvé la porte barricadée à l'intérieur et je n'ai pu pénêtrer. Je proteste.

Voulant ensuite sonner l'Angélus et les offices paroissiaux de la Sacristie, les cordes n'ont plus fonctionné à cause du désordre produit et les crochets brisés. Je proteste.
En droit, vous avez fait une injustice.
Au yeux de la foi vous avez commis un sacrilège et procuré un scandale.
Et devant la circulaire sur laquelle vous prétendez vous appuyer vous avez manqué à votre devoir, car avant de passer outre mon refus de faire sonner moi-même, vous deviez me faire présenter une réquisition écrite et signée de votre main. Cette réquisition je la réclame pour ma décharge soit devant mes supérieurs soit devant ceux dont l'opinion aura à nous juger plus tard.
Recevez Monsieur le Maire, le civilités que je vous dois.

Daussant, Curé.

Conclusion :
Semblables à ces maraudeurs qu'on surprend dans son jardin et qui fuient sous une grêle de sottises sans mot dire, ainsi nos édiles ont gardé le plus morne silence. Ainsi plusieurs droits violés, des dommages causés, tout cela n'est rien devant la justice et la sagesse du gouvernement que nous subissons. Nous en appellerons devant les tribunaux réguliers. Avec des référés on remontera au tribunal des conflits improvisés à dessein pour abriter les gouvernants du jour contre toutes les rigueurs de nos lois. Il nous reste donc pour consolation suprême la compassion de nos successeurs et des générations qui viendront dans des temps où la justice comptera pour quelque chose, où la vérité aura repris sa place.

Commentaires :
(1) Compliment pour la forme, car c'est tout à l'inverse.
(2) J'éviterais des remords à sa conscience et le débarasserais d'obsessions ennuyeuses.
(3)Législation ancienne :
ordonnance de Blois art.32 -
ordonnance de Melun art. 3 -
arrêt du Parlement de Paris 29 Juillet 1784.
Législation nouvelle :
art 48 de la loi du 18 germinal an X -
art 33 et 37 du décrêt du 30 décembre 1809 et
art 7 de l'ordonnance du 12 janvier 1825 -
Plusieurs confimés par l'avis du comité de législation du Conseil d'Etat du 17 juin 1840.
(4) Avis du comité de législation du Conseil d'Etat du 17 juin 1840 - Il y a encore le cas du passage du Chef de l'Etat, le cas ne se présentera pas à Rognes.

Copié par THOMAS Julien et son fils Charles.
Signé : Julien THOMAS Charles THOMAS
Adapté par : Stéphane MAGNIN.

N.B :
M. MAGNIN se propose de publier dans le prochain numéro des Annales, une "Histoire des cloches de Rognes".

PROPOS 9

Mari Tay m'avait appris que le Musée ARBAUD à Aix, siège de l'Académie de la Ville, possédait une copie sur "l'original" de l'Histoire de Rognes, par l'Abbé Martin, et que je pouvais m'y présenter de sa part pour consulter ce manuscrit.
Pendant mes congés d'été, en 1936, je m'y présentai et le Conservateur M. Raimbault m'accueillit aimablement dans la "salle de travail". Il posa sur la grande table un grand livre à reliure claire, coté MQ 142. La raison de ma visite était de collationner ma copie (de celle de Julien Thomas) avec le manuscrit du Musée.

Ainsi, j'ai finalement constaté que sur mes 1664 pages, sont comprises 385 pages ajoutées.
L'unique exemplaire déposé en Mairie de Rognes en 1820 avait été amputé de 23/100 lorsque Julien Thomas l'avait en mains en 1882.
Ce manuscrit devait disparaitre par la suite à une date indéterminée.

C'était une merveilleuse découverte du passé faite dans une ambiance luxueuse et calme, dans une atmosphère de fraicheur d'un immeuble du 17ème siècle, en plein été.
La "Salle de Travail" était une grande pièce à deux fenêtres sur rue et à deux portes en vis à vis de ces fenêtres, une troisième donnait accès au bureau du Conservateur. Les murs étaient revêtus de tentures soyeuses d'un rouge sombre où se distinguaient de grandes ondulations verticales de feuilles et de fleurs.
Un plafond à caissons profonds finement moulurés couvrait la salle. Une cheminée de marbre supportait un panneau de bois sculpté encadrant une superbe allégorie : deux nymphes lisant un grand livre supporté par le genou de l'aînée. Adossées aux murs, des bibliothèques vitrées limitées à mi-hauteur renfermant des livres aux magnifiques reliures : elles supportaient un buste en marbre blanc et de grands vases en forme d'amphores avec couvercles et de grands plats ovales de Moustiers. Chaque porte était à quatre panneaux sculptés, encadrée par un large dormant mouluré et sculpté en bande. Une grande table rectangulaire en bois poli à glace, supportée par deux lourds panneaux sculptés à plein, reposait sur un plancher à tomettes provençales.

Ce sont des souvenirs qui ne s'effacent pas.

C'est peu de temps après que j'ai eu en mains l'ouvrage de Guérard, 1857, "Cartulaire de l'Abbaye de St Victor", et lu l'adaptation pour Rognes faite en marge du manuscrit par le Marquis de Jesse-Charleval.
Il me semblait que cette adaptation n'était pas discutable. Par la suite l'ouvrage de M. Coquet confirmait cette adaptation en augmentant le nombre des colonies. Y. Burnand ne soulevait aucune objection.

En 1984, après lecture de l'étude de E. Sauze j'ai ressenti une vive déception car la "Villa Bedata" de l'Abbaye St Victor", n'était pas à Rognes mais à Villelaure, bien situé sur les bords de la Durance.
Cette amertume a duré plus d'un an, jusqu'au jour de la visite de J.P Bertagne, fils de Pierre mon ami d'enfance, qui début Février 1986 vint me communiquer une trentaine d'actes notariés en bon état, jetés à la rue, grâce à la vigilance et la

clairvoyance de cet agent de la Commune, j'ai pu examiner l'ensemble de ces documents.
L'un de ces actes concernait la vente d'une terre appartenant à Joseph ETIENNE de Rognes, à Mathieu Barthélémy PECOUT, en date du 16 Novembre 1828 (Notaire Louis MARIA). La désignation du lieu me surprit très fortement : à Bédagas (certainement prononcée en Provençal par le déclarant) ; à la page suivante et en écriture toute différente, il s'agit de Becdagasse.
Raymond BONNET connaissant bien les lieux m'y dirigea. Ce quartier se trouve à hauteur du "Grand St Paul", côté droit de la route allant à St Cannat. A l'extrémité du chemin trois cabanons sont groupés, l'un d'entre eux porte les initiales J.E de l'ancien propriétaire.

En Mairie, j'ai recherché en vain ce quartier sur le cadastre de 1835. Malgré cela, le nom ne disparait pas.
En Provençal, "Bédigas" désigne le mouton et "Bédigasse" la brebis. Un latiniste de mon âge m'a dit que la première syllabe de ce mot rappelle le bèlement du mouton.
Si l'on se trouve sur l'emplacement des fouilles de 1967 à Barbebelle, on aperçoit la bâtisse du Grand St Paul. Dans le prolongement de cette direction se situe le quartier de "Bédagas", comme cela se disait en 1828 et qui rappelle étrangement "Bédata" la villa des colonies où l'on élevait les moutons.

6 Septembre 1992
Marcel BONNAUD.

L'ETE ET L'AUTOMNE 1789 A ROGNES

AUX ARMES CITOYENS !

INTRODUCTION

Les multiples Rois qui firent la France, avaient, au cours de son histoire déjà longue en 1789, fait appel maintes fois au peuple, dans des circonstances critiques, lui demandant de prendre les armes.
Parfois avec son accord profond, beaucoup plus souvent contre sa volonté.
Mais la Milice qui se leva en cette année 1789 n'eut rien de commun avec les précédentes. Louis XVI n'appela personne, et son royaume était en paix avec tous ses voisins, avec tous les peuples de la Terre.
Pourtant, dans presque tous les villages de France le peuple se leva, mais par son vouloir propre, et cet acte n'est pas le moindre des événements de cette extraordinaire année. Cet article a pour but de vous expliquer comment cela se fit à Rognes.

Le 30 Juillet 1789, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Rognes, qui se trouvait alors sur la place de Vivaux, tous les citoyens du lieu âgés d'au moins 25 ans, furent convoqués en un Conseil Général.
Maître Joseph Granon Saint Christophe, viguier et lieutenant de Juge, eut la présidence d'honneur de cette séance historique, qu'on avait proclamée au son de la trompette pendant trois jours consécutifs, suivant l'usage, ce qui porte sa convocation, dans l'esprit des Maire et Consuls, Etienne Noël Gras Pierre Meinier et Joseph Lion, aux alentours du 25 Juillet, c'est-à-dire au début du phénomène connu, dans l'histoire de la France sous le nom de la Grande Peur.
Dans un procès-verbal daté du 4 Novembre 1789, tous les trois avoueront que "tous" les habitants, plongés dans la plus grande consternation et alarmés par les nouvelles désastreuses qui circulaient dans toute la province, étaient venus réclamer ce Conseil Général de toutes les professions.
Tous les habitants, c'était trop dire, mais plusieurs et même beaucoup, c'est sûr, et tous ces Rognens souhaitaient l'établissement d'une milice bourgeoise, "attendu le danger imminent du moment".

Quel danger ? De quoi avait-on peur ? Des brigands, bien sûr. Le brigandage était une réalité. Il s'agissait de petits groupes d'une dizaine d'hommes, qui attaquaient les voyageurs et les porteurs de fonds, de préférence.
Mais il avait toujours existé, et survivrait à la période qui nous occupe.
La Grande Peur s'est manifestée dans toute la France, après la Prise de la Bastille.
En ce qui concerne la Provence, elle vint du Dauphiné, et se propagea à travers les Basses-Alpes, où des courriers les "piétons" des communautés, portèrent les informations d'un village à un autre. Ainsi, Saint Paul informe Vinon, qui transmet à Riez, et Riez informe Moustiers. C'est court et clair à la fois : "L'ennemi vient pour nous égorger". On avise "d'ôter les cordes des bateaux pour traverser la Durance", c'est-à-dire de suspendre le fonctionnement des bacs, sur cette rivière qui décourage, par son impétuosité, la construction des ponts.

La Durance est proche de Rognes et Cadenet, qui est connu pour son bac, participe au mouvement.
Puis le danger se précise. Le Maire de Riez informe Moustiers. Il a appris par Aix, "qu'une troupe de Piémontais, au nombre de 600, se trouve à Malemort pour nous piller" (31 Juillet).
Cependant, les Consuls d'Aix mettront fin à ces légitimes inquiétudes dans une lettre aux Consuls de Moustiers, qu'ils auraient pu tout aussi bien écrire aux Consuls de Rognes.

Aix, 4 Août 1789,

Messieurs,
Nous avons déjà eu l'honneur de vous annoncer que tout était tranquille. Dans les quartiers où l'on craignait les bandits savoyards. Il n'y en a jamais eu un seul en Provence. Dans le Dauphiné, il n'y en a paru que 150 (sic) qui entrèrent par les Echelles-Voiron (souligné dans le texte) et furent aussitôt repoussés et dispersés par la Communauté de Moiran (souligné).Ces faits sont certains. Ils nous sont parvenus par des lettres de divers Consuls du Dauphiné, et par d'autres du vice-légat d'Avignon, et de Mr le Commandant...

Il s'agit du Comte de Caraman, Commandant au nom du Roi toutes les forces militaires en Provence, celui qui, de Marseille, autorisera les Rognens à mettre sur pied leur milice civique. Il semble donc que ces "bandits savoyards" aient réellement été des indésirables expulsés par le "Roi de Sardaigne". Un danger réel serait-il venu du Piémont ? On peut en douter.

L'étude des documents Rognens, c'est-à-dire des délibérations et manifestations échelonnées du 30 Juillet au 18 Octobre 1789 montre que ce banditisme n'est qu'un prétexte, et qu'en réalité la Communauté de Rognes est, avant tout, attentive à ce qui se passe à Versailles et à Paris ; si elle s'arme, c'est peut-être d'abord contre des pillards possibles, mais elle continue de le faire quand elle sait, très vite, qu'ils sont inexistants, et cela pour la défense de l'Assemblée Nationale, comme on appelle désormais les Etats Généraux, la défense surtout des réformes tant souhaitées, dans le Cahier de Doléances du Printemps 1789, qui seront l'oeuvre de cette Assemblée.
On a seulement besoin des bandits savoyards -c'est-à-dire d'un péril étranger- pour que Monsieur de Caraman donne les fusils et les munitions sans lesquels il n'y aurait pas d'armée civique. En clair, si le Roi renvoie les Etats Généraux, on prendra les armes et on marchera sur Versailles, de pied ferme.

L'assistance était donc nombreuse, en ce 30 Juillet 1789, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Rognes. Tout le Tiers-Etat était là, des "Bourgeois" aux "Travailleurs", c'est-à-dire des rentiers de la roture aux ouvriers agricoles. Il y avait l'artisanat et le petit commerce, le notariat et la médecine, en la personne du docteur Louis Maria, très aimé dans le pays. Mais évidemment, les rôles principaux, dans cette séance comme dans celle qui avait concerné le Cahier des Doléances, furent tenus par deux avocats -les deux mêmes- Etienne Noël Gras, qui était dans cette année là, le Maire de Rognes, et Jean Claude Basile Diouloufet, dont nous savons qu'il était jeune et n'avait pas son pareil pour introduire les larmes dans le discours politique. "Je vous entends sangloter, Messieurs, et vous prononcez le nom de Necker ! Votre sensibilité semble

m'accuser, elle m'arrache des larmes que je m'étais proposé de retenir. Eh quoi ! Ne serait-il point permis d'en verser, quand on perd à la fois l'objet du plus sincère amour et la source des plus grandes espérances ?
Rassurez-vous, sensibles orphelins. Ce père de la Patrie nous sera rendu. Déjà nos voeux et la nécessité le ramènent. Les Etats Généraux ont désabusé le monarque, et fléchi un courroux qui n'était point de lui."

Et Basile Diouloufet, parfaitement d'accord avec Etienne Noël Gras qui reprendra à son compte la chose, propose que la Communauté fasse faire les portraits de Messieurs de Mirabeau et Bouche, les deux plus connus des quatre Députés du Tiers de la Sénéchaussée d'Aix, "pour être lesdits portraits placés dans la présente salle", tout en regrettant que les finances de Rognes ne permettent pas d'étendre ce témoignage de reconnaissance sur deux autres, Audier et Pochet. Immense éloge des quatre députés aixois du Tiers "ces astres lumineux qui éclairent en ce moment la France" (Diouloufet). "Les portraits de ces deux grands hommes, présidant à toutes nos délibérations feront passer dans nos âmes une étincelle de cette fermeté patriotique, notre admiration, notre espoir et notre modèle" (Gras).
Evidemment, un extrait de la délibération de Rognes sera porté à Messieurs de Mirabeau, Bouche, Audier et Pochet. Avec espoir qu'ils la montrent aux autres membres de l'Assemblée Nationale.
On peut remarquer que Mirabeau rentre dans le rang pour ces Rognens, et que nulle allusion n'est faite à son attitude lors de la séance royale du 23 Juin 1789. En un mois, les avocats Rognens eussent dû avoir connaissance de la 13° lettre du Comte de Mirabeau à ses Commettants (Electeurs) dans laquelle il se flatte d'avoir dit à de Brézé : "Nous ne sortirons que par la force des bayonnettes".
Quoi qu'il en soit, après d'aussi beaux discours, les Rognens ne peuvent que manifester leur joie. Ils le font par des cris redoublés : "Vive le Roi ! Vive les Etats Généraux ! Vive le Grand Necker !" (orthographié : Neker).

Mais ne s'était-on pas réuni pour faire face à des pillards, à des bandits ?
Le Maire Gras mit donc fin aux acclamations par ces mots : "Messieurs, je me croirais coupable en gardant un plus long silence. Vous savez que l'instant où quelque grande affaire fixe tous les regards est aussi celui que choisissent les malfaiteurs.
L'esprit de désordre qui règne dans cette espèce de gens semble à tout instant nous menacer des événements les plus désastreux.
Les vols sont depuis quelque temps devenus familiers. L'impunité accroît tous les jours le nombre des coupables qui, si nous n'y mettons obstacle, sera bientôt le plus fort.
Plusieurs d'entre vous m'ont fait leurs plaintes à ce sujet. Plusieurs m'ont proposé d'établir une garde bourgeoise, qui ferait la patrouille toutes les nuits et entretiendrait le bon ordre. Tous les bons citoyens désirent certainement beaucoup qu'à l'instar de plusieurs villes et lieux de la province, nous puissions nous-mêmes nous garder..."
Et Basile Diouloufet, avec la grandiloquence que nous lui connaissons, s'écria :
"Pourquoi faut-il hélas ! qu'on ne puisse pénétrer au bonheur que par le sentier amer des plus affreuses catastrophes ? Il n'y a pas une heures, Messieurs, que nous étions en marche pour défendre nos vies, celles de vos femmes et de vos enfants, n'ayant d'autres armes que le désespoir !

Le danger dont on nous a menacés pourrait n'être que retardé. Notre tranquillité, notre vie, nos biens, tout demande que nous composions un corps de troupe, prêt à marcher au besoin..."

Ni l'un, ni l'autre des deux éloquents avocats ne précisera. Mais on était au 30 Juillet, et nul doute qu'il ne se fût agit des 600 Piémontais de Malemort, crus présents et agressifs par les villageois du Sud des Basses Alpes. Il fallait bien que la rumeur vint de quelque part !

Cependant, nos deux orateurs, amis de l'ordre et des armes, veulent rester dans le cadre de la légalité.
"Je ne saurais vous dissimuler, dit le Maire, que les attroupements, surtout avec armes, étant prohibés par le Roi, nous ne pouvons composer une troupe bourgeoise, sans avoir obtenu la permission de Monseigneur le Comte de Caraman, Commandant de la province.
Il faut donc députer auprès de lui. On le fera. Combien de membres ?"
Diouloufet propose 200 hommes pour cette troupe. Il prévoit d'acheter un drapeau et des cocardes, dont il ne dit pas qu'ils seront tricolores - blanc, bleu et rouge - mais cela semble sûr, puisque ce sont ces couleurs, cette cocardes tricolore que le Roi lui-même a acceptées, en se rendant de Versailles à Paris, au lendemain de la prise de la Bastille, le 17 Juillet, il y a treize jours. Il recevait "l'auguste monarque" (Diouloufet dixit) ces couleurs des mains de Bailly, Maire de Paris, et de La Fayette, Général de la Garde Nationale. Et c'est bien un bataillon de cette Garde Nationale, que nos Rognens vont mettre sur pieds.

On vota pour désigner les dix Commissaires, députés auprès de Monsieur de Caraman. Parmi eux, il y eut Joseph Granon Saint Christophe, Viguier, Pierre Cavaillon,, Amand Pellegrin, André Bonnaud, Esdras Pravet, Vincent Pécout.
Ils devaient obtenir la permission, les armes, fusils et munitions, et 100 à 200 soldats de métier, pour venir à Rognes quelques mois et dresser nos civils aspirant à devenir militaires. Ils obtinrent les deux premières choses, mais pas la troisième, et nos Rognens durent se faire fusilier tout seuls, fusiliers, pas soldats, car un soldat touche une solde, tandis qu'un fusilier ne tient qu'un fusil. Le fusil y était, la solde, non. Mais n'étaient-ils pas des volontaires ?

Voici en quels termes le Commandant des Forces Armées de Provence accorda sa permission :
"J'approuve la Délibération très sage de Messieurs les Maire, Consuls, et habitants de Rognes, mais je ne puis leur envoyer des troupes dans le moment actuel." Signé : Le Comte de Caraman
et aussi :
"Il est permis aux Maire et Consuls du lieu de Rognes d'armer une milice bourgeoise commandée par les personnes qu'ils croiront dignes de remplir cet employ." Signé : Le Comte de Caraman
A Marseille, le 30 Juillet 1789
Enregistré à Rognes le 2 Août 1789 - Barlatier Greffier.

Je transcris fidèlement les dates des archives : c'est le même jour - 30 Juillet 1789 - qu'on décida la création de la milice bourgeoise à Rognes et que Monsieur de Caraman signa ses autorisations à Marseille. On fit donc une extrême diligence pour le contacter. Les chevaux durent galoper de Rognes à

Marseille. Il signa dans la soirée ou dans la nuit, se souvenant sans doute de l'horrible sort de Monsieur de Launay qui avait, à la Bastille, résisté à la volonté du peuple exigeant des armes.
Les Rognens ne furent pas les seuls à agir de la sorte, et M. de Caraman ne fut pas le seul responsable militaire provincial à céder.

Voici la conclusion de la mémorable séance du 30 Juillet 1789 dans l'Hôtel de Ville de Rognes :
"L'Assemblée, considérant que les Etats-Généraux sont le plus grand acte de justice et de bienfaisance de notre souverain et que le salut de la France est entre les mains des vrais patriotes... a arrêté de reconnaître comme traîtres à la Nation tous ceux qui oseraient troubler collectivement ou individuellement ses augustes et sacrés représentants,
a déclaré infâmes tous ceux qui tenteront d'indisposer le Roy et les personnes dépositaires de l'autorité contre ses fidèles sujets,
a déclaré Monsieur Neker (sic) digne d'avoir place parmi les plus grands hommes que le monde a produits..."

Comme on le voit, les Rognens se sentent, politiquement parlant, plus près de Versailles et de Paris que de Cadenet ou de Malemort, et c'est justement de Versailles et de Paris qu'ils vont parler :
"L'Assemblée, instruite de tout ce qui s'est passé à Versailles et à Paris depuis l'ouverture des Etats Généraux n'a pu qu'applaudir au zèle avec lequel les représentants de la Nation ont également maintenu les droits du Monarque et ceux du Peuple... Elle n'a pu que regretter les malheurs des victimes de la guerre civile que le désespoir a fait entreprendre..."

Il faut s'y faire : les Rognens n'aiment pas du tout la prise de la Bastille dont le nom n'est même pas cité. Ils ne voient là que guerre civile, dont ils plaignent les victimes. Et ils ajoutent, parlant de leur assemblée :
"Elle a été attendrie jusqu'aux larmes du retour du Souverain (que Diouloufet compare ailleurs, ce jour même à Salomon) et des témoignages de bonté qu'il a donnés à son peuple".
Bref, ils sont de ceux qui préfèrent le 15 Juillet, jour du rappel de Necker, et le 17 Juillet, jour de l'acceptation de la cocarde tricolore par le Roi, au 14 Juillet. Ce n'est qu'avec un peu de retard qu'a pris corps le symbole de la Prise de la Bastille.

Mais tout est bien qui finit bien, et ce qui finit bien doit se chanter à l'Eglise. Il y aura donc Oraison chantée pour le Roi, pour demander à Dieu sa conservation, Oraison chantée pour les Etats Généraux, pour demander à Dieu d'entretenir leurs bonnes dispositions, Te Deum en action de grâce du retour de M. Necker et, avec lui, de la paix et de l'union dans le Royaume.
On pria, on chanta, comme prévu, et pour finir, on fit un feu de joie que Messieurs les Consuls allèrent processionnellement allumer. Dansa-t'on aussi ? Les archives ne le disent pas.

Les dix Commissaires élus le 30 Juillet, forts de l'autorisation de Monsieur de Caraman, procédèrent à la formation de la Milice Citoyenne, en quatre compagnies, ayant chacune cinq divisions, et chaque divisions, dix hommes

commandés par un lieutenant qu'ils désignèrent. Cela faisait cinquante hommes par compagnie, et deux cents hommes pour toute la troupe bourgeoise, comme l'avait proposé Basile Diouloufet.

Le 13 Septembre 1789 seulement, nos Rognens, soudain moins pressés - peut-être à cause des profits de la Nuit du 4 au 5 Août, à Versailles, où l'on supprima les privilèges de la Noblesse - nos membres de la Milice Bourgeoise procédèrent à l'élection de leurs officiers, un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Sergent et un Caporal par compagnie. Ces élections faites, la troupe entière s'assembla, sur les trois heures de l'après-midi, ce 13 Septembre, devant la Maison de Ville, Place de Vivaux. Les Consuls en sortirent, ayant sur la tête leur chaperon. Et aussitôt après, la troupe, sous les armes, se rendit à la Paroisse, ayant en son centre, le drapeau. Il y avait un tambour battant aux champs, à la tête de chaque compagnie, et deux trompettes précédaient les Consuls. Je suppose que l'élément féminin et enfantin du pays admirait la bonne tenue des mâles.

Arrivés devant l'Eglise Paroissiale, ils y entrèrent, pour que le Curé put procéder à la bénédiction du drapeau. Mais ils en sortirent aussitôt après, et, sur la Place de l'Eglise, "au-devant d'icelle", ils prêtèrent devant les Consuls le Serment Civique, jurant "de bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens et contre les perturbateurs du repos public." (souligné dans le texte de l'époque)
C'étaient les termes mêmes du décret de l'Assemblée Nationale. Après quoi, on revint sur la Place de l'Hôtel de Ville, où l'ordre de séparation fut donné.

Il y avait encore, le 13 Septembre, des Rognens en âge de porter les armes, qui avaient boudé la Milice. La cérémonie de ce jour les convainquit. Le 20 Septembre 1789, ils se constituèrent en une cinquième compagnie et, après avoir élu leurs officiers, ils prêtèrent le même serment devant les Consuls.

Une chose alors s'imposa comme nécessaire : la mise en place d'un Règlement concernant la discipline, laquelle, comme on sait, fait la force principale des armées. On y procéda le10 Octobre, un Dimanche, à partir de 9 heures du matin sur les aires, (écrit haires) de Saint Etienne.

Ce fut simple. On fit lecture du Règlement de la Milice Citoyenne de la Ville d'Aix, proclamé le 21 Septembre précédent, et on vota pour savoir si on acceptait ou rejetait chaque article. Il y en avait 36. Rognes se contenta de 33. On remania toutefois les articles 6 - 9 - 13 - 21 - 22 - 23 - 26 - 27 et 33, et on rejeta les articles 34 - 35 - 36 - Ce qui prouve que la Démocratie avait fait beaucoup de progrès à Rognes depuis le printemps, et qu'on n'était plus des béni-oui-ouis, plus du tout !
Et, pour bien goûter le plaisir de voter, on délibéra qu'on changerait d'officiers tous les trois mois.

On s'avisa aussi que la Milice Citoyenne avait besoin d'un trésorier pour gérer les fonds qu'elle allait percevoir. Et fut élu, à la pluralité des suffrages, Sieur Pierre Meinier, Négociant de ce lieu, et Consul en 1789. Chaque compagnie se choisit des couleurs distinctives, portées au pouf, c'est-à-dire au plumet. Ces couleurs furent :

Le Rouge et le Blanc, pour la première compagnie.
Le Bleu et le Rouge pour la seconde.
Le Rose pour la troisième,
Le Blanc, le Bleu et l'Orange pour la quatrième.
Le Blanc, le Bleu et le Rouge pour la cinquième.

La dernière décision qu'on prit, ce fut que les Capitaines convoqueraient leurs compagnies pour y procéder à un nouveau scrutin : l'élection d'un Colonel et d'un Major.
Ce fut fait le 24 Octobre, dans chaque compagnie, et le 26 à 7 heures du soir, les cinq capitaines, en présence de tous les officiers, dans la Maison de Ville, montrèrent par Procès-Verbaux, les résultats. A la pluralité des suffrages fut élu le Maire Etienne Noël Gras, comme Colonel, et le sieur Gaspard Fabre, Négociant du lieu, comme Major.
On s'avisa, pour finir, que la troupe citoyenne avait besoin d'un Aumônier, et l'on plébiscita, pour ce poste Messire Balthazar Réquier, Curé de Rognes. Il accepta, témoignant ainsi, disent les Archives de Rognes, "des sentiments patriotiques qui sont la base de son caractère."
Et les sergents et caporaux, s'étant assemblés dans la Maison du Sieur Gaspard Fabre, ils élirent Porte-Etendard Etienne Fabre, Ménager, Sergent de la Deuxième Compagnie.

VOICI LE REGLEMENT DE LA MILICE CITOYENNE DE CE LIEU DE ROGNES

Article Premier :
La Milice Citoyenne, librement et volontairement établie pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique dans la ville et son terroir, sera en activité pendant la présente session de l'Assemblée Nationale, et une année après, sauf d'abréger ou de prolonger ce terme, suivant les circonstances.

Article 2 :
Tous citoyens sans exception autre néanmoins que les domestiques, attendu qu'ils ne peuvent disposer de leur temps, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 55, seront compris dans la Milice Citoyenne.

Article 3 :
Les prêtres, ecclésiastiques, corps et communautés séculiers et réguliers de tout sexe, les veuves et les filles chefs de famille et toutes les personnes hors d'état de servir, pour être parvenus à l'âge de 55 ans ou pour des motifs jugés légitimes, seront exempts du service personnel, moyennant une contribution en argent, proportionnée à leurs facultés.

Article 4 :
Ceux qui, à raison de leur âge de 55 ans, sont dispensés du service personnel, au moyen d'une contribution en argent, auront la faculté de faire le dit service, et, au moyen de ce, ils seront exempts de toute contribution. Néanmoins, on les comprendra toujours dans l'état des contribuables, et ils ne pourront obtenir la décharge du montant de leur contribution annuelle, que sur la présentation d'un certificat de service assidu pendant l'année. Lequel certificat leur sera expédié par leur capitaine et sera signé tant par lui que par le lieutenant et les sergent et caporal.

Article 5:
Les veuves et les chefs de famille hors d'état de servir qui auront un ou plusieurs enfants, ainsi qu'un ou plusieurs gendres vivant sous le même toit et enrôlé dans la Milice, ne seront soumis à aucune contribution, non plus que les personnes d'une même famille vivant sous le même toit, qui auront deux des leurs faisant ledit service.

Article 6 :
Les contributions seront payées chaque mois, par avance, à compter du jour de l'enregistrement du présent règlement dans le livre des délibérations de la Municipalité.

Article 7 :
Il sera établi un trésorier, qui percevra le montant des contributions et qui pourra être choisi dans la Milice ou hors de son sein indistinctement. Ce trésorier sera nommé par le bureau de police renforcé, dont il sera parlé ci-après, et auquel seront appelés, pour cet effet, les cinq capitaines et tous autres

officiers de la troupe, y compris les sergents et caporaux. Il sera en exercice pendant une année, et il rendra son compte annuellement par devant le tribunal de police renforcé, en présence d'un représentant de chaque compagnie, ou plus tôt s'il en est requis.
Le trésorier sera dispensé du service en personne et de toute contribution en argent.

Article 8 :
Le produit des contributions ne pourra être employé qu'à des objets relatifs au service de la Milice.
Aucune dépense ne pourra être payée par le trésorier qu'en suite d'une décision du bureau de police renforcé.

Article 9 :
Nul ne pourra être admis aux charges Municipales qu'autant qu'il aura contribué au service de la Milice, en personne ou en argent, et tout particulier qui, sans cause légitime d'exemption, refuserait de s'incorporer dans la Milice, sera soumis de payer, toutes les années, une quadruple contribution, relative à celle des contribuables de sa classe.

Article 10 :
La Milice Citoyenne existera en un seul corps de cinq compagnies, formant chacune cinq divisions, chaque compagnie sera composée de 55 hommes, y compris les officiers, sauf d'en augmenter ou diminuer les nombres, si en était.

Article 11 :
La Milice Citoyenne aura un Colonel et un Major. Chaque compagnie sera commandée par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant, un Sergent et un Caporal, qui chacun commanderont en outre une division aux patrouilles.

Article 12 :
Il y aura un drapeau et cinq tambours attachés à la Milice. Le drapeau sera déposé au lieu fixé par le Major. Il sera porté par un sergent ou un Caporal, suivant que le sort en décidera. Il sera toujours placé au centre de la troupe.
Chaque tambour servira à la tête de chaque compagnie.

Article 13 :
Le Colonel, Major, Officiers, Sergents et Caporaux exerceront seulement pendant trois mois. Il ne pourront être choisis que dans la Milice Citoyenne, et après qu'ils y auront servi trois mois.

Article 14 :
Les Capitaines seront tenus de convoquer leurs compagnies l'avant-dernier dimanche avant l'expiration du terme du service des officiers en exercice, pour procéder à l'élection des nouveaux officiers.

Article 15 :
Toutes les élections seront faites au scrutin, et, à égalité de voix, le plus âgé des sujets proposés sera élu, dans le cas où les concurrents auraient un pareil temps de service dans la Milice, et dans le cas contraire, le plus ancien dans la Milice sera préféré.

Article 16 :
L'élection du Colonel et du Major sera faite dans chaque compagnie par les Capitaines, en différents procès-verbaux, qui seront référés à l'Assemblée Générale de tous les officiers, et les personnes qui auront réuni le voeu de la pluralité des Compagnies, seront élus Colonel et Major.
En cas de partage entre les compagnies, on comptera les suffrages individuels.

Article 17 :
Les nouveaux Colonel et Major pourront être indistinctement choisis parmi tous les membres de la Milice, mais les Colonel et Major sortant des charges, rentreront dans la classe des simples fusiliers, sans pouvoir être nommés à d'autres places, qu'ils n'aient servi pendant trois mois comme fusiliers.
Les Capitaines, Lieutenants, et Sous-Lieutenants ne pourront être confirmés ni être à nouveau à aucune de ces places, qu'après un intervalle de trois mois.
Les Sergents et Caporaux pourront être confirmés ou être à d'autres grades.

Article 18 :
Les officiers élus seront proclamés dans une Assemblée, pour être tenus de prêter un nouveau serment.

Article 19 :
En cas d'absence ou de maladie, les officiers seront remplacés de grade en grade. Le plus âgé des sujets remplacera le Sergent ou le Caporal.

Article 20 :
Le lieu ordinaire du rendez-vous, pour monter la garde, sera dorénavant la Maison de Ville, où la Division de tour se rendra tous les soirs, à dix heures, pour faire, dans le lieu, la patrouille, jusque vers la pointe du jour, en observant que, pendant les différentes tournées de la dite patrouilles, il reste toujours au moins deux personnes au corps de garde.

Article 21 :
Tous les soirs, un tambour, dont la troupe fera choix, battra la retraite, un quart d'heure avant le rendez-vous au Corps de Garde, et le soldat qui en sera chargé sera dispensé de monter la garde, à moins qu'il reçoive un salaire.

Article 22 :
Le Colonel sera instruit par le Major, celui-ci par le Capitaine de service et tous les Officiers se rendront compte de grade en grade, de tous les objets relatifs au service, dans tous les cas possibles.
Le Colonel et le Major donneront les ordres par écrit et signés, et la consigne ainsi donnée sera affichée dans le Corps de Garde, sauf de la change au besoin.

Article 23 :
Le Major se portera tous les soirs à la Garde Montante, à l'Hôtel-de-Ville, pour donner le mot d'ordre et faire la distribution des armes et munitions dont il fera lui-même son chargement, qui sera transcrit dans le présent registre.

Article 24 :
En cas d'alerte ou d'émeute, le Colonel sur l'avis de l'Officier de garde fera battre la générale. Toutes les compagnies se rendront sur la place au devant de

l'Hôtel-de-Ville, en armes, pour y recevoir l'ordre de la part du Colonel ou Major, ou tous autres Officiers par eux commis.

Article 25 :
Chaque compagnie rendra les honneurs funèbres à ceux de ses membres qui décéderont. Si, le Colonel ou le Major décèdent dans le temps de leur exercice toute la Milice leur rendra les mêmes honneurs.

Article 26 :
Aucune compagnie ne pourra se montrer en armes que les jours de sa garde, ou avec l'autorisation expresse du Conseil de Milice Citoyenne, dont il sera parlé ci-après.

Article 27:
Il est défendu à tout Officiers de recevoir dans leurs compagnie un Citoyen enrôlé dans une autre. L'Officier ou fusilier qui aura quitté sa compagnie pour s'incorporer ailleurs, sans l'agrément des deux compagnies sera privé pendant un an des honneurs du corps, et sommé de retourner dans sa compagnie.

Article 28 :
Nul ne pourra manquer au rendez-vous de la garde Montante et Descendante. L'on ne pourra quitter son poste sans permission, et ceux qui, sans congé légitime, manqueront à leur service, seront jugés par leur compagnie, qui prononcera suivant l'exigence du cas.
Tout Citoyen qui aura congé légitime d'absence en préviendra ou fera prévenir son Capitaine ou celui qui le représentera.
Toute personne qui viendra se faire remplacer ne pourra l'être que par un Citoyen enrégimenté de son état ou d'une profession équivalente.

Article 29 :
Le Conseil de Milice sera composé du Colonel, du Major et de tous les Officiers, y compris les Sergents et Caporaux.
Le Conseil connaîtra de tout ce qui a trait à la discipline générale, et des objets qui lui seront renvoyés par les compagnies.

Article 30 :
La Milice Citoyenne veille à tous les objets de police et de tranquillité publique, et, à cet effet, tous les préposés, gardes et suppôts de police seront aux ordres des Officiers de service.

Article 31 :
Tous les objets de police seront jugés par les mêmes membres formant ci-dessus le Conseil de Milice, sur les verbaux dressés par l'Officier de service ou tout autre Officier. Et pour rendre un jugement sur ledit objet, de même que sur les autres objets concernant la Milice, il suffira que les deux tiers des dits membres se trouvent assemblés.

Article 32 :
Les contributions à faire sur ceux qui ne font pas le service pour légitime exemption seront réglés par les mêmes membres du Conseil, renforcé au-dessus,

qui connaîtront les contestations qui pourront se lever, à raison des dites contributions, en même proportion de nombre qu'au précédent article.

Article 33 :
Le présent règlement sera exécuté par toutes les compagnies, comme le résultat des voeux de la généralité, sans qu'aucune compagnie, par aucun règlement ni délibération particulière, puisse rien innover à l'état actuel, et la discipline générale de la Milice.

Fait, arrêté et approuvé par la Milice Citoyenne de ce lieu de Rognes, assemblé sur les aires de Saint Etienne, le dix-huit Octobre mil sept cent quatre vingt neuf.

MILICE CITOYENNE
DE CE LIEU DE ROGNES EN CINQ COMPAGNIES

MM		**GRAS**	**Bourgeois**	**Colonel**
	Gaspard	**FABRE**	**Négociant**	**Major**
	Etienne	**FABRE**	**Ménager**	**Porte-Etendard**

Première Compagnie - Ayant le pouf rouge et blanc :

MM	GRANON	Bourgeois	Capitaine
	PELLEGRIN	Bourgeois	Lieutenant
François	CARTOUX	Négociant	Sous-Lieutenant
Sauveur	MEINIER	Cordier	Sergent
Barthélémy	PECOUT	Tailleur de Pierres	Caporal

Première Division :

Maître	DIOULOUFET	Avocat	Volontaire
Sieur Jérôme	GIRAUD	Boulanger	Volontaire
Jean-Baptiste	DEMME	Travailleur	Volontaire
Gaspard	CAIRE	Travailleur	Volontaire
Pierre	DECANIS, de Dominique	Travailleur	Volontaire
Joseph	GOIRAN, de Raphaël	Travailleur	Volontaire
Roch	ARGNAUD	Travailleur	Volontaire
Antoine	ROUBIN, de Louis	Travailleur	Volontaire
François Michel	CALE	Travailleur	Volontaire
Antoine	ROUGIER	Travailleur	Volontaire
Pierre	CAIRE	Travailleur	Volontaire
Denis	DECANIS, de Pierre	Travailleur	Volontaire

Deuxième Division :

Joseph	MEINIER, de Marcelin	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	THERIC	Travailleur	Volontaire
Alphonse	DURAND	Travailleur	Volontaire
Antoine	GOIRAN	Travailleur	Volontaire
François	MICHEL de Jean	Ménager	Volontaire
Marc	BARAGIS	Travailleur	Volontaire
François	PIN	Fournier	Volontaire

Jean	PELLEGRIN	Ménager	Volontaire
Joseph	FOURMENQ	Travailleur	Volontaire
François	CLEMENT	Travailleur	Volontaire

Troisième Division :

Sieur	GAUDIN	Chirurgien	Volontaire
Paul	ROUMAN	Regratier	Volontaire
Simon	AUBERT	Travailleur	Volontaire
Pierre	ESCAILLON	Travailleur	Volontaire
Antoine	RICHAUD	Travailleur	Volontaire
Jacques	PORTE	Travailleur	Volontaire
Blaise	ROCHE	Travailleur	Volontaire
Paul	REYNAUD	Travailleur	Volontaire
François	ROUMAN, de Boniface	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	REY, Père,	Travailleur	Volontaire

Quatrième Division :

Gaspard	DECANIS	Travailleur	Volontaire
Joseph	LATY, d'Augustin	Travailleur	Volontaire
Denis	DECANIS, de Pierre de Dominique	Trav.	Volontaire
Jean-Baptiste	MEINIER	Ménager	Volontaire
Nicolas	DIOULOUFET	Ménager	Volontaire
Jean-Baptiste	ESCARRI	Travailleur	Volontaire
Joseph	VIAN, de St Cannat	Meunier	Volontaire
Barthélémy	PARRAUD	Travailleur	Volontaire
Etienne	ESCARRI	Travailleur	Volontaire
Jérôme	SANDEMY	Travailleur	Volontaire
Pierre	OLLIVIER	Travailleur	Volontaire

Cinquième Division :

Joseph	FABRE	Travailleur	Volontaire
Antoine	ROUBIN, de Simon	Travailleur	Volontaire
Elzéas	MICHEL	Cordonnier	Volontaire
Martin	GILLI	Travailleur	Volontaire
Denis	CARTOUX	Travailleur	Volontaire
Nicolas	PALANQUE	Travailleur	Volontaire
Louis	PELLEGRIN	Travailleur	Volontaire
Jean	REVEILLE	Travailleur	Volontaire
Simon	FABRE	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	FABRE	Travailleur	Volontaire

Seconde Compagnie - Ayant le pouf bleu et rouge :

MM	CAVAILLON	Bourgeois	Capitaine
	MARIA	Médecin	Lieutenant
	MARIA, Cadet	Bourgeois	Sous-Lieutenant
Etienne	FABRE	Ménager	Sergent
Pierre	MANDIN	Maçon	Caporal

Première Division :

Bernard	GRANON	Maçon	Volontaire
Joseph	GAUDON	Ménager	Volontaire

	TOULOUZAN	Maçon	Volontaire
Pierre	GIRARD	Menuisier	Volontaire
Roch	BOMPARD	Travailleur	Volontaire
Jean-François	CAIRET	Travailleur	Volontaire
Nicolas	PRAVET	Ménager	Volontaire
Joseph Denis	FERRI	Ménager	Volontaire
Nicolas	VALENCE	Ménager	Volontaire
Denis	PECOUT	Travailleur	Volontaire

Deuxième Division :

Nicolas	CAIRE	Cordonnier	Volontaire
Pierre	LEGROS	Perruquier	Volontaire
Mathieu	MEINIER	Cabaretier	Volontaire
Antoine	PASCAL	Charpentier	Volontaire
Michel	VILLEVIEILLE	Huissier	Volontaire
Esdras	PRAVET	Maçon	Volontaire
Melchior	POURRET	Tonnelier	Volontaire
André	LEMET	Travailleur	Volontaire
Joseph	GAUTIER, de Joseph	Tisseur	Volontaire
Vincent	PECOUT, fils	Travailleur	Volontaire
Joseph	RICHAUD	Travailleur	Volontaire

Troisième Division :

Sieur	GARCIN	Perruquier	Volontaire
Denis	TOURRET	Travailleur	Volontaire
Joseph	POUSSEL	Travailleur	Volontaire
Honoré	MONCLARD	Travailleur	Volontaire
Martin	BLANC de Louis,	Tailleur de Pierres	Volontaire
François	PELLEGRIN, de Louis	Ménager	Volontaire
Jean-Baptiste	CAIRE, de Denis	Travailleur	Volontaire
Joseph	DURAND	Travailleur	Volontaire
Joseph	BOSSI, de Nicolas	Aubergiste	Volontaire
François	ESCARRI	Travailleur	Volontaire

Quatrième Division :

André	ETIENNE	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	PELLEGRIN	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	REYNAUD	Travailleur	Volontaire
Joseph	DECANIS, de Dominique	Travailleur	Volontaire
Louis	ROUMAN	Travailleur	Volontaire
Philippe	ISOARD, d'André	Travailleur	Volontaire
Etienne	ALOIIES	Travailleur	Volontaire
Antoine	BOREL	Cardeur	Volontaire
Jean-Baptiste	BARAGIS	Travailleur	Volontaire
Jacques	DHERBAS	Travailleur	Volontaire

Cinquième Division :

Louis	FABRE	Travailleur	Volontaire
Joseph	ROCHE d'Etienne	Tonnelier	Volontaire
Dominique	VACHIER	Boulanger	Volontaire
Pierre	BARAGIS	Travailleur	Volontaire

Antoine	BARAGIS	Travailleur	Volontaire
Claude	ESCAILLON	Travailleur	Volontaire
Antoine	ESCAILLON, de Germain	Travailleur	Volontaire
Honoré	PARRAUD	Travailleur	Volontaire
François	BERTOT	Travailleur	Volontaire
Etienne	AUCELET	Travailleur	Volontaire

Troisième Compagnie - Ayant le pouf rose :

MM	BONNAUD	Ancien Notaire	Capitaine
Simon	BONAUD	Maréchal	Lieutenant
Jacques	BONAUD	Maçon	Sous-Lieutenant
Jean-Baptiste	ROUMAN	Travailleur	Sergent
Joseph	LAURENS	Cordonnier	Caporal

Première Division :

Joseph Gabriel	BONNAUD	Tailleur	Volontaire
André	BONNAUD	Maréchal	Volontaire
Denis	GOIRAN	Travailleur	Volontaire
Louis Pierre	GIRAUD	Boulanger	Volontaire
Gabriel	MICHEL	Travailleur	Volontaire
Augustin	MICHEL	Travailleur	Volontaire
Joseph Michel	COSTE	Travailleur	Volontaire
Alphonse	GILLI	Cordonnier	Volontaire
Jean-Pierre	CAULAVIER	Travailleur	Volontaire

Deuxième Division :

Barthélémy	REVEILLET	Travailleur	Volontaire
Joseph	ROUMAN	Travailleur	Volontaire
Joseph	BREST	Travailleur	Volontaire
Stanislas	PARRAUD	Travailleur	Volontaire
Joseph	GIRARD, d'Elzéas	Travailleur	Volontaire
Lazare	GIRAUD	Paveur	Volontaire
Antoine	REYNAUD	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	LOMBARD	Cardeur	Volontaire
Joseph Elzéas	PASIER	Meunier	Volontaire
Simon	VALEYE	Travailleur	Volontaire

Troisième Division :

Joseph	COURNILLON	Travailleur	Volontaire
Laurent	CAIRE	Travailleur	Volontaire
Jean Joseph	CAUDIN	Boulanger	Volontaire
Gaspard	PRAVET	Négociant	Volontaire
Denis	PRAVET	Fidelier	Volontaire
André	TOURRET	Cruphier	Volontaire
Jacques	MICHEL	Travailleur	Volontaire
Joseph	COULET	Travailleur	Volontaire
Joseph	ROUMAN, de François	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	MONCLARD	(pas de profession indiquée)	Volontaire

Quatrième Division :

Joseph	ARNAUD	Cordonnier	Volontaire

Jean-Baptiste	ESMENARD	Maçon	Volontaire
Honoré	FABRE	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	REY, Fils	Travailleur	Volontaire
Pierre	MILLE	Travailleur	Volontaire
Pierre	VALLEYE	Travailleur	Volontaire
Antoine	PELLEGRIN	Ménager	Volontaire
André	CAIRE	Travailleur	Volontaire
Antoine	AUBERT	Travailleur	Volontaire
Dominique	GAY	Travailleur	Volontaire

Cinquième Division :

Antoine	POUTET	Travailleur	Volontaire
Joseph	PRAVET	Travailleur	Volontaire
Joseph	GIRAUD, de Pierre	Paveur	Volontaire
Elzéas	ESCAILLON	Travailleur	Volontaire
Jean	CAIRE, de Gaspard	Ménager	Volontaire
Vincent	BRETAGNE	Maçon	Volontaire
Denis	CAULAVIER	Travailleur	Volontaire
Nicolas	ROUMAN	Perruquier	Volontaire
François	AUCELET	Ménager	Volontaire
Jean Joseph Simon	BONNAUD	Maréchal	Volontaire

Quatrième Compagnie - ayant le pouf blanc, bleu et orange :

MM	GUION	Avocat	Capitaine
	SIBERT	Marchand	Lieutenant
Jean-Baptiste	BARLATIER	Négociant	Sous-Lieutenant
Benoît	GAVAUDAN	Cordonnier	Sergent
Jean	GIRAUD	Ménager	Caporal

Première Division :

Sieur	JAUBERT	Bourgeois	Volontaire
Joseph	GIRARD	Menuisier	Volontaire
André	VACHIER	Ménager	Volontaire
Joseph	AUBERT	Travailleur	Volontaire
Joseph	GAUTIER, de Pierre	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	SOULIER	Travailleur	Volontaire
Joseph	PELLEGRIN de Simon	Travailleur	Volontaire
Joseph	GOIRAN aîné de Christol	Travailleur	Volontaire
Claude	BARTHELEMY	Travailleur	Volontaire
Gaspard	BOSSI	Travailleur	Volontaire
Laurent	BOYER	Travailleur	Volontaire

Deuxième Division :

Sieur	PIN Fils	Bourgeois	Volontaire
Sieur	MANDIN	Négociant	Volontaire
Jean-Joseph	MONCLARD	Menuisier	Volontaire
Barthélémy	FABRE	Travailleur	Volontaire
Raymond	DECANIS	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	GIRARD, de Michel	Travailleur	Volontaire
Etienne	MONCLARD	Travailleur	Volontaire
Joseph	CAIRE de Denis	Travailleur	Volontaire

Pierre	GIRARD, de Pierre	Tailleur	Volontaire
Jean	BICHERON	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	BOMPARD	Travailleur	Volontaire
Mathieu	GIRAUD, de Jean	Menuisier	Volontaire

Troisième Division :

Théophile	GRANON	Tailleur	Volontaire
Lange	FABRE	Travailleur	Volontaire
Denis	CAIRE, de Joseph	Travailleur	Volontaire
Philippe	ISOARD, de Joseph	Travailleur	Volontaire
Elzéas	TOURRET	Cruphier	Volontaire
Xavier	CAIRE, de Gaspard	Ménager	Volontaire
Joseph	LATY, d'Antoine	Travailleur	Volontaire
Antoine	ANESIN	Cordonnier	Volontaire
Denis	DEIME	Travailleur	Volontaire
Philippe	GIRARD	Travailleur	Volontaire

Quatrième Division :

Balthazard	BOURGUES	Travailleur	Volontaire
Joseph	PECOUT	Travailleur	Volontaire
Jean Joseph	CAUVIN	Travailleur	Volontaire
Joseph Symphorien	OURS	Travailleur	Volontaire
Louis	PECOUT	Travailleur	Volontaire
Augustin	BARAGIS	Travailleur	Volontaire
Jacques	ROCHE	Travailleur	Volontaire
Christophe	ISCARD, d'André	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	AUBERT d'Antoine	Travailleur	Volontaire
Jules	PASIEL	Travailleur	Volontaire
Donnat	FOURNIER		Volontaire

Cinquième Division :

Sieur	POURTALIER	Menuisier	Volontaire
Joseph	BOYER, de Louis	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	AUBERT DEVOT	Travailleur	Volontaire
Denis	PIN	Travailleur	Volontaire
Jean-André	VACHIER	Tisseur	Volontaire
Joseph	FABRE, de Jacques	Travailleur	Volontaire
Maxime	OURS	Travailleur	Volontaire
Antoine	LATY	Travailleur	Volontaire
Laurent	BEAUME	Travailleur	Volontair
Joseph	CAIRE MISCARRA	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	CAIRE, d'Hugues	Travailleur	Volontaire
Joseph	BLANC, de Martin	Travailleur	Volontaire

Cinquième Compagnie - ayant le pouf rouge, blanc et bleu :

MM	Louis	ANESIN	Cordonnier	Capitaine
	Louis	MARTIN	Tailleur d'Habits	Lieutenant
	Pierre	GILLY	Cordonnier	Sous-Lieutenant
	Jean	TAY	Cordier	Sergent
	Laurent	ISCARD	Ménager	Caporal

Première Division :

Sieur	DIOULOUFET	Notaire	Volontaire
	SAUTEL	Cardeur à laine	Volontaire
Joseph	GILLY	Cordonnier	Volontaire
François	SYLVESTRE	Travailleur	Volontaire
Pierre	PELLEGRIN	Travailleur	Volontaire
Vincent	PECOUT Père	Travailleur	Volontaire
Louis	AUTRAN	Maçon	Volontaire
Vincent	BONNARD	Travailleur	Volontaire
Pierre	CAULAVIER	Travailleur	Volontaire
André	BARLATIER	Tailleur de Pierres	Volontaire

Deuxième Division :

Mathieu	GIRAUD	Paveur	Volontaire
Joseph	BOYER	Travailleur	Volontaire
	DELUIS	Cordonnier	Volontaire
Joachim	PELLEGRIN	Travailleur	Volontaire
Jeanné	DECANIS	Travailleur	Volontaire
Jean-Baptiste	GAUTIER, de Denis	Ménager	Volontaire
Gaspard	ARGNAUD	Cordonnier	Volontaire
Christophe	OURS	Travailleur	Volontaire
Joseph	DAVIN	Travailleur	Volontaire
	LAFLEUR	Tisseur à toile	Volontaire

Troisième Division :

Pierre Paul	GAUDIN	Cordonnier	Volontaire
Antoine Simon	CAIRE	Ménager	Volontaire
	LANGE	Boulanger	Volontaire
Etienne	PELLEGRIN	Travailleur	Volontaire
Joseph	BOSSI,d'André	Travailleur	Volontaire
André	CAUVIN	Ménager	Volontaire
Joseph	HONORA	Travailleur	Volontaire
Jean Joseph	PELLEGRIN dit Garu	Travailleur	Volontaire
André	FABRE	Travailleur	Volontaire
Etienne	GAUTIER	Tisseur à toile	Volontaire

Quatrième Division :

Sieur Jean	CAULAVIER	Maçon	Volontaire
Joseph	TIRAN	Fournier	Volontaire
	DUMAS	Serrurier	Volontaire
François	PASIER	Travailleur	Volontaire
Jean Baptiste	OURS	Travailleur	Volontaire
Joseph	CHAILAN	Travailleur	Volontaire
Joseph	GAUTIER de Barthélémy	Travailleur	Volontaire
Elzéas	BEDOC, fils	Travailleur	Volontaire
Joseph	ROUX	Travailleur	Volontaire
Pierre	ANESIN, fils de Louis	Cordonnier	Volontaire

Cinquième Division :

Pierre	ISCARD	Ménager	Volontaire
Denis	DECANIS, de Joseph	Travailleur	Volontaire

Sieur	BOEUF	Cordonnier	Volontaire
Joseph	ROCHE, de Joseph	Travailleur	Volontaire
Ferdinand	VIAN	Boulanger	Volontaire
Joseph	MAUREL	Travailleur	Volontaire
Jean Joseph	CAIRE d'Etienne	Travailleur	Volontaire
André	AUPHAN	Travailleur	Volontaire
Mathieu	ROUBIN de Jean	Travailleur	Volontaire
Denis	GAUTIER, de Denis	Ménager	Volontaire

Ces deux longs documents appellent quelques remarques :

1) Il s'agit de l'établissement, en dépit de l'usage du mot "***Volontaire***", d'un véritable service militaire obligatoire, pour les hommes de 18 à 55 ans, qui pourra durer jusqu'à un an après la dissolution légale de l'Assemblée Nationale, ses travaux achevés. C'est donc un témoignage, non de violence, mais d'*extrême vigilance*, qui prouve que la Révolution Française ne s'est vraiment pas faite qu'à Paris, puisqu'on sait que les bataillons de la Garde Nationale fleurirent partout, dès le renvoi du Ministre Jacques NECKER, le 11 Juillet 1789.

2) Les femmes, bien que le nom d'aucune d'elle ne soit cité, sont associées au mouvement par le paiement de la Contribution Mensuelle, pour les veuves sans enfant et les vieilles filles indépendantes (filles chefs de famille.)

3) Les importantes sommes collectées sont employées aux "***Objets Relatifs au Service de la Milice"*** il me paraît évident que ces objets sont les uniformes militaires, bien que ce ne soit pas dit. L'uniforme fut le même partout. Je joins le portrait de La Fayette le portant, au moment de la prestation de son serment, sur l'Autel de la Patrie, au Champ de Mars le jour de la fête de la Fédération, le 14 Juillet 1790. Je n'ai pas trouvé de preuve que les Rognens aient fait le voyage à Paris, pour ce jour-là. Mais, sur le bicorne du Général en Chef de la Garde Nationale, on peut voir dresser un pouf blanc et rouge, comme celui de la Première Compagnie de la *Milice Citoyenne* de Rognes.

Quelques mots appellent une explication :
Joseph Meinier de Marcelin, par exemple signifie Joseph Meinier, fils de Marcelin Meinier.
Jean Tay, Cordier, Sergent de la 5° Compagnie, est l'arrière grand-père de Marie Tay, l'historienne de Rognes, dont le grand-père, Julien Tay, fils du précèdent, naquit justement cette année là, 1789, comme le rappelle Monsieur Marcel Bonnaud (Annales 14 - 1990 - A la mémoire de Marie Tay) le 27 Août et fut baptisé le 28. L'orthographe du nom de famille est Taÿs.

Certains noms ne sont pas accompagnés de prénoms, exemple Lange, Lafleur. Peut-être s'agit-il de gens voulant se dissimuler sous un nom de guerre, comme Fanfan la Tulipe.
Les noms de certains métiers ont vieilli. Un fournier est un boulanger. Les deux mots sont employés. Un regratier est un revendeur de produits alimentaires. On n'emploie pas le mot épicier. Un fidelier, pour un ficelier est probablement un cordier. Un cruphier, pour cruchier, est probablement un potier.
Le nombre total des membres de la Milice Citoyenne de Rognes, fusiliers et officiers, est de 288 inscrits le 18 Octobre1789 - nombre qui doit être ramené

à 287 parce qu'Etienne Fabre, Ménager figure 2 fois, par exception, une fois comme Porte-Etendard, et une autre fois comme Sergent de la Seconde Compagnie. Sur ce nombre, il y a 166 ouvriers agricoles et 20 ménagers, ce qui fait 186 agriculteurs. On trouve 74 artisans et petits commerçants. Ce qui fait que 260 personnes représentent l'élément populaire. La bourgeoisie est donc bien minoritaire numériquement, mais elle en est l'élément moteur. Presque tous les officiers sont des bourgeois, ou rentiers, ou exerçant dans le civil une profession intellectuelle - droit, médecine, négoce-. Les exceptions sont rares : celle des deux Diouloufet, le père et le fils, est notoire : Jean-Pierre, le père, Notaire, simple fusilier dans la Première Division de la Cinquième Compagnie - et Jean-Claude Basile, le fils Avocat, simple fusiliers dans la Première Division de la Première Compagnie.
Cette Cinquième Compagnie, la dernière formée, a un caractère démocratique plus accentué, puisque son Capitaine est Cordonnier, son Lieutenant Tailleur d'habits et son Sous-Lieutenant Cordonnier aussi. Ces cordonniers et tailleurs d'habits sont donc amenés à donner des ordres à Sieur Jean-Pierre Diouloufet, Notaire, homme d'âge mûr, puisque son fils est avocat.

C'était la Milice du Tiers-Etat. Elle n'excluait que les domestiques, mais le faisait au point que celui qui s'absentait pour une cause légitime, devait se faire remplacer par l'un de ses pairs, et non par l'un de ses domestiques, s'il en avait.
Pourtant, deux représentants des Ordres anciennement privilégiés y furent introduits :
***Un membre du Clergé, Jean Balthazard Réquier, Curé de Rognes, élu en qualité d'Aumônier le 26 Octobre 1789.
***Un membre de la Noblesse, Joseph Pascal Léon de Cymon de Souville, par ailleurs Capitaine de Cavalerie et Garde du Roi, qui fut élu par acclamations Commandant en Chef, le 29 Novembre 1789, sans que ce fût le moins du monde prévu par le Réglement, et sans limite dans le temps.
Tous les deux furent sollicités. Tous les deux s'exécutèrent de bonne grâce. Cymon prêta le serment, comme Réquier avait béni le drapeau, mais tous deux se retrouvèrent sur la liste, assez courte des émigrés de Rognes, dont la loi obligea à confisquer les biens. Le Curé Réquier, pourtant n'émigra pas loin, puisqu'il mourut à Luynes, sur le territoire d'Aix, en 1793. Mais cela est une autre histoire.

La piété, largement répandue dans toutes les classes de la société, suffit à expliquer la sollicitation adressée à Jean Balthazard Réquier. Mais pour Cymon de Souville, la démarche est en relation avec le décret de l'Assemblée Nationale du 21 Octobre 1789, établissant une Loi Martiale contre les attroupements.
On sait que la marche des Femmes de la Halle de Paris sur Versailles, et le retour forcé des souverains à Paris, les 5 et 6 Octobre 1789, furent ressentis par les membres de l'Assemblée Nationale comme une agression insupportable, dont ils voulurent rendre impossible le renouvellement. D'où cette terrible loi, que La Fayette appliquera, le 17 Juillet 1791, sur le Champs de Mars, lieu de son serment, et contre les attroupés qui signaient, sur l'Autel de la Patrie, la déchéance du Roi, devenu le fuyard de Varennes.
C'était donc une loi redoutable que nos Rognens se voyaient obligés par le Roi et l'Assemblée de Paris, de publier, sur la Place de Vivaux, et ensuite de répéter aux quatre coins du pays et par toutes les places et lieux qui pouvaient le

permettre, Maire et Consuls en chaperons, et troupe milicienne au complet, avec deux tambours battant aux Champs.
Au centre, trois drapeaux, le tricolore, le rouge et le blanc, ces deux derniers relativement à la loi, dont je joins le début du texte ci-après :

LOI MARTIALE
CONTRE LES ATTROUPEMENTS

Article Premier :
Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux des lieux seront tenus de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant pour rétablir l'ordre public, à peine pour ces officiers d'être responsables des suites de leur négligence.

Article Deux :
Cette déclaration se fera en exposant, à la principale fenêtre de la Maison de Ville, et en déployant dans toutes les rues et carrefours, un drapeau rouge.

Article Trois :
Au signal du seul drapeau rouge, tous attroupements avec ou sans armes deviendront criminels et devront être dissipés par la force.

Article Quatre :
Les Gardes Nationales, troupes et maréchaussées requises par les officiers municipaux, seront tenus de marcher sur le champ, commandés par leurs officiers, précédées d'un drapeau rouge, et accompagnées d'un officier municipal au moins.

Article Cinq :
Il sera demandé aux personnes attroupées quelle est la cause de leur réunion et le grief dont elles demandent le redressement.
Elles seront autorisées à nommer six d'entre elles pour exposer leurs réclamations et présenter leurs pétitions, et tenues de se séparer sur-le-champ et de se retirer paisiblement.

Article Six :
Faute par les personnes attroupées de se retirer, il sera fait, par les officiers municipaux, trois sommations : la première, avis est donné que la Loi Martiale est proclamée, que tous attroupements sont criminels, on va faire feu, que les bons citoyens se retirent.

Article Sept :
En cas de refus, la force des armes sera à l'instant déployée contre les séditeux...

On était donc au 29 Novembre de cette année 1789, qui avait permis de voir en quelques mois plus de boulversements, et procuré plus d'émotions, que les dix décennies précédentes. On avait entendu la messe de Monsieur l'Aumônier, à la Paroisse, puis écouté le discours qu'il avait prononcé, relatif à ladite Loy, on avait prié pour le Roy, qui en avait grand besoin.
Cela n'avait pas suffi à rassurer les esprits. "Alors disent les Consuls, on avait requis par acclamation de faire prier Monsieur Joseph Pascal Léon de Cymon de

Souville, Capitaine de Cavalerie, Garde du Roy pour qu'il voulût bien se rendre sur la place et daigner y agréer le voeu unanime que la Milice désirait lui manifester, en le nommant à la place de Commandant en Chef d'Icelle."
Monsieur de Cymon voulut bien se rendre à leur prière, fut acclamé et reconnu de toute la troupe citoyenne comme son Commandant en Chef, accepta la charge et prêta incontinent, entre les mains des consuls, le serment.
C'était un noble libéral, noblé d'épée, certes, mais fils d'un noble de robe, Conseiller au Parlement d'Aix.

Main tendue à la Noblesse, vieux réflexe séculaire de vassalité, ou bien cadeau empoisonné fait pour se protéger de l'impopularité probable d'une application éventuelle de la loi ?
Il est difficile de juger. De fait, le La Fayette Rognen eut le même sort que celui de Paris, ce fut pour lui l'émigration et l'exil.

****

BIBLIOGRAPHIE

Archives Départementales : 66 rue Saint Sébastien - Marseille -

133 E Rognes BB 17 :
Délibérations du Conseil Municipal de Rognes 1782/1791.

Collection de Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution Française - Publiée par les soins du Ministre de l'Instruction Publique -
Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux, publiés par Paul Moulin - Marseille - 1910 - Tome Troisième - Pages 521 à 536 Rognes -

Archives Départementales : Rue Gaston de Saporta - Aix -
2 MI EC 178 - Registres Paroissiaux - Années 1784 - 1792 - Rognes.

Annales de Haute-Provence :
Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire des Alpes de Haute Provence - Numéro 307 - Premier Trimestre 1989.
La Révolution dans les Basses Alpes - Pages 38 à 42 - Moustiers et la Grande Peur.

Journal de la France :
Deux siècle d'actualité française - Numéro trois Librairie Tallandier (Pour la page illustrée concernant le serment de La Fayette).

DANS LES ANNEES TROUBLES ...

Dans les années troubles de la Révolution Française, le Comité de Salut Public avait demandé à chaque Commune d'établir des listes de suspects.
Ces listes n'avaient jamais été envoyées.

Un jour que Maître GUION Notaire et Maire de Rognes et son fermier le sieur GOIRAUD étaient présents à la maison commune, ils virent arriver quelques exaltés qui, tout de suite arrogants et grossiers demandèrent pourquoi les listes de suspects n'avaient pas été fournies par les responsables de Rognes. Maître GUION leur répondit qu'il n'y avait pas de suspects à Rognes et qu'il n'y avait pas à demander des comptes à qui que ce soit.
Devant cette attitude de refus, les représentants du Comité devinrent menaçants et ils étaient prêts à faire un mauvais parti à Maître GUION. GOIRAUD ne se laissa pas intimider par les menaces et le nombre. Il se plaça devant Maître GUION et leur dit :
"Celui qui s'avancera aura affaire à moi."
C'était un grand gaillard et il ne devait pas avoir l'air commode car la bande recula et se retira sans obtenir ce qu'ils étaient venus chercher.
Par la suite, on laissa les habitants de Rognes tranquilles.

Maître GUION ému remercia son fermier de sa courageuse intervention et fut si reconnaissant envers celui-ci qu'il voulut être le parrain d'un de ses fils à qui il légua par testament une partie de ses biens, dont sa maison située Place du 14 Juillet - n° 7 - (anciennement Place Vivaux), et Place de l'Eglise - n° 38 -
Cette maison a perdu toute l'allure qu'elle avait à cette époque après les réparations suite au tremblement de terre de 1909.
Maître GUION fut aussi un bienfaiteur de l'Hospice.
Ce GOIRAUD était notre aïeul du côté maternel. Son fils qui fut l'héritier, eut quatre enfants, deux fils et deux filles. L'une des filles Virginie, épousa REYNIER Victor. Ce sont les arrières grand-parents de ma mère née en 1876, fille de JOUVE Marius et de Victorine REYNIER.

Cette maison est restée dans la famille REYNIER en dernier lieu de Victor REYNIER de Puyricard et de ses enfants Edmond et Noël.

Denise FABRE.

BRINDILLES DES JOURS

Allez savoir pourquoi, je pensais aujourd'hui aux bonnes vieilles chaussures à clous !...
Ecolier, ma mère veillait à ce que je cire les miennes chaque matin. Mon père graissait les siennes avec un morceau de lard. Mon grand-père préférait le saindoux. Il avait planté au seuil de la maison de la rue des Ferrages, un grattoir plus efficace que le paillasson pour décrotter les semelles. Il aura usé bien des paires de ces solides godillots pour parcourir en toutes saisons, à pied, pendant des dizaines d'années, le trajet de la Trévaresse. Ma mère, avant son mariage, ma grand-mère avant son infirmité, l'accompagnèrent dans les sentiers de colline.
Puis, un jour, Ferdinand prit la grand-route (ce devait être vers la fin des années vingt). Il avait acheté une auto ; une petite Citroën. Sans doute la première voiture populaire. Le modèle commercialisé sous le nom de Trèfle. Moi, je trouvais qu'elle ressemblait plutôt à un as de pique ou à une barque avec son arrière pointu en proue de bateau et sa roue de secours accrochée comme une bouée de sauvetage.
A ce moment là, mon grand-père approchait de la soixantaine et le chemin en solitaire (dix à douze kilomètres journaliers) devait commencer à lui peser dans les jambes. Rejoindre son travail en auto, c'était un grand soulagement. Et puis, quel changement dans nos habitudes !... Désormais, nous allions faire des courses à Aix. Trois tours de manivelle et nous partions, les gros yeux globuleux des phares fixant la route et la capote de toile vibrante au-dessus de nos têtes dans le vent de la vitesse. Sur la Nationale nous devions pousser des pointes à 60 et peut-être 70 kilomètres à l'heure. A Aix, mon grand-père sortait son bras pour indiquer qu'il tournait à gauche et nous remontions le Cours Sextius où il se garait sous les platanes. Il faisait ses emplettes de quincaillerie et de droguerie à côté, rue des Cordeliers, chez Ferrand. Il m'emmenait ensuite au restaurant, à la Croix de Malte où il rencontrait toujours un ami ou une connaissance avec qui partager la table. J'ai conservé la vague impression qu'il venait retrouver des souvenirs dans cette auberge ancienne.
Il me faisait participer à d'autres sorties, aux allures d'escapades, particulièrement autour de l'étang de Berre. Il s'arrêtait dans les pins, après Saint-Chamas, et nous descendions à travers les rochers. Il enfilait un maillot de bain noir, tel qu'on les portait en 1900 et, de l'eau jusqu'à la ceinture, décrochait des moules dont il emplissait un sac. Je n'avais pas droit à la baignade. Seulement à un bain de pieds, bien calé sur un bloc.
Nous remontions ensuite près de la voiture. Il m'ouvrait quelques coquillages qu'il arrosait de vinaigre et nous faisions un petit pique-nique. En bas, l'étang s'étalait plus bleu que le ciel et ses vaguelettes venaient se caresser au rivage en crachotant. Ce n'était pas le grand large, mais pour un petit Rognen de mon âge qui n'avait jamais vu de plan d'eau plus étendu que le bassin de Saint-Christophe, c'était pareil à l'océan.
Naturellement, lorsque ma grand-mère faisait partie du voyage, elle prenait place à côté du conducteur. On ouvrait alors la trappe destinée aux bagages, dans cette espèce de croupion qui servait de coffre. Au fond, mon grand-père disposait un coussin et je me glissais dans le trou qui m'absorbait jusqu'aux aisselles. Si j'avais eu la prescience, j'aurais pu jouer à me croire aviateur ; mitrailleur de queue sur un aéroplane. C'était du moins, de nouvelles sensations.

Le paysage venu de l'arrière me proposait indéfiniment des surprises, dès lors que la poussière ne me suffoquait, ni ne me masquait la vue.
Ce fut au cours d'une de ces équipées à trois, vers Aix où ma grand-mère avait à faire des achats, que nous connûmes quelques émotions.
Mon grand-père, ayant éprouvé le besoin pressant de "changer l'eau aux olives" ou "d'escampa d'aigo" (comme il disait), jugea bon de se ranger au bord de la route, en haut de la pente de Célony. Il serra le frein à main et descendit satisfaire son envie à l'abri d'un arbuste.
Au rythme du moteur qui continuait à fonctionner au ralenti, la voiture se trémoussait gentiment. Mon grand-père nous tournait le dos et bien assuré sur ses courtes jambes un peu écartées, pissait sereinement lorsque les choses commencèrent à bouger.
C'est ma grand-mère qui donna l'alerte par un glapissement de frayeur :
"Ferdi-naaand !..."
Le frein à main venait de lâcher et la Trèfle se mettait en branle toute seule. Le mouvement s'accélérait et je voyais les arbres défiler de plus en plus vite. Assis à reculons, je ne pouvait qu'imaginer ce qui allait arriver. La rencontre, le choc inévitable avec une voiture ou un camion venant en sens inverse. Paralysé de terreur, la gorge nouée au point de ne laisser passer aucun son, je me cramponnais aux tôles de mon habitacle comme un naufragé au bordage de son embarcation désemparée. Ma grand-mère en pleine panique continuait à crier avec de drôles d'inflexions et des chevrotements dans la voix :
"Fer-diii-Naaand !... Fèèèr-diiiii-naaAAAANNNND !..."

Tiré brusquement de sa béatitude, Ferdinand courait après nous, en lançant des : "Ooooh !... Oooh !..." d'apaisement, tel un cavalier désarçonné derrière sa monture. Il courait, l'effroi dans les yeux, tout en levant une main au ciel et l'autre s'activant à se rebraguetter.
Heureusement, un caillou providentiel se présenta qui fit dévier notre trajectoire vers la droite. Deux platanes s'écartèrent pour nous livrer passage. Un fossé peu profond nous accueillit, mais nous berça rudement. Le talus, d'un drop bien ajusté, nous expédia exactement entre les poteaux, trois pneus sur la chaussée et le dernier engravé bloquant notre course.
Débarqués sur le remblai, assis les pieds dans l'herbe, nous avons repris notre sang froid. Les passagers des voitures qui passaient, revenant d'Aix ne se doutaient pas du danger que nous leur avions fait courir. Ils nous regardaient bêtement, comme des sortes d'épaves au bord de la route : la Citroën de guingois, la grand-mère encore tremblante, le grand-père en pleine quinte de toux (son petit sprint, ayant réveillé son emphysème), et moi, tout pâle et flageolant.

Je crois bien que notre pause dura un bon quart d'heure. Après quoi, la Trèfle se retrouva à nouveau d'aplomb sur ses quatre roues, grâce à nos efforts combinés avec ceux du moteur. Et chacun ayant regagné sa place, nous entrâmes dans Aix par la voie normale.
De retour à Rognes, sitôt arrivé, Ferdinand découpa dans un madrier deux fortes cales qu'il glissa sous les sièges de la Citroën.

Gilbert ROCHE

ROGNES, IL Y A 90 ANS...

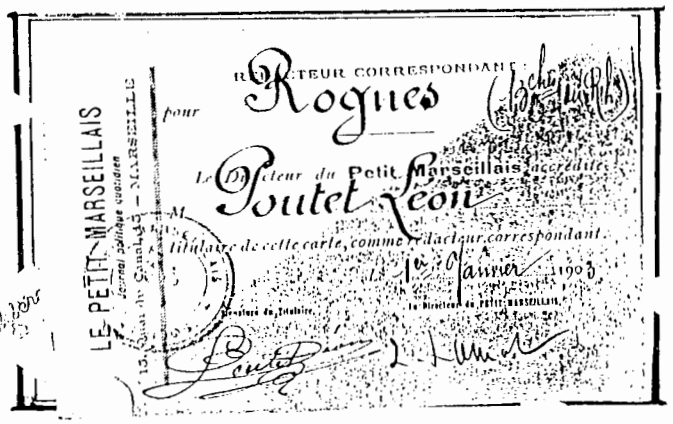

Accrédité au "Petit Marseillais", comme correspondant à Rognes, ce partir de ce 1er Janvier 1903. J'enregistrerai ici, toutes les notes ou articles, qui seront de ma provenance, insérés au dit Journal, ainsi que tout ce qui touchera, de loin, ou de près, à notre histoire locale, et, en un mot tout ce qui me paraitra pouvoir intéresser mes Concitoyens, et ce, à seule fin, et sans autre prétention, que celle de leur laisser le souvenir des faits, qui se seront déroulés dans mon pays natal durant l'époque que j'aurai remplissais ma mission de "Reporter au Petit Marseillais" Je ne suis malheureusement pour moi pas un lettré, je ne ferai donc, que citer les événements, tels qu'ils se produiront.

A mon humble avis, l'homme ne devant pas se faire l'esclave d'une opinion, je ne me suis jamais inféodé à aucun parti. Fort de mon indépendance, sincèrement épris de justice et de liberté, je puis assurer d'avance, que les faits, par moi, racontés, ne seront jamais grossis, ni dénaturés, et qu'à défaut de français, on n'orthographe, on y trouvera toujours l'expression de la vérité, la plus exacte, et la plus franche.

Poutet

LE PETIT MARSEILLAIS
Journal Politique Quotidien

N° du 7 Janvier 1903 :
Rognes - Tout ce qui touche à l'embellissement de notre charmante petite localité intéresse vivement notre population. Aussi est-ce avec grand plaisir qu'on a vu ici commencer la démolition des vieilles maisons Pravet, Arnaud et Bonnaud, qui seront reconstruites et placées à l'alignement de notre bourgade.
Ces améliorations successives ne vont pas tarder à faire de ce petit coin un des plus jolis quartiers de Rognes. A quand la suppression du cloaque infect qui entoure la maison Fabre ?

N° du 10 Janvier 1903 :
Rognes - Aujourd'hui vont avoir lieu le mariage de Mr Bastard Victor, avec Melle Marie Lézaud, l'une des onze enfants de Mr Lézaud Marius, le sympathique conseiller municipal de notre commune. En cette heureuse circonstance, nous présentons aux jeunes époux nos meilleurs voeux de bonheur et, aux familles réunies, nos plus sincères félicitations.

N° du 13 Janvier 1903 :
Rognes - La soirée de Dimanche dernier marquera sûrement dans les annales du concert des Colonnes. Précédés d'une juste renommée, les frères Floral et la gracieuse Carlotas, artistes lyriques avaient attiré un nombreux public dans la vaste salle qui, dès la première heure, était archi-comble. Le talent des artistes et le programme tout d'actualité ont obtenu un réel succès. Avec le public, les Directeurs de cet établissement à la vogue doivent être satisfaits, ce qui nous permet d'espérer que Mr et Mme Roubin et Thomas ne s'arrêteront pas là et qu'ils s'efforceront toujours de contenter tous ceux - et ils sont légion dans notre localité - qui aiment le beau.

N° du 18 Janvier 1903 :
Rognes - Pour rendre justice au dévouement de ceux qui s'efforcent de conserver tout ce qui tient à notre histoire locale et certain d'être l'interprète du plus grand nombre de nos concitoyens, nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à Mme Jeanne Reynaud, bon poète à ses heures, et à sa soeur, Melle Marie Tay, l'auteur bien connue de "Monographie de Rognes" "Profil de femmes" "Marthe d'Oraison" etc, qui, par leur diligente initiative, ayant obtenu le concours de généreux donateurs, viennent de faire restaurer la chapelle de St Marcellin, érigée vers la fin du Xème siècle sur un mamelon dominant la vallée qui porte son nom, semblant protéger et garder en sentinelle fidèle les beaux vignobles qui l'entourent.

N° du 31 Janvier 1903 :
Rognes - Nous sommes heureux de signaler que la Directrice de l'école libre de filles a, dans une quête faite parmi ses élèves recueilli la somme de 18.25 Frs qu'elle a adressée au "Petit Marseillais" pour les pauvres pêcheurs bretons.

N° du 10 Février 1903 :
Rognes - Grâce à l'invitation de notre honorable et sympathique Maire, on va procéder incessamment à la plantation des arbres qui doivent faire

l'ornementation extérieure de notre cimetière. Nous aimons à espérer que le tour de l'intérieur viendra aussi et que le Campo-Santo ne laissera plus à désirer.
Mr Théry, le très estimé entrepreneur de voitures, vient de faire l'acquisition d'un corbillard. Cette emplette s'imposait, et nous félicitons volontiers Mr Théry de l'avoir faite.

N° du 10 Mars 1903 :
Rognes - Depuis longtemps miné par une de ces maladies qui ne pardonnent pas, la garde-champêtre de notre commune, Roubin Joseph, est mort samedi à l'âge de 42 ans. Ses obsèques ont eu lieu, hier dimanche, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons en cette triste circonstance à sa famille éplorée, nos plus sincères condoléances.

N° du 5 Avril 1903 :
Deux mariages le même jour, à la même heure, dans la même famille, constitue un fait peu banal et nous le signalons d'autant plus volontiers que l'heureuse maison où l'on voit fêter cette double noce est celle-là même du dépôt du "Petit Marseillais". En effet, le jeudi 16 Avril notre estimé dépositaire, Mr Barlatier Michel, marie sa charmante et gracieuse jeune fille, Julia Barlatier, avec Mr Allemand Joseph de Salon, et son fils, Léon Barlatier avec Melle Joséphine Fourment, la gracieuse et charmante fille de Mr Fourment Martin de Lambesc. Tous nos compliments et nos voeux les meilleurs aux jeunes novis et à leurs familles.
Le sieur Germain Louis, vient d'être nommé garde champêtre de notre commune en remplacement de Roubin Joseph récemment décédé. La nomination de ce nouveau fonctionnaire qui a déjà su se faire apprécier comme garde brigadier au Canal du Verdon est très bien accueillie par notre population.

N° du 9 Avril 1903 :
Rognes - A l'occasion des fêtes de Pâques Dimanche prochain, à 4 heures du soir, sur la place Carrefour des Cafés, la Philharmonique donnera un grand concert. Programme : Adamastov, pas redoublé ; Espérenza fantaisie ; La Flûte enchantée : Mozart ; La Somnambule, Bélini : musique de Claude Augé ; Ronde des Pierrots : Auguste Bosc. Après nous avoir régalés Dimanche de ces morceaux choisis, Lundi la Philharmonique doit se rendre à Aix, pour saluer à son passage Mr le Président de la République. Nous félicitons nos vaillants musiciens d'aller ainsi rendre hommage au Chef de l'Etat et nous leur souhaitons bon voyage.

N° du 17 Avril 1903 :
Rognes - Ainsi que nous l'avions annoncé, la double noce des enfants de Mr Barlatier Michel notre dévoué dépositaire a été célébrée hier, avec éclat, plus de soixante invités parents et amis assistaient les jeunes époux en cette heureuse circonstance. Ces mariages cossus ont défilé par couples dans les rues du village, de la maison nuptiale à la mairie et à l'église. On a beaucoup admiré la grâce des jeunes mariées qui étaient encore plus élégantes et jolies en leur toilette blanche, la coiffe marseillaise garnie de rubans, que porte encore coquettement la maman Barlatier piquait une note très agréable parmi les nombreux chapeaux de mode. A deux heures il y a eu un grand dîner, et le soir les nouveaux époux sont partis en voyage où les suivent nos voeux les meilleurs.

N° du 22 Avril 1903 :
Rognes - C'est avec une pénible surprise que notre population a appris la mort à l'âge de 33 ans de Mme Salustran, la femme du sympathique Directeur de l'école communale. Quoique depuis peu parmi nous, tous ceux qui ont connu Mme Salustran sont unanimes à louer sa grande bonté et sa parfaite aménité. Ses obsèques auront lieu ce matin à 9h00. Qu'ils nous soit donc permis de transmettre à Mr Salustran le digne fonctionnaire si cruellement éprouvé, ainsi qu'à toute sa famille, avec les regrets de notre population, nos plus sincères condoléances.

N° du 28 Avril 1903 :
Le concert que nous avions annoncé pour le Dimanche de Pâques n'ayant pu avoir lieu à cause du mistral qui soufflait en tempête ce jour là, la Philharmonique avait décidé de renvoyer au Dimanche 26 Avril, l'audition du programme arrêté. Avant-hier donc, par une journée belle et ensoleillée, qui avait permis à nos aimables concitoyens d'arborer les toilettes d'été et les chapeaux fleuris, notre société musicale nous a, dans ce cadre charmant, gratifiés de ses accords les plus harmonieux.
Coïncidant avec la première communion, ce qui avait amené beaucoup d'étrangers parmi nous, ce concert a été réussi en tous points. La jeune et brillante phalange était entourée d'un public aussi nombreux que pimpant qui ne lui a pas marchandé ses applaudissements d'ailleurs bien mérités.

N° du 13 Mai 1903 :
Rognes - Le public est informé que le transfert du bureau des postes, au nouveau local de la Bourgade, aura lieu Vendredi prochain.

N° du 24 Mai 1903 :
Rognes- Comme l'a déjà annoncé le "Petit Marseillais" l'ouverture de la ligne de la Calade à Salon aura lieu le 28 Mai. De ce jour nous serons desservis ici par trois courriers au lieu de deux, mais ce nouveau service sera fait par la Calade jusqu'au 4 Juin. A partir de cette date, la correspondance des voitures sera établie de la manière suivante :
Départs de Rognes :
1er départ : 6h50 du matin - 2° départ : 11h50 - 3° départ : 5h30 du soir
Départs de la gare : Lignane/Rognes :
1er départ : 8h30 du matin - 2° départ : 1h30 du soir - 3° départ : 7h30 du soir.
A l'occasion de ce changement Mr Théry ayant fait l'acquisition de nouvelles voitures, nous pouvons assurer Mmes et Mrs les voyageurs qu'ils trouveront tout le confort nécessaire en route et aux hôtels Théry et Jourdan dont la renommée n'est plus à faire.

N° du 27 Mai 1903 :
Rognes - Contrairement à l'avis donné Dimanche dernier à cette même place, suite au changement apporté ce jour à notre service postal, les heures des départs des voitures restent les mêmes que celles données, mais c'est le 28 Mai, jour de l'ouverture de la ligne de la Calade à Salon, que le service pour Rognes sera fait de la gare de Lignane/Rognes, et non à partir du 4 Juin comme il a été dit. Mmes et Mrs les voyageurs pour Rognes devront donc à partir de demain Jeudi, descendre à la nouvelle gare Lignane/Rognes.

N° du 15 Juin 1903 :
Rognes - Le sympathique Directeur de l'école communale ayant présenté trois élèves au Certificat d'Etudes Primaires, trois en a vu admettre. Ce sont les jeunes Aulonne Baptistin, Gaudin Martial et Thiré. Ce succès honore maître et élèves.

N° du 21 Juin 1903 :
Rognes - Vendredi dernier, une pluie diluvienne est tombée ; le pluviomètre de la station météorologique a recueilli 58 millimètres d'eau, de 10h du matin à 1h00 de l'après midi et 74 millimètres dans les vingt-quatre heures. Il faut remonter à plus de ?? ans pour trouver une telle journée de pluie. Les récoltes ne paraissent pas en avoir souffert, mais les terres et les chemins sont ravinés. De nombreux murs de soutènement se sont effondrés.

N° du 23 Juin 1903 :
Rognes - Un de ces hommes qui imposent autour d'eux la sympathie et le respect, un bon et honnête républicain de la première heure, vient de disparaître dans la personne de Mr Baragis conseiller municipal de notre commune depuis le 11 Juillet 1870, décédé Samedi dernier à l'âge de 76 ans. Ses obsèques ont eu lieu Dimanche à 4 heures, le conseil municipal, le cercle de l'Hirondelle, dont le défunt faisait partie depuis 1848, et la Philharmonique lui ont rendu les honneurs qui lui étaient dus. On peut dire que la population toute entière, heureuse de rendre hommage à cette longue vie de probité, l'a accompagné à sa dernière demeure. Puissent toutes ces marques de sympathie consoler sa famille.

N° du 8 Juillet 1903 :
Rognes - Durant l'orage de lundi dernier à 9h1/2 du matin, le tonnerre a complètement détruit le cabanon de Mr Augustin Richaud, situé au quartier du Plan, Mr et Mme Augustin Cauvin, Melle Elodie Cauvin, et Mr Victorin Pellegrin qui passaient par là à ce moment ont éprouvé une violente commotion mais n'ont eu aucun mal.

N° du 10 Juillet 1903 :
Rognes - L'ancien hôtel des postes vient d'être érigé en maison commune, son inauguration aura lieu le 14 Juillet. Ce changement est le troisième opéré depuis 1315. A cette date Rican d'Allamanon étant conseigneur de Rognes, la première maison commune fut construite en haut de la rue St Martin où se trouvait à cette époque la plus grande partie de la population ; Cette maison se voit encore à côté de celle de Mr Paraud Denis, ses fenêtres jumelles aux ogives sculptées font la curiosité des touristes qui viennent visiter notre vieille citadelle. L'an 1532 sous la seigneurie de Fouquet d'Agout, les archives communales furent transférées de la rue St Martin à la mairie actuelle, construite alors sur le four communal qui existait déjà. Comme nous le disons donc plus haut, ce transfert sera le troisième ; confié cette fois aux bons soins de Mr Jourdan, notre honorable et sympathique maire.

N° du 16 Juillet 1903 :
Rognes - La fête nationale a été célébrée ici avec le cérémonial de coutume. La veille une grande retraite aux flambeaux, avec le concours de la Philharmonique a parcouru les principales rues du pays. Le matin du 14, les salves de boites et le carillon des cloches ont donné le signal des réjouissances. A midi, le banquet

officiel a eu lieu à l'Hôtel Jourdan ; l'on a banqueté aussi au Cercle de l'Hirondelle et à l'Hôtel Théry. Entre temps, les écluses célestes ayant généreusement suppléé au service d'arrosage, la fête s'est continuée dans une agréable fraîcheur remplaçant avantageusement la canicule des derniers jours. Après cette ondée bienfaisante, la Philharmonique a aux accents d'un pas redoublé entraînant, fait le tour du pays, puis donné un concert sur la place des cafés et fait l'ouverture du bal qui a duré jusqu'à une heure très avancée de la nuit.
Comme l'ensemble de la fête, les illuminations ont été très brillantes, celle de la nouvelle mairie surtout, a fait l'admiration de tous. En adressant des félicitations à l'organisateur Mr Thiré pour le bon goût dont il a fait preuve, nous sommes certain d'être l'interprète de tous.

N° du 29 Juillet 1903 :
A voir ce qui s'est passé la nuit dernière l'on est tenté de croire qu'un vol de cambrioleurs s'est abattu sur notre localité comme les vols de sauterelles s'abattent en Algérie. En effet, en quelques heures les malfaiteurs ont pénétré à l'aide d'effraction, chez Mr Valeye Joseph épicier, où ils ont tout bouleversé, une somme de 2 Frs environ en monnaie de billon , ainsi que diverses marchandises ont été emportées. Avant de se retirer ces messieurs ont fait honneur au buffet et au vin de Mr Valeye. A la Boucherie Décanis après avoir fracturé la porte avec une pince monseigneur, les malandrins se sont emparés d'une somme de 2 à 3 Frs qui se trouvait dans le tiroir du comptoir et sont partis en emportant saucissons et jambons. A l'hôtel Théry, les chevaliers de la pince ont pénétré en fracturant une fenêtre du rez-de-chaussée. Mr Pravet gérant de cet établissement, ayant soin tous les soirs, de monter la recette de la journée, les voleurs ont du se contenter de quelques cigares qui se trouvaient dans le tiroir du comptoir. Chez Mr Adolphe Michel, coiffeur, les voleurs ont pénétré par effraction mais n'ont rien trouvé a emporter. Le magasin de coiffeur du Mr Paraud Alphonse a reçu aussi la visite des malandrins, qui n'ont rien trouvé de mieux que de boire le lait qui était préparé pour le déjeuner de famille. La Chapelle de St Denis a été cambriolée aussi, mais là le butin a dû être mesquin. L'hôtel Jourdan, la boucherie Gaudin Dominique, le comestibles Philippe, ont été attaqués mais le résultat de ces assauts n'a pas répondu aux efforts énergiques des voleurs. Autour du pays des nombreux cabanons ont été enfoncés et visités. De mémoire d'homme l'on n'a jamais constaté en une année autant d'effractions qu'en cette nuit mémorable, on peut donc juger par là de la stupeur des habitants en apprenant, ce matin, tous ces cambriolages, l'émoi était grand, les groupes se formaient un peu partout, chacun voulait connaître en détail ce qui s'était passé. Espérons que cette série noire s'arrêtera là et que notre population pourra encore dormir tranquille.

N° du 4 Août 1903 :
Rognes - Samedi à 4h1/2 du soir, le feu se déclarait au gerbier du Mr Decanis, au quartier de la Ferrage. En quelques minutes, on peut le dire, la population toute entière était sur le lieu du sinistre. Après le désarroi du premier moment, on formait en bon ordre, du Canal du Verdon, au foyer de l'incendie, une chaîne d'environ 300 mètres, par ce moyen, l'eau arrivant en abondance, grâce au dévouement de tous, les constructions voisines étaient garanties. L'incendie paraissant éteint à 6h00, tout le monde se retirait. A minuit, le feu qui couvait encore en dessous parait-il reprenait son oeuvre dévastatrice. Eveillée en sursaut

par le tocsin, la population se rendait de nouveau à la Ferrage, et en peu de temps, cette fois, conjurait définitivement le feu qui a consumé ou gâté environ cinquante charges de blé. L'élément féminin a en cette circonstance, fait preuve d'un dévouement remarquable et mérite bien une mention spéciale.

N° du 5 Août 1903 :
Rognes - Il ne se passe décidément de jour sans que quelque fait vienne troubler notre population si paisible de coutume. Après les voleurs, le feu, après le feu, les voleurs, et la série continue ainsi sans savoir si elle s'arrêtera de sitôt. Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi, des cambrioleurs allaient faire le siège de la campagne du Plan appartenant à Mr Mouret. Au moment où les malandrins s'apprêtaient à la faveur des ténèbres, à exercer leur triste besogne, le fermier Giraud tira sur les voleurs un coup de fusil, qui eut le don de les mettre en fuite. Les malandrins auront compris, sans doute, que depuis la nuit mémorable du 27 à Rognes, l'on ne dort plus que d'un oeil.

N° du 8 Septembre 1903 :
Rognes - C'est avec plaisir que nous relevons dans la liste des admissions aux Arts et Métiers à Aix, le nom de notre jeune compatriote Célestin Jourdan, le fils de notre honorable et sympathique maire. Toutes nos félicitations à l'élève et nos compliments aux parents.
On nous communique le programme des réjouissances, qui doivent avoir lieu à l'occasion de notre fête locale : Samedi 12 Septembre des sérénades seront données aux autorités et le soir une grande retraite aux flambeaux parcourra les principales rues du pays. Dimanche 13 à 3 heures du soir, mât de cocagne et jeux divers, lundi 14, tenue de la foire, à 4 heures du soir, courses de chevaux prix 10 F.; des ânes prix 5 F ; de bicyclettes régionale, prix 10 F ; locale 10 F, à 9 heures du soir illumination à giorno de la nouvelle mairie. Mardi à 9 heures du matin, concours de boules. 1er prix 20 F plus la mise de chaque joueur fixée à 1,50 F, 2° concours, réservé aux jeunes gens au dessous de 18 ans, prix 10 F plus la mise de 0,50 F. A 2 heures du soir sur la place des cafés, grand concert donné par la Philharmonique de Rognes ; à 4 heures divers jeux enfantins. Pendant la durée de la fête, grand bal et cafés-concerts. L'orchestre du bal sera composé des musiciens dont la réputation n'est plus à faire, et aux divers cafés-concerts, le public aura le plaisir d'entendre des artistes tels que les frères Floral, la captivante Olga, et autres qui nous assurent d'avance bonne réussite.

N° du 12 Septembre 1903 :
Nous prenons une vive part au deuil cruel qui vient d'atteindre Mr Théry Alphonse, qui ne compte que de vives sympathies, en lui enlevant en quelques jours de maladie, sa chère épouse, Marie Pontois, décédée à l'âge de 40 ans. C'était une sainte et pieuse femme dont on loue sans réserve les hautes qualités de coeur et la grande bonté. En cette triste circonstance nous adressons à la famille éplorée nos plus sympathiques condoléances. Les obsèques auront lieu aujourd'hui samedi à 2 heures de l'après-midi.
N° du 24 Septembre 1903 :
Rognes - Mardi matin vers 11 heures, tandis qu'un orage grondait au loin, le fermier de Beaulieu Mr Trémouillère, et ses domestiques labouraient péniblement avec six bêtes, lorsqu'un violent coup de tonnerre vint renverser tout l'attelage, dont un mulet fut tué et un autre blessé. Les laboureurs n'éprouvèrent qu'une légère secousse et n'eurent aucun mal.

N° du 3 Novembre 1903 :
Rognes - Comme pour nous donner une nouvelle marque de la franche et vieille amitié qui lie Rognes et Lambesc, à peine fondé le groupe artistique de cette ville, est venu samedi dernier nous donner une représentation des mieux réussies ; un drame en trois actes : "le Duc de Vicente", dans lequel les principaux rôles étaient tenus par Mrs B. Jouvert, Ed Lèbre et Mus a été supérieurement interprété ; tous les acteurs y ont fait preuve de talent. Le public a fait à la pièce et aux artistes un chaleureux accueil. Mr Gillet par ses romances ; Mrs P Marius et Roux Roger par leurs chansonnettes comiques ont soulevé les applaudissements de la salle entière. Nous devons une mention spéciale à Mr Leydet, dont le talent de pianiste a été très apprécié, ainsi qu'à Mrs Joubert et Gallon, qui ont, par leur duo comique "Les Invalos" obtenu un énorme succès.

N° du 5 Novembre 1903 :
Rognes - C'est avec un sentiment de bien douloureuse surprise que nous avons appris la mort après quelques jours de maladie, de la jeune Julie Lèbre, fille de Mr Lèbre Jules, laquelle, à l'âge de 12 ans, alors que rien ne faisait prévoir cet irréparable malheur, vient d'être enlevée à l'affection des siens. Une nombreuse assistance l'a accompagnée à sa dernière demeure où, détail touchant, six de ses jeunes amies ont voulu la porter. Puissent toutes ces marques de sympathie être un adoucissement à la douleur de ses parents, à qui nous adressons l'expression émue de nos affectueuses condoléances.

N° du 13 Décembre 1903 :
Rognes - Les quartiers hauts de notre pays manquent d'eau depuis longtemps à cause d'une turbine qui s'obstine à ne pas turbiner. A la suite de la pluie torrentielle tombée sur notre territoire dans la journée de Vendredi, un brave habitant, des quartiers cités nous dit, avec la bonhommie qui le caractérise : "La turbino, turbinara". Nous voudrions de tout coeur que ce désir fut exaucé, mais d'après le dire des hommes compétents il ne peut en être ainsi et nous sommes en mesure d'affirmer que notre administration soucieuse du bien être de tous, est tellement convaincue que la turbine ne turbinera jamais que pour donner satisfactions aux justes réclamations des intéressés, elle vient de confier l'étude d'un projet d'élévation d'eau à l'aide d'un moulin à vent, aux bons soins de la maison Silter, dont la renommée n'est plus à faire. Certain que le moyen importe peu à ceux qui ne demande qu'à avoir de l'eau, avec eux, nous formons le voeu que ce projet se réalise au plus tôt dans une réussite complète.

N° du 28 Décembre 1903 :
Rognes - La dame Marianne Barras, âgée de 65 ans, qui exploitait un restaurant au Bassin de St Christophe depuis de longues années, vient d'être trouvée carbonisée dans sa chambre à coucher. D'après les constatations d'usage, faites par Mr le Docteur Jacquemus de Rognes, c'est à la suite d'une chute de la victime, que la lampe qu'elle avait en mains a communiqué le feu à ses vêtements.